

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGÉ DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT**



LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2019

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE
PLURIANUELLE 2019 – 2021**

(D P B E P)

LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2019

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE
ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE 2019 – 2021
(D P B E P)**

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	8
INTRODUCTION	9
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2015-2021	10
I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2015-2017	10
I.1.1 Environnement économique international 2015-2017	10
I.1.2 Environnement économique national 2015-2017	11
I.2. Perspectives économiques 2018 et projections 2019-2021.....	17
I.2.1 Perspectives économiques 2018	18
I.2.2 Perspectives économiques pour la période 2019-2021	20
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2015-2021	29
II.1. Evolution des finances publiques 2015-2018.....	29
II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2015-2018	29
II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2015-2018	32
II.2. Perspectives d'évolution des finances publiques 2019-2021.....	35
II.2.1 Politiques des finances publiques 2019-2021.....	35
II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2019-2021	37
II.3. Gestion de la dette publique sur la période 2015-2021	40
II.3.1 Evolution de la dette publique sur la période 2015-2018.....	40
II.3.2 Politique de la dette publique 2018-2021	43
II.3.3 Evolution de la dette publique 2019-2021.....	44
II.4 Critères de convergence 2015-2021.....	46
II.4.1 Critères de premier rang	47
II.4.2 Critères de second rang	48
II.4.3 Recommandations	48
III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS.....	50
III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat de 2015 à 2017	50

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et quote-part de l'Etat	51
III.1.3 Chiffre d'affaires	52
III.1.4. Résultat net.....	52
III.1.5 Subventions	53
III.1.6 Endettement.....	53
III.2 - Situation financière des Etablissements à caractère public 2015-2017.....	54
III.2.1 Evolution du budget des EPN de 2015 à 2017.....	54
III.2.2 Gestion budgétaire 2017	55
III.2.3 Projections financières de 2019 à 2021	59
III.3 - Situation financière des collectivités territoriales.....	60
III.3.1 Evolution récente	60
III-3-2 Prévisions 2019-2021	65
III.4 - Situation financière des administrations de sécurité sociale 2015-2018.....	66
III.4.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	67
III.4.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.....	69
III.4.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).....	73
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2019-2021	77
IV.1 Ressources budgétaires 2019-2021.....	77
IV.1.1 Projection des ressources intérieures 2019-2021	77
IV.1.2 Projection des ressources extérieures 2019-2021	80
IV.2. Dépenses budgétaires 2019-2021	81
IV.2.1 Politique de dépenses 2019-2021.....	81
IV.2.2 Analyse des projections des dépenses 2019-2021 par nature économique.....	82
IV.2.3 Analyse des projections de dépenses budgétaires de l'Etat 2019-2021 par grandes fonctions	90
V. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES.....	92
V.1 RESULTAT STRATEGIQUE I : renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance.....	93
V.2 RESULTAT STRATEGIQUE II : accélération du développement du capital humain et du bien-être social	95
V.3 RESULTAT STRATEGIQUE III : accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation.....	97
V.4 RESULTAT STRATEGIQUE IV : développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement.....	99
V.5 RESULTAT STRATEGIQUE V : renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.....	101

CONCLUSION.....	102
ANNEXES	103

LISTE DES SIGLES

ABREVIATION	DEFINITION
ACCT	: Agent Comptable Central du Trésor
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BT	: Bons du Trésor
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAF	: Coût Assurance Fret
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CELIOPE	: Cellule d’Information des Opérateurs Economiques
CEPICI	: Centre de Promotion des Investissements en Côte d’Ivoire
CME	: Centre des Moyennes Entreprises
DGE	: Direction des Grandes Entreprises
DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPD	: Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
ENVM	: Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLF	: Projet de Loi de Finances
PND	: Plan National de Développement
PNG	: Position Nette du Gouvernement
PNIA	: Programme National d’Investissement Agricole
PPPBSE	: Prospective Planification Programmation Budgétisation et Suivi Evaluation
SEPMBPE	: Secrétariat d’Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l’Etat
SDMT	: Stratégie de la Dette à Moyen terme
SYDAM	: Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2015 à 2021 (en pourcentage)	23
Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2015 à 2021	24
Tableau 3 : Balance des paiements 2015-2021	26
Tableau 4 : Situation monétaire 2015-2021	28
Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2015-2018	32
Tableau 6 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2019-2021	38
Tableau 7 : Evolution du stock de la dette publique de 2014 à 2018.....	42
Tableau 8 : Montant indicatif à mobiliser de 2018 à 2021	44
Tableau 9 : Evolution de l'encours de la dette publique de 2018 à 2020 (basée sur la SDMT 2018-2022)	44
Tableau 10 : Evolution du service de la dette publique de 2019 à 2021	45
Tableau 11 : Situation des critères de convergence 2015-2021	47
Tableau 12 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques 2016-2017.....	52
Tableau 13 : Subventions de l'Etat aux entreprises publiques 2015-2017	53
Tableau 14 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2017	54
Tableau 15 : Présentation de la proportion des ressources du budget 2017 par grande masse	56
Tableau 16 : Taux de réalisation des ressources globales des EPN par grande masse en 2017.....	57
Tableau 17 : Proportion des dépenses du budget 2017 des EPN par grande masse.....	58
Tableau 18 : Taux d'exécution du budget 2017 des EPN par grande masse.....	59
Tableau 19 : Ressources des communes 2014-2015	62
Tableau 20 : Ressources des régions 2014-2016.....	62
Tableau 21 : Dépenses de fonctionnement des communes 2014-2015	63
Tableau 22 : Dépenses de fonctionnement des régions 2014-2015	64
Tableau 23 : Dépenses d'investissement des communes 2014-2015	64
Tableau 24 : Dépenses d'investissement des régions 2014-2015	65
Tableau 25 : Prévisions des ressources fiscales affectées et des subventions allouées aux collectivités de 2019 à 2021	65
Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2018 à 2021	69

Tableau 27 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2017 à 2021	72
Tableau 28 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2018 à 2021	76
Tableau 29 : Prévisions de ressources intérieures budgétaires de l'Etat 2018-2021	79
Tableau 30 : Prévisions de ressources extérieures budgétaires de l'Etat 2018-2021	81
Tableau 31 : Projections des dépenses budgétaires de l'Etat 2018-2021	82
Tableau 32: Evolution des subventions et transferts de l'Etat 2018-2021	87
Tableau 33: Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat 2018-2021	88
Tableau 34: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonctions 2016-2021	90
Tableau 35: Récapitulatif par axe des allocations des dépenses de l'Etat 2016-2021	92

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2015-2017 (en pourcentage).....	12
Graphique 2: Variation en volume des secteurs du PIB de 2018 à 2021 (en pourcentage)	21
Graphique 3 : Evolution du portefeuille des Entreprises Publiques de l'Etat de 2015 à 2017.....	50
Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2013 à 2017.....	55
Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2015 à 2017 de la CGRAE	67
Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2015 à 2017 de la CNPS.....	70
Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2015 à 2018 de la CNAM.....	73
Graphique 8 : Evolution des effectifs des populations cotisantes de la CNAM de 2019 à 2021	75
Graphique 9 : Répartition de la masse salariale de l'Etat 2019-2021 par grande fonction.....	84
Graphique 10: Répartition des dépenses d'investissement de l'Etat par grande fonction en moyenne sur la période 2019-2021	89
Graphique 11: Répartition des dépenses de l'Etat hors dette par grandes fonctions de 2019-2021.....	91

INTRODUCTION

En application de l'article 45 de la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la loi de finances de l'année est accompagnée, entre autres, du Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP). C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle disposition que la Côte d'Ivoire élabore ce document. Ainsi, le premier DPBEP portant sur la période 2014-2016 a été élaboré en 2013 et le DPBEP 2019-2021 constitue le sixième du genre.

Sur la base d'hypothèses macroéconomiques, du contexte socio-politique et des orientations de politique générale du Gouvernement, le DPBEP évalue sur trois (03) ans le niveau global des recettes attendues et des dépenses programmées de l'Etat. Ces recettes sont décomposées par grande catégorie d'impôts et de taxes. Quant aux dépenses budgétaires, elles se composent de plusieurs catégories dont la dette du secteur public.

Il prend également en compte les catégories d'organismes publics notamment les entreprises publiques, les collectivités décentralisées, les établissements publics et les organismes de protection sociale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2019-2021, la projection des finances publiques est établie sur la base d'une prévision de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) de 7,8% en 2019, de 7,1% en 2020 et de 7,4% en 2021.

Le DPBEP 2019-2021 est élaboré en cohérence avec la stratégie du Gouvernement définie dans le PND 2016-2020 et vise à assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'actions au niveau des lois de finances sur la période 2019-2021. Il vise également à renforcer l'efficacité de la dépense publique pour l'atteinte des objectifs d'émergence.

Le DPBEP est structuré en cinq (05) parties :

- I. Evolution macroéconomique 2015-2021 ;
- II. Evolution des finances publiques 2015-2021 ;
- III. Situation financière des organismes publics ;
- IV. Programmation budgétaire 2019-2021 ;
- V. Mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles.

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2015-2021

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2015-2017

I.1.1 Environnement économique international 2015-2017

La conjoncture internationale est marquée ces dernières années par des changements significatifs qui affectent l'économie, la politique, l'humanitaire et la sécurité mondiale. Il s'agit entre autres de la guerre commerciale en cours entre les Etats Unis, la Chine, le Canada, la Russie, la Turquie et l'Union Européenne.

En 2015, l'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,5% comme en 2014. Cette évolution est liée à la progression de l'activité économique dans les pays avancés (+2,3% contre +2,0% en 2014) en dépit du ralentissement constaté dans les pays émergents et en développement (+4,3% contre +4,7% en 2014).

Au cours de **l'année 2016**, l'économie mondiale a connu une croissance estimée à 3,3% contre 3,5% en **2015** en liaison avec : (i) le ralentissement de l'activité dans les pays avancés (+1,7% contre +2,3% en 2015) et la stabilité de l'activité économique dans les pays émergents et en développement (+4,4% en 2016 contre 4,3% en 2015), (ii) la baisse des cours du cacao, (iii) la remontée des cours du pétrole, (iv) une légère appréciation nominale du dollar par rapport à l'euro et (v) une inflation faible de 0,8% dans les pays avancés.

La croissance mondiale s'est affermie à 3,7% **en 2017**, avec un rebond du commerce mondial. La croissance a été portée par un redressement de l'investissement dans les pays avancés, la persistance d'une croissance vigoureuse dans les pays émergents d'Asie, une expansion notable dans les pays émergents d'Europe et des signes de reprise dans plusieurs pays exportateurs de produits de base.

En Afrique subsaharienne, l'activité a connu une hausse en 2017 (+2,7% contre +1,4% en 2016) en raison de l'amélioration progressive des prix des produits de base.

Dans la zone UEMOA, le taux de croissance du PIB a été de 6,7% en 2017 contre 6,6% en 2016, en raison de la stabilité des prix avec un taux d'inflation de 0,8% contre 0,3% en 2016, en liaison avec la baisse des prix du pétrole et les bonnes campagnes agricoles dans la plupart des Etats membres.

I.1.2 Environnement économique national 2015-2017

I.1.2.1 Secteur réel 2015-2017

L'activité économique a été marquée en **2015** par la poursuite et l'achèvement du Plan National de Développement (PND 2012-2015), dans un contexte socioéconomique apaisé. Le taux de croissance du PIB est ressorti à 8,8%, en relation, notamment avec l'amélioration du climat des affaires et la poursuite des investissements massifs en infrastructures de communication (routes, ponts, fibres optiques) et énergétiques (centrales thermiques, barrage hydroélectrique, postes de transformation, entretien du réseau électrique).

Avec un taux de croissance du PIB de 8,0%, l'année **2016** a été marquée par le démarrage de la mise en œuvre du PND 2016-2020. Ce plan est caractérisé par un Programme d'Investissements Publics (PIP) important qui vise entre autres la transformation structurelle de l'économie ivoirienne par l'industrialisation.

En **2017**, l'économie ivoirienne a connu un début d'année difficile marqué par les revendications salariales et sociales ainsi que par la chute des cours du cacao de plus de 35%. Toutefois, la prise en charge rapide des revendications et les ajustements budgétaires opérés pour tenir compte de l'impact de la chute des cours de cacao sur les recettes publiques et limiter ainsi le déficit budgétaire ont permis à l'activité économique de continuer d'évoluer dans un cadre macroéconomique stable avec une croissance de 7,7%.

Du côté de l'offre, le secteur primaire a enregistré une hausse (+11,2% en 2017 contre 7,5% en 2016 et +2,9% en 2015), grâce au rebond de l'agriculture d'exportation (+18,7%) et à la consolidation de l'agriculture vivrière (+6,6%). La croissance de l'agriculture d'exportation est soutenue par la hausse des productions de cacao (+24,4%), d'ananas (+25,7%), de caoutchouc (+28,0%), de coton graine (+6,1%), d'anacarde (+9,5%) due à une bonne pluviosité observée sur l'année et à un meilleur traitement phytosanitaire des plantations. La production vivrière a bénéficié, quant à elle, de la mise en œuvre du Plan d'Urgence d'Appui à la Production Vivrière.

Le secteur secondaire a connu une hausse de 3,0% en 2017 contre 6,6% en 2016 et 8,3% en 2015, grâce notamment aux industries agro-alimentaires (+6,5%), aux BTP (+4,5%), aux autres industries agro-alimentaires (+6,2%) et à l'énergie (+3,2%). Cependant, le ralentissement de ce secteur s'explique principalement par les baisses constatées au niveau des produits pétroliers (-9,1%) et de l'industrie extractive (-4,2%) après la performance de 2016 (+13,9%), le ralentissement des BTP (+4,5%) après plus de 29,2% de hausse en moyenne annuelle sur la période 2012-2016 et de l'énergie (+3,2% contre +21,3% en 2016). Le ralentissement des BTP est le fait des retards accusés dans plusieurs projets, notamment l'aménagement de l'échangeur de Solibra, l'aménagement et le bitumage de la route Bloléquin-Toulepleu-Frontière du Libéria, etc. Quant à l'énergie, bien qu'ayant bénéficié de la mise en production du barrage de Soubré en 2017 (+275 MW), son ralentissement est lié à la baisse de la production de l'énergie thermique (-8,3%) qui représente 85% de la production totale d'énergie et ce, malgré la hausse de la production de l'énergie hydraulique (+32,8%).

Le secteur tertiaire a bénéficié des bonnes performances des secteurs primaire et secondaire en lien notamment avec l'organisation des jeux de la francophonie et du sommet UE-UA. Ainsi, il a évolué de 6,6% contre 8,9% en 2016 et 8,2% en 2015, grâce aux autres services (+8,2% contre

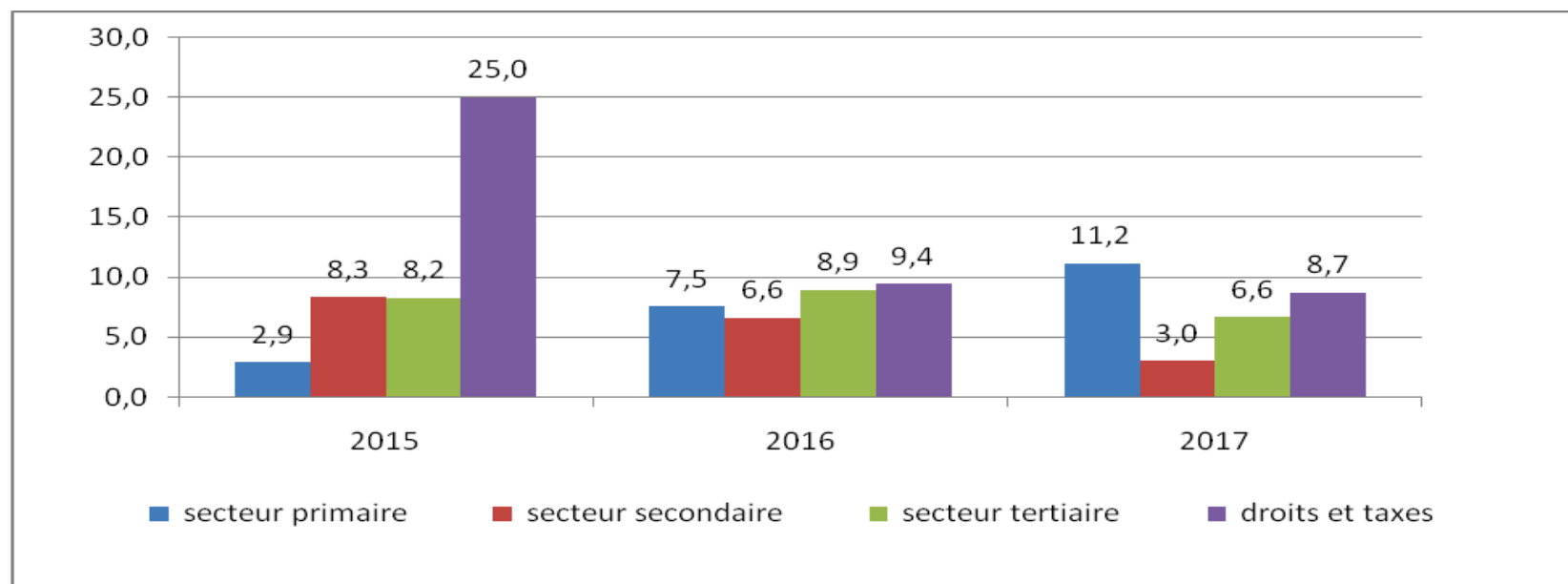
+10,0% en 2016 et +7,9% en 2015), au transport (+9,2% contre +18,6% en 2016 et +19,6% en 2015) avec la reprise des activités maritimes, et au commerce (+8,0% contre +6,0% en 2016 et +6,5% en 2015), bénéficiant du regain du volume des marges du commerce extérieur. Quant au secteur des télécommunications, il a connu une baisse d'activités de 2,0% en 2017, liée à la baisse du chiffre d'affaires des entreprises de communication contre une hausse de 5,1% en 2015 et de 4,3% en 2016.

Le secteur non marchand a évolué de 15,8% contre 6,6% en 2016 et 7,7% en 2015, en liaison avec la politique de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Les droits et taxes ont également poursuivi leur tendance à la hausse pour s'établir à 8,7% contre 9,4% en 2016 et 25,0% en 2015, soutenus par l'augmentation des exportations de cacao et des produits pétroliers ainsi que par la consommation des ménages.

Le graphique ci-dessous décrit les variations en volume des secteurs du PIB de 2015 à 2017.

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2015-2017 (en pourcentage)



Source : MEF/DGE/DPPSE

Du **côté de la demande**, la croissance en 2017 est portée par la consommation finale et les investissements.

Les **investissements** tirés par les deux composantes (public et privé), se sont accrus en volume de 11,9% en 2017, 2,9% en 2016 et 14,6% en 2015. Le taux d'investissement total s'est affiché à 20,9% du PIB en 2017 contre 20,5% du PIB en 2016 et 19,5% en 2015, grâce notamment au renforcement des capacités industrielles, à la construction immobilière et à la construction des routes. L'investissement privé (+15,0% du PIB) a bénéficié d'un environnement des affaires plus attractif offrant des conditions de rentabilité meilleure. Quant à l'investissement public, il s'affiche à 7,3% du PIB.

La **consommation finale** (+4,0% en 2017 contre +11,2% en 2016 et +12,5% en 2015) est restée dynamique grâce d'une part, à la hausse des revenus des ménages dont le pouvoir d'achat a été renforcé par le faible niveau de l'inflation (+0,7% en 2017 comme en 2016 et +1,2% en 2015) et d'autre part, à la bonne tenue de la consommation publique (+5,3% en 2017 contre +11,4% en 2016 et 5,4% en 2015).

Quant aux **échanges extérieurs**, il est noté une hausse du volume des exportations de biens et services (+17,6% en 2017 contre +2,2% en 2016 et +6,9% en 2015) due principalement à l'augmentation des exportations de cacao fèves (+43,1%), d'ananas frais (+25,6%), de caoutchouc (+31,2%) et de produits manufacturés (+1,2%). Les importations de biens et services ont également connu une augmentation de 7,5% en 2017 contre 1,9% en 2016 et 15,9% en 2015, grâce aux biens de consommation finale (+17,6%). En effet, la progression des biens de consommation provient des biens de consommation non alimentaires (+23,7%) et des produits alimentaires (+8,7%). Par ailleurs, l'accroissement des importations est atténué par la baisse des importations des biens intermédiaires et des biens d'équipement respectivement de 5,7% et 14,5%.

L'**inflation** est ressortie modérée à un taux de 0,7% en 2017, grâce à l'accroissement de l'offre intérieure de denrées alimentaires.

I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2015-2017

A fin **2015**, le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 248,5 milliards de francs CFA, contre 273,8 milliards en 2014, en lien avec l'amélioration des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique notamment l'émission des euro-obligations.

Les transactions courantes ont enregistré un déficit de 119,1 milliards (-0,6% du PIB), contre un excédent de 252,2 milliards en 2014, en liaison avec l'accentuation des déficits des services, du revenu primaire et du revenu secondaire en dépit de l'excédent de la balance des biens.

Le solde excédentaire de la balance des biens connaît un repli de 2,1% par rapport à son niveau de 2014, en lien avec la progression des exportations qui est ressortie plus faible que celle des importations. En effet, les exportations de biens ont évolué de +8,2%, sous l'impulsion des marchandises générales (+7,0%) et de l'or non monétaire (+28,6%). Quant aux importations FOB, elles ont progressé de +12,6%, du fait, entre autres, de l'augmentation des achats de biens d'équipements (+35,4%).

Le solde déficitaire des services s'est creusé de 11,8% par rapport à 2014, en relation avec l'accroissement des paiements du fret, de la consommation de services de bâtiments et travaux publics et une forte demande en divers services spécialisés.

De même, le déficit du compte du revenu primaire s'est aggravé de 32,5% en 2015, du fait de la hausse des paiements d'intérêts de la dette publique et des revenus d'investissements, consécutive à l'augmentation des passifs financiers des entreprises vis-à-vis de l'étranger.

S'agissant du revenu secondaire, le déficit s'est accru de 40,1% par rapport au montant de 2014 en raison, d'une part, de la baisse des aides budgétaires reçues par l'Administration Publique et, d'autre part, de la hausse des contributions au fonctionnement des organismes internationaux et de l'accroissement des transferts de fonds émis par les travailleurs migrants.

Pour ce qui est du solde positif du compte de capital, il s'est amélioré sous l'impulsion des Dons Projets reçus par l'Administration Publique.

Le compte financier affiche un solde négatif de 250,3 milliards en 2015, après un solde positif de 89,9 milliards en 2014. Il se traduit par une hausse des passifs financiers, impulsée par l'accroissement des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille de l'Administration Publique.

En **2016**, les paiements extérieurs se sont soldés par un déficit de 53,1 milliards, après un solde global de 248,5 milliards en 2015.

La balance des transactions courantes a enregistré un déficit de 245,5 milliards (-1,1% du PIB), après celui de 119,1 milliards (-0,6% du PIB) en 2015, en liaison avec la persistance du déficit des services, le creusement de celui des revenus et la baisse de l'excédent de la balance des biens.

Le solde excédentaire de la balance commerciale s'est replié de 3,0% par rapport au niveau atteint en 2015, en lien avec la baisse, en valeur, des exportations plus forte que celle des importations.

Le solde déficitaire des services s'est amoindri de 1,2% par rapport à 2015, en relation avec, d'une part, la progression des exportations, notamment les voyages et, d'autre part, la baisse des paiements au titre du fret. Toutefois, les dépenses de construction et des services techniques ont progressé en lien avec la poursuite de la construction des infrastructures par l'Etat et le développement de l'industrie extractive.

De même, le déficit du compte du revenu primaire s'est aggravé de 7,1% en 2016, du fait de la hausse des revenus d'investissements consécutive à l'augmentation des passifs financiers de l'économie vis-à-vis de l'étranger.

S'agissant du revenu secondaire, son déficit s'est accru de 20,8% par rapport à 2015 en raison, d'une part, de la baisse des aides budgétaires reçues par l'Administration Publique et, d'autre part, de la hausse des contributions au fonctionnement des organisations internationales et de l'accroissement des transferts de fonds émis par les travailleurs migrants.

Pour ce qui est du solde positif du compte de capital, il a enregistré une baisse de 29,1%, résultant de la faiblesse des dons projets reçus par l'Administration Publique par rapport à 2015. De même, le niveau des dons reçus par les institutions sans but lucratif au service des ménages en vue de la réalisation de leurs investissements est ressorti en repli par rapport à 2015.

Le compte financier, sous la présentation optique BCEAO, affiche un solde négatif de 87,4 milliards, après celui de 250,3 milliards en 2015. Il ressort ainsi un accroissement net, plus faible, des engagements de l'économie vis-à-vis de l'étranger en 2016 par rapport à l'année 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des entrées nettes d'investissement de portefeuille, en lien avec l'absence d'émission d'eurobonds par l'Administration publique après celle effectuée en 2015.

En **2017**, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 48,1 milliards, après -53,1 milliards en 2016, grâce à une meilleure mobilisation des ressources financières extérieures de l'Administration publique.

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit représentant 3,0% du PIB, en raison des déficits structurels des services, du revenu primaire et du revenu secondaire, nonobstant l'excédent de la balance des biens.

Au niveau du commerce des biens, les exportations devraient rebondir de 6,7%, malgré la baisse des cours du cacao. Elles sont impulsées, d'une part, par l'augmentation des quantités de cacao, d'or et de caoutchouc vendues et, d'autre part, par l'amélioration des cours de plusieurs matières premières telles que la noix de cajou, le coton masse, le caoutchouc et le pétrole brut.

S'agissant des importations, elles repartiraient à la hausse de 11,8%. Elles sont soutenues notamment par l'augmentation de la consommation des ménages et la poursuite des investissements, en lien respectivement avec la croissance économique et la mise en œuvre du deuxième Plan National de Développement (2016-2020).

Concernant les services, le solde structurellement déficitaire s'aggraverait, en liaison avec la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret et des autres services aux entreprises.

Le déficit du solde primaire se creuserait également, du fait de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements consécutif à la progression des passifs financiers des entreprises vis-à-vis de l'étranger. De même, le solde du revenu secondaire se dégraderait, en liaison avec l'augmentation des montants reversés aux instances sous-régionales au titre des prélèvements communautaires et des transferts des migrants à destination de l'étranger.

Le compte de capital rebondirait, en lien avec la hausse des dons-projets au profit de l'Administration publique.

S'agissant du compte financier, il serait caractérisé par un accroissement net des passifs, en lien avec les flux d'investissements directs étrangers entrants, les investissements de portefeuille entrants et les tirages publics sur ressources financières extérieures.

I.1.2.3 Situation monétaire 2015-2017

En **2015**, les avoirs extérieurs ont progressé de 204,3 milliards en s'établissant à 1 989,0 milliards, en lien avec l'afflux de ressources en devises résultant notamment de la poursuite des émissions d'Eurobonds (584,8 milliards) sur le marché international.

L'encours des crédits à l'économie a atteint 4 466,6 milliards, après 3 446,4 milliards en 2014, en lien avec la confiance des investisseurs et la poursuite de la dynamique économique du pays.

La Position Nette du Gouvernement (PNG) s'est repliée, en s'établissant à 1 445,0 milliards en 2015, contre 1 490,3 milliards un an plus tôt.

En **2016**, la masse monétaire a poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 8 477,4 milliards, après 7 561,8 milliards en 2015, soit une consolidation de 12,1%, en lien avec la progression de ses deux composantes, à savoir la circulation fiduciaire et la monnaie scripturale (dépôts bancaires). En effet, la circulation fiduciaire est ressortie à 2 309,1 milliards après 2 137,5 milliards en 2015, soit une augmentation de 8,0%. Quant aux dépôts bancaires, ils ont enregistré une hausse de 13,7% pour s'établir à 6 168,3 milliards contre 5 424,3 milliards en 2015.

S'agissant des contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets sont passés de 1 989,0 à 1 808,8 milliards en 2016, soit une baisse de 9,1%, du fait notamment du déficit du compte des transactions courantes. Quant au crédit intérieur, il s'est établi à 7 001,0 milliards, après 5 911,6 milliards un an plus tôt, soit une progression de 18,4%, en lien avec la hausse de la Position Nette du Gouvernement (PNG) et des crédits à l'économie. En effet, la PNG est ressortie à 1 846,8 milliards, après 1 445,0 milliards, soit une dégradation de 27,8%. S'agissant du crédit à l'économie, son encours est ressorti à 5 154,3 milliards, après 4 466,6 milliards en 2015, soit une hausse de 15,4%.

Au terme de l'année **2017**, la situation monétaire s'est caractérisée par une hausse de la masse monétaire (+724,8 milliards), une consolidation des crédits intérieurs (+921,1 milliards) et des avoirs extérieurs (6,1 milliards).

La masse monétaire ressort à 8 595,5 milliards, après 7 870,7 milliards en 2016, soit une hausse de 724,8 milliards (+9,1%). Cette progression est impulsée simultanément par ses composantes que sont les monnaies scripturale et fiduciaire. En effet, les dépôts en banques ont augmenté de 744,0 milliards (+12,5%), passant de 5 597,3 milliards à 6 294,5 milliards, entre décembre 2017 et 2016, en lien avec l'accroissement du crédit fait par les banques aux agents économiques. De même, la circulation fiduciaire s'est inscrite en hausse de 27,8 milliards (1,3%).

Les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 6,1 milliards en 2017 pour se situer à 1 738,5 milliards, après 1 732,4 milliards en décembre 2016. Cette faible augmentation de ces actifs extérieurs résulte du déficit du compte des transactions courantes en 2017, dans un contexte marqué par la réalisation des investissements publics et privés, malgré les mobilisations de ressources extérieures de l'Etat, dont les euro-obligations.

Le crédit intérieur s'est établi à 7 881,8 milliards, après 6 960,6 milliards un an plus tôt, soit une croissance de 13,2%, sous l'impulsion du crédit à l'économie que du financement de l'Etat. En effet, l'encours des crédits à l'économie est ressorti à 5 900,7 milliards à fin décembre 2017, après 5 236,1 milliards à fin 2016, soit une hausse de 664,5 milliards (+12,7%). Cette évolution s'explique par la poursuite de l'activité économique et l'engagement du secteur bancaire à financer le secteur privé. Quant à la Position Nette du Gouvernement, elle s'est située à 1.981,1 milliards à fin décembre 2017, après 1 724,5 milliards en décembre 2016, soit une augmentation de 256,7 milliards, (+14,9%), sous l'effet de l'accentuation du recours au financement bancaire.

I.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018 ET PROJECTIONS 2019-2021

En 2018, la croissance mondiale devrait remonter pour atteindre 3,9% sous l'effet d'une dynamique vigoureuse, d'un état d'esprit favorable sur les marchés, de conditions financières accommodantes et de répercussions intérieures et internationales de la politique budgétaire expansionniste des États-Unis. Le rebond partiel des prix des produits de base devrait conduire à une amélioration progressive dans les pays exportateurs de produits de base. A moyen terme, cette croissance devrait ralentir pour atteindre une moyenne annuelle de 3,8% sur la période 2019-2021. Cette tendance baissière de la croissance, pourrait s'accroître en raison de la récente crise commerciale entre les États-Unis, le Canada, la Chine, la Russie et l'Union Européenne.

Au niveau national, les hypothèses du secteur réel prennent en compte le maintien de la paix et de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance. De façon spécifique, ces hypothèses sont basées sur :

- ✓ les prévisions météorologiques favorables ;
- ✓ la stabilité des prix des produits de l'agriculture d'exportation sur la période;
- ✓ la poursuite des chantiers du Gouvernement ;
- ✓ l'amélioration continue de l'environnement des affaires ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- ✓ la multiplication des forums économiques en vue d'accroître les investissements directs étrangers ;
- ✓ le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé ;
- ✓ la poursuite des réformes structurelles notamment dans le secteur financier ;
- ✓ la consolidation de la trésorerie de l'Etat ;
- ✓ le raffermissement de la capacité d'absorption des crédits d'investissement avec la réduction des délais d'appels d'offre.

I.2.1 Perspectives économiques 2018

Après les chocs observés en 2017, l'année 2018 devrait retrouver un environnement socio-économique normal et stable. La mise en œuvre des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la politique volontariste du Gouvernement d'investir dans les secteurs moteurs de croissance devraient se poursuivre. Ainsi, après 7,7% en 2017, l'économie ivoirienne en 2018 devrait également afficher un taux de croissance de 7,7% dont les supports du côté de l'offre seraient principalement la production agricole, les industries agroalimentaires, les produits pétroliers, les BTP et les services et du côté de la demande, les investissements et la consommation finale.

I.2.1.1. Secteur réel en 2018

Au niveau de l'offre globale, le secteur primaire devrait afficher un taux de croissance de 3,1 % grâce au dynamisme de la production vivrière (+3,7%) et de l'agriculture d'exportation (+2,3%). L'agriculture vivrière bénéficierait surtout de la poursuite des investissements dans le secteur ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et des prix rémunérateurs.

Le secteur secondaire progresserait de 8,5% soutenu par les BTP (+22,0%), l'énergie (+4,2%), les produits pétroliers (+7,4%), les autres industries manufacturières (+8,4%) et l'industrie agro-alimentaire (+14,2%). En outre, l'activité industrielle serait soutenue par les investissements publics à travers les Partenariats Publics Privés (PPP) en maturité, l'augmentation des capacités de production, les nouvelles installations et la dynamique des demandes intérieures et extérieures.

Le secteur tertiaire évoluerait de 10,8%, grâce à l'ensemble de ses composantes que sont le transport (+10,6%), les télécommunications (+12,6%), le commerce (+9,4%) et les autres services (+11,1%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand devrait progresser de 3,2% sous l'impulsion des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite de la politique de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 7,2%, grâce notamment aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par l'affermissement des investissements (+14,1%) et la consolidation de la consommation finale des ménages (+7,8%).

En effet, **les investissements** seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (infrastructures socioéconomiques, logements sociaux, Métro d'Abidjan, etc.) et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturiers et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 20,8%. Le taux d'investissement public s'établirait à 7,56%.

Quant à la **consommation finale** (+6,7%), elle bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois.

Les importations de biens et services progresseraient de 8,0% en 2018, sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** seraient en hausse de 6,9% en raison de la bonne tenue des productions agricoles et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 0,5% en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

I.2.1.2. Projection de la balance des paiements 2018

Au titre de l'année 2018, le solde global serait excédentaire de 418,3 milliards.

Le compte courant enregistrerait un déficit correspondant à 3,6% du PIB qui proviendrait des soldes déficitaires des services et de ceux des revenus, dans un contexte de fléchissement de la balance des biens.

Les exportations se tasseraient, en lien notamment avec la baisse des volumes exportés du cacao ainsi que le repli des prix de certaines matières premières. Les importations s'inscriraient en hausse, sous l'effet de l'augmentation de la demande de biens impulsée par les projets d'investissements et la consommation des ménages.

Au niveau **des services**, le déficit structurel se creuserait du fait des paiements au titre des transports de marchandises importées et des services techniques, notamment dans le domaine de l'extraction pétrolière.

Le déficit des revenus s'aggraverait en raison de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements, de l'augmentation des dépenses au titre des contributions de l'Administration publique au fonctionnement des organisations internationales et de la hausse des transferts des migrants à destination de l'étranger.

Concernant l'excédent du compte de capital, il augmenterait sous l'effet de la hausse des dons projets reçus par l'Administration publique.

Au niveau du **compte financier**, il ressortirait un accroissement net des passifs, traduisant l'entrée nette de capitaux dans l'économie ivoirienne. Cette évolution résulterait principalement des flux d'investissements directs étrangers entrants, des investissements de portefeuille entrants, dont l'émission d'euro-obligations par l'Administration publique, et des tirages publics sur les ressources financières extérieures.

I.2.1.3. Projection 2018 de la situation monétaire

A fin **2018**, la masse monétaire se consoliderait de 7,4% par rapport à l'année d'avant, en liaison avec une hausse attendue des actifs extérieurs nets et un accroissement des créances intérieures consécutif au dynamisme de l'activité économique. Au niveau de ses composantes, la circulation fiduciaire se situerait à 2 394,0 milliards en 2018, après 2.301,0 milliards à fin décembre 2017, soit une hausse de 93,0 milliards (+4,0%). Quant aux dépôts en banque, ils se chiffraient à 6 810,3 milliards, en hausse de 520,8 milliards (+8,3%) à fin 2018 par rapport à leur niveau de fin décembre 2017. Cette situation s'expliquerait par le relèvement du taux de bancarisation dans l'économie.

Les avoirs extérieurs nets se consolideraient de 418,3 milliards, en se situant à 2 156,8 milliards en décembre 2018. Ce raffermissement serait consécutif aux émissions d'euro-obligations effectuées en mars 2018. Ces ressources financières renforceraient la position extérieure de la Banque Centrale.

S'agissant du crédit intérieur, il s'élèverait à 8 130,7 milliards à fin décembre 2018, après 7 881,8 milliards un an plus tôt, soit une progression de 3,2%. Cette hausse serait tirée principalement par les crédits à l'économie (+13,4%), atténuées par les créances nettes sur l'Administration Centrale projetées en baisse de 27,4%. En effet, elles ressortiraient à 1 435,5 milliards au terme de l'année 2018, après 1 981,1 milliards en 2017. Il en résulterait un désendettement net de l'Administration publique de 543,6 milliards. Concernant l'encours des créances sur les autres secteurs de l'économie, il s'établirait à 6 693,2 milliards à fin décembre 2018, contre 5 900,7 milliards à fin décembre 2017, soit une hausse de 792,5 milliards.

I.2.2 Perspectives économiques pour la période 2019-2021

Le Gouvernement continuera de renforcer la qualité des Institutions et la bonne gouvernance, de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, de réaliser la diversification et la transformation structurelle de l'économie et d'accélérer les réformes structurelles et sectorielles. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de sa dette publique. Le taux de croissance annuel moyen attendu est d'environ 7,4% sur la période 2019-2021.

I.2.2.1. Projection du secteur réel 2019-2021

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait croître de 4,0% en moyenne annuelle, tiré par l'agriculture vivrière (+5,0%). Il bénéficierait de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA) et de la redynamisation des organisations professionnelles dans les secteurs du vivrier, de la pêche et de l'élevage. En outre, les projections dans le domaine agricole tablent sur un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et des prix rémunérateurs.

Le secteur secondaire progresserait en moyenne annuelle de 8,7%, soutenu par les BTP (+18,4%), les produits pétroliers (+9,5%), l'extraction minière (+7,4%), les autres industries manufacturières (+7,5%), les industries agroalimentaires (+9,2%) et l'énergie (+2,5%). En outre, l'activité

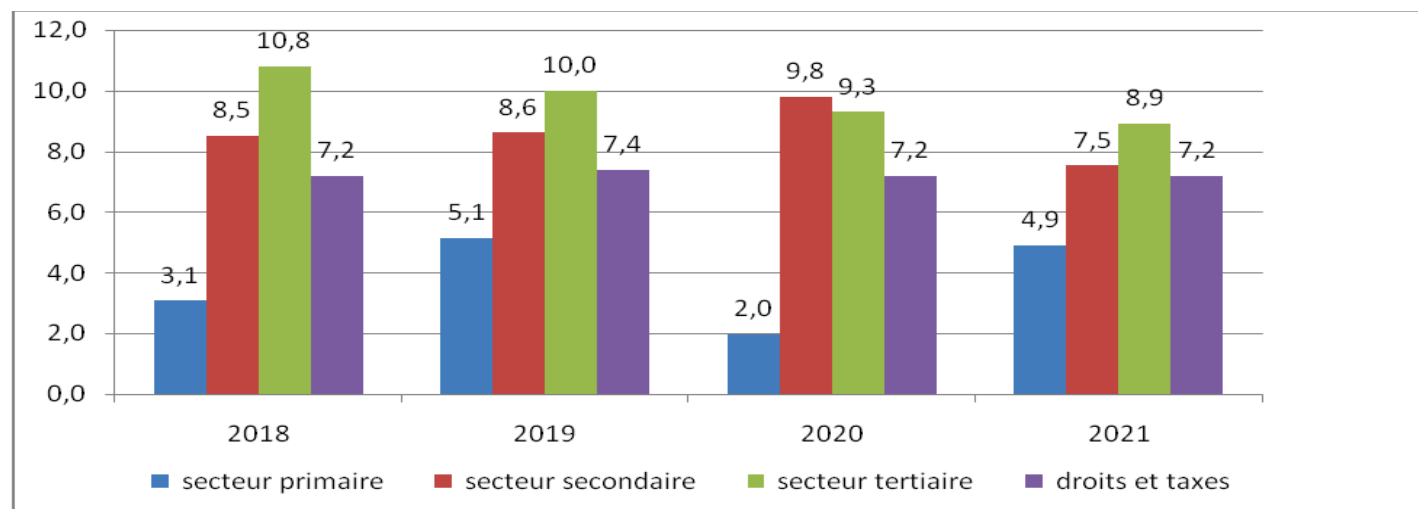
industrielle soutenue par les investissements publics à travers les Partenariats Publics Privés (PPP), bénéficierait de l'augmentation des capacités de production, de nouvelles installations et de la dynamique des demandes intérieures privées.

Le secteur tertiaire évoluerait de 9,4% en moyenne par an sur la période 2019-2021 grâce à l'ensemble de ses composantes, notamment le transport et les télécommunications qui augmenteraient en moyenne annuelle respectivement de 9,7% et 9,4%, le commerce de 8,8% et les autres services de 9,7%.

Le secteur non marchand devrait progresser en moyenne de 2,6% par an prenant en compte les effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en moyenne en hausse de 7,3% par an, grâce notamment aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

Graphique 2: Variation en volume des secteurs du PIB de 2018 à 2021 (en pourcentage)



Source : MEF/DGE/DPPSE

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par l'affermissement des investissements (+13,4%) et la consolidation de la consommation finale (+6,1%).

Les investissements seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (infrastructures socioéconomiques, logements sociaux, etc.) et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturiers et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne par an à 23,4% du PIB. Le taux d'investissement public s'établirait à 7,2% en moyenne par an sur la période 2019-2021.

Quant à **la consommation finale**, elle bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois.

Les importations de biens et services progresseraient de 7,5% en moyenne par an sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** seraient en hausse de 7,2% en moyenne par an en raison de la bonne tenue des productions minières, pétrolières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 0,8% en moyenne par an, en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2015 à 2021 (en pourcentage)

En milliards de FCFA

Secteurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	réal.	réal.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
Secteur primaire	2,9	7,5	11,2	3,1	5,1	2,0	4,9
Agriculture vivrière, élevage	-1,0	14,2	6,6	3,7	5,6	4,9	4,7
Agriculture d'exportation	7,5	0,2	18,7	2,3	4,6	-2,0	5,3
Sylviculture	27,5	-34,8	-10,0	-1,0	0,0	0,2	-1,8
Pêche	30,7	-1,6	-2,0	-0,5	2,0	1,2	2,0
Secteur secondaire	8,3	6,6	3,0	8,5	8,6	9,8	7,5
Extraction minière	20,4	13,9	-4,2	-2,0	3,8	15,3	3,0
Industries agro-alimentaires	-1,7	-2,1	6,5	14,2	10,1	9,6	7,8
Produits pétroliers	15,8	-7,9	-9,1	7,4	10,5	9,6	8,4
Energie (gazeaulec)	5,2	21,3	3,2	4,2	3,6	0,7	3,1
BTP	18,3	4,0	4,5	22,0	20,0	18,3	17,0
Autres industries manufacturières (1)	6,8	3,2	6,2	8,4	7,8	7,7	7,0
Secteur tertiaire	8,2	8,9	6,6	10,8	10,0	9,3	8,9
Transports	19,6	18,6	9,2	10,6	10,4	9,5	9,3
Télécommunication	5,1	4,3	-2,0	12,6	10,0	9,3	8,8
Commerce	6,5	6,0	8,0	9,4	9,5	8,3	8,5
Autres services (2)	7,9	10,0	8,2	11,1	10,2	9,8	9,1
Droits et taxes	25,0	9,4	8,7	7,2	7,4	7,2	7,2
Pib non marchand	7,7	6,6	15,8	3,2	2,8	0,3	4,5
Produit intérieur brut (PIB)	8,8	8,0	7,7	7,7	7,8	7,1	7,4
Déflateur	3,1	-1,1	-1,7	0,5	0,7	1,0	0,9

Source : MEF/DGE/ DPPSE

Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2015 à 2021
En milliards de FCFA

Principaux agrégats macroéconomiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	réal.	réal.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
PIB total	19 595,4	20 931,4	22 150,8	23 953,4	26 010,7	28 132,2	30 488,5
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	827,4	861,8	889,3	937,7	992,9	1 047,1	1 106,5
FBCF	3 826,9	3 826,3	4 312,8	4 976,8	5 752,2	6 590,9	7 548,9
<i>public</i>	1 322,2	1 523,0	1 645,6	1 787,9	1 884,7	2 042,9	2 189,6
<i>privé</i>	2 504,8	2 303,3	2 667,3	3 188,9	3 867,4	4 548,0	5 359,3
PIB total	8,8	8,0	7,7	7,7	7,8	7,1	7,4
FBCF	14,6	2,9	11,9	14,1	14,1	13,1	13,1
Consommation finale	12,5	11,2	4,0	6,7	6,7	5,9	5,7
Exportations de biens	8,2	2,2	17,6	7,3	8,2	7,3	7,1
Importations de biens	18,9	1,9	7,5	8,8	9,0	7,8	8,0
(En pourcentage du PIB)							
FBCF	19,5	18,3	19,5	20,8	22,1	23,4	24,8
<i>public</i>	6,7	7,3	7,4	7,5	7,2	7,3	7,2
<i>privé</i>	12,8	11,0	12,0	13,3	14,9	16,2	17,6
Taux d'inflation (variation en %)	1,2	0,7	0,7	0,5	0,5	1,0	1,0

Source : MEF / DGE / DPPSE

I.2.2.2. Projection de la balance des paiements 2019-2021

Le solde global de la balance des paiements serait excédentaire sur toute la période, en raison de la poursuite des mobilisations des ressources financières extérieures par l'Administration publique et des entrées de capitaux privés.

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 3,3% du PIB en 2019, 2,9% du PIB en 2020 et de 2,7% en 2021. Ces déficits proviendraient des soldes déficitaires des services, du revenu primaire ainsi que du revenu secondaire, malgré l'amélioration des excédents de la balance des biens. En effet, la balance des biens devrait repartir à la hausse grâce aux exportations qui devraient croître en moyenne de 3,2% sur la période. Ces ventes extérieures seraient impulsées par l'augmentation des quantités exportées de plusieurs produits, dont celles des produits transformés, en lien avec les effets positifs de la politique de transformation structurelle de l'économie. Quant aux importations, elles s'accroîtraient de 2,2% en 2019, de 4,6% en 2020 et de 2,6% en 2021, en raison des besoins en biens intermédiaires et d'équipement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020. De même, l'amélioration des revenus des populations, en liaison avec les créations d'emplois dans le contexte de la croissance économique, devrait induire des achats de produits alimentaires étrangers de plus en plus importants.

Les déficits structurels des services et du revenu primaire s'aggraverait du fait de la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret, des autres services et des revenus d'investissements. En outre, le solde du revenu secondaire se dégraderait en moyenne de 10,3% sur la période, sous l'effet de l'augmentation des montants reversés aux instances sous régionales au titre des prélèvements communautaires et de la progression des transferts émis par les travailleurs migrants à destination de l'étranger.

Le compte de capital enregistrerait des excédents sur la période, en lien avec la poursuite des réceptions de dons-projets par l'Administration publique.

Le compte financier se caractériserait par des entrées nettes de capitaux étrangers de 2019 à 2021. En effet, les investissements directs étrangers entrants devraient continuer de croître de 9,7% en moyenne sur la période, en relation avec l'amélioration du climat des affaires ainsi que la poursuite des actions de promotion conduite par l'Etat à l'étranger. De plus, les mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration Publique au titre des prêts projets seraient en hausse, en lien avec les besoins de l'Etat en vue de l'exécution du PND 2016-2020. Toutefois, les investissements de portefeuille seraient plus faibles par rapport aux années antérieures, en relation avec la baisse des émissions de titres sur les marchés financiers régional et international par l'Administration publique.

Tableau 3 : Balance des paiements 2015-2021

En milliards de FCFA

LIBELLE POSTE	2015 Real.	2016 Real.	2017 Est.	2018 Proj.	2019 Proj.	2020 Proj.	2021 Proj.
a- Compte des transactions courantes (1+2+3)	-119,1	-245,5	-662,7	-867,5	-863,2	-826,5	-835,8
1- Biens et services	680,2	638,4	369,2	192,8	241,9	321,1	349,6
Balance des biens	1 874,0	1 817,8	1 719,7	1 596,1	1 651,3	1 732,9	1 763,6
Exportations de biens FOB dont :	6 938,0	6 449,3	6 881,4	6 811,3	6 981,3	7 310,3	7 486,0
Importations de biens FOB	5 064,0	4 631,5	5 161,7	5 215,1	5 330,0	5 577,3	5 722,4
Importations de biens CAF dont :	5 957,6	5 433,1	6 072,5	6 135,4	6 270,6	6 561,6	6 732,2
Balance des services	-1 193,9	-1 179,5	-1 350,5	-1 403,3	-1 409,4	-1 411,8	-1 414,0
Crédit	453,0	541,6	554,0	561,7	565,4	567,3	569,0
Débit	1 646,8	1 721,1	1 904,5	1 965,0	1 974,8	1 979,0	1 983,0
2- Revenu primaire	-595,5	-637,8	-720,5	-734,9	-742,3	-746,0	-749,0
3- Revenu secondaire	-203,7	-246,1	-311,4	-325,3	-362,8	-401,7	-436,4
- Administrations publiques	98,1	83,4	100,7	100,3	94,2	90,5	86,8
- Autres secteurs	-301,8	-329,5	-412,1	-428,4	-458,3	-489,9	-523,2
b- Compte de capital (4+5)	156,4	110,9	119,9	149,0	148,6	160,0	153,1
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5- Transferts de capital	156,4	110,9	119,9	149,0	148,6	160,0	153,1
- Administrations publiques	128,6	106,2	115,2	144,3	143,9	155,3	148,4
- Autres secteurs	27,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7
c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)	37,3	-134,6	-542,8	-718,5	-714,6	-666,5	-682,7
d- Compte financier (6+7+8+9)	-250,3	-87,4	-590,9	-1 136,8	-820,7	-737,2	-1 071,4
6- Investissement direct	-283,8	-325,5	-354,9	-387,8	-425,5	-466,5	-511,3
7- Investissements de portefeuille	-574,2	-349,3	-782,6	-1 074,1	-694,8	-451,7	-317,5
8- Dérivés financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9- Autres investissements	607,7	587,4	546,5	325,2	299,7	181,0	-242,6
- Administrations publiques	-174,5	-53,6	-305,3	-276,8	-190,3	-299,0	-642,6
- Autres secteurs	782,2	640,9	851,8	602,0	490,0	480,0	400,0
e- Erreurs et omissions nettes	-39,1	-5,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
f- Solde global (c+d+e)	248,5	-53,1	48,1	418,3	106,0	70,6	388,8
h- Variation des avoirs extérieurs nets	-248,5	53,1	-48,1	-418,3	-106,0	-70,6	-388,8
Taux de couverture : Export biens et services/Import biens et services (%)	-110,1	-110,0	105,2	102,7	103,3	104,2	104,5
Degré d'ouverture : (Export biens et services + Import biens et services)/(2*PIB) (%)	1,7	31,9	32,7	30,4	28,5	27,4	25,8
Balance courante/PIB (%)	-0,6	-1,2	-3,0	-3,6	-3,3	-2,9	-2,7
Balance courante hors dons/PIB (%)	-1,4	-1,9	-3,7	-4,3	-3,9	-3,5	-3,3
Balance courante hors dons publics	-272,7	-393,1	-813,6	-1 026,2	-1 021,9	-985,2	-994,5
Investissements directs étrangers/PIB (%)	1,4	1,55	1,60	1,62	1,64	1,66	1,68
Taux de progression des IDE (%)	35,8	14,7	9,0	9,3	9,7	9,6	9,6
P.I.B.	19 595,4	20 931,40	22 150,8	23 953,4	26 010,7	28 132,2	30 488,5
Solde global/PIB (%)	1,3	-0,2	0,2	1,7	0,4	0,3	1,3

Source : BCEAO

I.2.2.3. Projection de la situation monétaire pour 2019-2021

Sur la période 2019-2021, les agrégats monétaires seraient marqués par l'augmentation des avoirs extérieurs, la hausse du crédit intérieur et la consolidation de la masse monétaire.

La masse monétaire se raffermirait de 10,3% en moyenne sur la période sous revue. Cette tendance serait soutenue, d'une part, par la progression de la monnaie fiduciaire de 7,4% en moyenne par an et, d'autre part, par la hausse de 11,2% en moyenne par an, des dépôts sur la période.

Au niveau des contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets se consolideraient sur la période en passant de 2 262,8 milliards en 2019 à 2 522,2 milliards en 2021. Cette hausse résulterait des entrées de flux de capitaux étrangers au titre du financement des projets de l'Administration publique et des investissements directs étrangers.

Le crédit intérieur augmenterait en moyenne de 10,5% sur la période, en liaison avec la progression du crédit à l'économie qui se renforcerait de 13,3%. Au niveau des créances sur l'Administration centrale, il ressort une dégradation de la position nette du Gouvernement de 10,3% de 2019 à 2021.

Tableau 4 : Situation monétaire 2015-2021*En milliards de FCFA*

Indicateurs monétaires	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Monnaie au sens large (M2)	4 439,0	4 717,6	5 252,7	5 998,5	7 087,8	7 870,7	8 595,5	9 209,3	9 956,3	11 267,1	12 343,0
Circulation fiduciaire	1 541,4	1 590,5	1 747,1	1 877,5	2 138,0	2 273,4	2 301,0	2 394,0	2 526,3	2 781,3	2 966,0
Dépôts	2 897,6	3 127,1	3 505,6	4 121,0	4 949,8	5 597,3	6 294,5	6 815,3	7 430,0	8 485,9	9 377,0
BCEAO	2,0	1,6	1,6	2,6	2,6	3,0	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Banques	2 895,6	3 125,5	3 504,0	4 118,4	4 947,2	5 594,3	6 290,0	6 810,8	7 425,5	8 481,4	9 372,5
CCP et CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contreparties de M2	4 439,0	4 717,6	5 252,7	5 998,5	7 087,8	7 870,7	8 595,5	9 209,3	9 956,3	11 267,1	12 343,0
Actifs extérieurs nets	1 640,4	1 511,3	1 434,8	1 698,8	1 786,8	1 732,4	1 738,5	2 156,8	2 262,8	2 333,4	2 522,2
BCEAO	1 483,5	1 241,1	1 231,6	1 477,7	1 568,1	1 399,0	1 550,7	1 923,8	2 018,3	2 081,4	2 249,8
Banques	157,0	270,2	203,1	221,1	218,7	333,4	187,8	233,0	244,5	252,1	272,5
Créances intérieures	2 967,6	3 500,5	4 227,6	5 057,6	6 010,4	6 960,7	7 881,8	8 130,7	8 787,8	10 055,7	10 962,7
Créances nettes sur l'AC	846,3	1 140,8	1 365,2	1 550,7	1 467,7	1 724,5	1 981,1	1 437,5	1 127,6	1 247,4	1 244,0
Créances sur les autres secteurs	2 121,3	2 359,7	2 862,4	3 506,8	4 542,7	5 236,1	5 900,7	6 693,2	7 660,2	8 808,3	9 718,8
Passifs non monétaire	426,6	526,8	666,7	896,1	1 029,3	1 090,4	1 372,2	1 372,2	1 372,0	1 372,0	1 372,0
Autres postes nets	-257,5	-232,6	-257,0	-138,3	-319,9	-268,0	-347,4	-294,0	-277,7	-250,0	-230,0

Source : BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2015-2021

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2015-2018

II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2015-2018

Les politiques menées en matière de finances publiques sur la période 2015-2018 ont contribué à la réalisation des principaux objectifs du Programme Economique et Financier.

Dans ce cadre, plusieurs réformes ont été mises en œuvre, aussi bien au niveau fiscal qu'au niveau des dépenses publiques.

Au titre de **la fiscalité intérieure**, les principales mesures ont concerné :

- l'aménagement des droits d'accises (tabacs et boissons) en vue de l'harmonisation du dispositif avec la directive de l'UEMOA ;
- l'admission en régime simplifié des entreprises prestataires de services pétroliers en vue de faciliter leur identification, le suivi de leurs activités, de leurs déclarations fiscales et les paiements des impôts dus ;
- l'informatisation du circuit de remboursement des crédits de TVA induisant plus de transparence et de célérité dans le traitement des dossiers, et le renforcement des ressources de la régie de remboursement ;
- la segmentation des contribuables par la création de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) pour coordonner les activités des quatre (04) Centres des Moyennes Entreprises (CME) créés en 2014 et 2016, et la révision à la baisse de 400 millions à 200 millions du seuil du chiffre d'affaires des entreprises éligibles au CME ;
- le renforcement du contrôle fiscal par la réorganisation des services (création de la Direction des Enquêtes, du Recoupement et de l'Analyse Risque, Direction des Vérifications Nationales), les contrôles conjoints DGI-DGD, ainsi que le renforcement de la coopération internationale ;
- le renforcement des compétences de la Direction des Grandes Entreprises ainsi que la Direction des Moyennes Entreprises pour toutes les missions fiscales concernant les entreprises relevant de leurs fichiers respectifs, notamment en matière de contrôle sous toutes ses formes ;
- l'instauration du formulaire unique de déclaration et de paiement de l'impôt en vue de faciliter l'accomplissement des obligations fiscales des contribuables ;
- l'institution des télé-procédures (déclaration et paiement de l'impôt via le portail e-impôt) en vue de disposer en temps réel, d'informations fiables sur les contribuables. Les télé-procédures ont été rendues obligatoires à partir de 2018, pour tous les contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et la Direction des Moyennes Entreprises (DME) ;

- l'institution du paiement par mobile money en 2018 pour faciliter l'accomplissement des obligations fiscales des petits contribuables de l'impôt synthétique et ceux de l'impôt foncier ;
- le renforcement de l'Autorité morale de l'Administration par l'amélioration de l'encadrement des services fiscaux.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les principales mesures ont porté essentiellement sur :

- la poursuite de l'amélioration de la prise en charge de la valeur des marchandises importées ;
- la poursuite de la lutte contre la fraude par le renforcement des contrôles sur la base de l'analyse des risques ;
- la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO version 2 début 2018 ;
- la modernisation des outils de contrôles à travers l'acquisition et l'installation de trois scanners mobiles à Abidjan, San-Pédro et à Ouangolodougou ainsi qu'un scanner fixe relocalisable à Noé ;
- le renforcement du contrôle du transit par (i) l'interdiction de la réexportation par voie terrestre à destination des pays voisins à façade maritime (Circulaire n°1857/MBPE/DGD du 22 mai 2017), (ii) le réaménagement de la procédure de traitement des opérations de réexportation de produits par voie ferroviaire à destination de l'hinterland (Circulaire n°1846/MBPE/DGD du 22 mars 2017) et (iii) la modification du comité d'Agrément des Opérateurs Economiques et des Commissionnaires en Douane Agréés chargés des opérations de transit (Décision n°63/MBPE/DGD du 18 mai 2017) ;
- le renforcement du suivi des exonérations fiscales avec un rapport annexé chaque année à la loi de finances ;
- la mise en œuvre du Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises (SYDAM) version 2 ;
- l'optimisation de la gestion des régimes suspensifs ;
- la poursuite de l'assainissement du milieu des commissionnaires agréés ;
- la mise en place d'un dispositif de veille statistique sur les marchandises générales.

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures ont concerné :

- la transposition des Directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques sous forme de Loi Organique et de Décrets. Le processus se poursuit avec l'élaboration des textes réglementaires d'application à savoir : les projets de décrets relatifs au contrôle financier et budgétaire, à la charte de gestion des programmes, à la déconcentration de l'ordonnancement, à la comptabilité des matières, à la réforme des circuits et procédures de l'exécution budgétaire, et au régime financier des collectivités territoriales ;
- le développement du nouveau système d'Information Budgétaire (SIB) ainsi que la poursuite de l'interfaçage entre le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le Système de Gestion Comptable (ASTER) ;
- l'amélioration du système de passation des marchés publics à travers la mise en place des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) au sein des différents ministères ;
- la modification du Code des marchés publics portant notamment sur la problématique de la délégation de services publics et la maîtrise d'ouvrage public délégué ;
- le démarrage des activités visant la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- le renforcement des crédits consacrés à la lutte contre la pauvreté ;
- la poursuite des activités du Comité National de la Dette Publique (CNDP) à travers l'élaboration de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) et l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) ;
- l'adoption d'une stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- l'élaboration du Document de Stratégie de la mise en œuvre de la réforme budgétaire ;
- l'assainissement des relations avec les fournisseurs de l'Etat à travers l'audit et le paiement des arriérés, ainsi que la création de la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) ;
- la formalisation des différentes étapes du processus d'élaboration du budget de l'Etat assortie des délais de réalisation ;
- l'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et des Projets Annuels de Performance (PAP) pour l'ensemble des ministères.

Les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de ces réformes ont été accompagnés par les concours financiers extérieurs mobilisés dans le cadre du Programme Economique et Financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2015-2018

Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2015-2018

En milliards de FCFA

Agrégats	2015	2016	2017	2018
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Estimation
Recettes et dons	3 916,8	4179,6	4510,9	4879,4
Recettes fiscales	2 954,9	3352,6	3648,3	3947,3
Impôts intérieurs	1 480,0	1796,5	1978,4	2189,0
Droits et taxes à l'importation	1 087,8	1163,8	1224,3	1354,5
Droits et taxes à l'exportation	387,1	392,3	445,6	403,8
Recettes non fiscales	679,8	531,6	596,5	629,1
Cotisations de sécurité sociale	383,5	443,3	455,7	474,1
Autres	296,2	88,3	140,7	154,9
Dons	282,2	253,5	266,1	303,0
Projet	128,6	105,9	115,2	144,3
Programme	153,6	147,6	150,9	158,7
Dépenses et prêts nets	4 469,8	5014,6	5509,3	5833,7
Dépenses Courantes	2 777,2	2890,4	3317,9	3469,8
Personnel	1 331,6	1400,8	1512,3	1635,4
Prestations sociales	255,4	260,7	263,7	301,7
Subvention et transferts	414,7	385,8	430,1	405,5
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	775,6	843,2	1111,7	1127,3
Investissement	1 247,3	1408,4	1526,8	1658,9
/Financement intérieur	790,9	1054	927,2	948,4
/Financement extérieur	456,3	354,4	599,6	710,5
Emprunts	327,7	252,3	485,1	566,5
Dons	128,6	102,1	114,6	144,0
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	147,9	355,6	285,1	278,8
Prêts nets	-0,2	0	0	0
Intérêts	297,5	360,1	379,5	426,2
Intérieur	145,3	183,2	203,6	217,8
Extérieur	152,2	177	175,8	208,4
Solde base ordonnancement	-553	-837,9	-998,3	-954,3
% du PIB	-2,8%	-4,0%	-4,5%	-4,0%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-225,3	-628,4	-514,0	-388,1
% du PIB	-1,2%	-2,9%	-2,3%	-1,6%
Solde primaire de base	-81,4	-394,9	-281,4	-119,7
% du PIB	-0,40%	-1,80%	-1,27%	-0,50%
Financement	538,9	832,6	993,7	724,3
Extérieur	779	449	1119,5	1350,9
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1 007,40	351,3	1738,2	1682,0
Amortissement	-230,8	-269,7	-710,8	-290,0
Autre financement extérieur	2,4	367,3	92,1	-41,0
Intérieur	-240,1	383,6	-125,8	-626,6
Bancaire	-151,3	352,1	65,9	-543,6
Autre	-88,7	31,5	-191,7	-83,0
Ecart (- sur financement)	14,1	-5,4	-4,7	-230,0
PIB	19 595,4	20 931,4	22 150,8	23 953,4

Source : MEF/DGE/DPPSE

L'analyse des opérations financières de l'Etat sur la période 2015-2018 fait ressortir une amélioration continue de la mobilisation des recettes et une augmentation soutenue des dépenses totales due à la prise en compte des besoins croissants de la population. L'évolution des principaux postes est présentée ci-après.

II.1.2.1. Les recettes et dons

Les recettes et dons ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 7,3% de 2015 à 2017, passant de 3 916,8 milliards en 2015 à 4 510,9 milliards en 2017.

Cette performance est rendue possible grâce au bon niveau des recettes fiscales qui passent de 2 954,9 milliards en 2015 à 3 648,3 milliards en 2017, soit une croissance annuelle moyenne de 11,1%. Ces recettes sont composées de la fiscalité intérieure (de 1 480,0 milliards en 2015 à 1 978,4 milliards en 2017) et de la fiscalité de porte (de 1474,9 milliards en 2015 à 1669,9 milliards en 2017).

Cette croissance positive des recettes fiscales devrait se poursuivre en 2018 avec une estimation de 3 947,3 milliards, en dépit des réaménagements de l'annexe fiscale ayant suscité des mécontentements du secteur privé en début d'année 2018.

Ces bons niveaux de recouvrement s'expliquent principalement par la relance et la consolidation des activités économiques, ainsi que par la mise en œuvre satisfaisante des réformes, notamment au niveau des mesures de politiques et d'administrations fiscales.

Toutefois, il est à constater une baisse des recettes non fiscales ainsi que des dons projet et programme sur la période. En effet, les dons passent de 282,2 milliards en 2015 à 266,1 milliards en 2017. Ils intègrent le Contrat Désendettement Développement (CDD) dont le niveau est resté constant à 147,6 milliards de 2014 à 2016, puis est passé à 150,9 milliards en 2017 avec la prise en compte du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne de 3,3 milliards acquis en cours d'année 2017.

S'agissant des recettes non fiscales, elles sont passées de 679,8 milliards en 2015 à 596,5 milliards en 2017, soit une baisse de 6,3%. Ce niveau élevé des recettes non fiscales en 2015 est lié principalement au paiement des redevances des sociétés de téléphonie (167,8 milliards en 2015 contre 62 milliards en 2017, ainsi que des bonus de signature (17,5 milliards en 2015 contre 3,3 milliards en 2017).

En 2018, les recettes non fiscales sont prévues à 629,1 milliards dont 57 milliards au titre du paiement des redevances de téléphonie.

II.1.2.2. Dépenses et prêts nets

Les engagements de l'Etat liés aux défis de la relance de l'économie et à la transformation de la Côte d'Ivoire en un pays émergent à l'horizon 2020 se sont ressentis à travers les niveaux de dépenses effectuées sur la période 2015-2018. Ainsi, les dépenses publiques sont passées de

4 469,8 milliards en 2015 à 5 509,3 milliards en 2017. Cette hausse est essentiellement liée à la croissance des dépenses d'investissement qui sont passées de 1 247,3 milliards en 2015 à 1 526,8 milliards en 2017 et à la prise en compte des besoins croissants des administrations à travers les dépenses de fonctionnement qui sont passées de 775,6 milliards en 2015 à 1 095,4 milliards en 2017.

A fin 2018, les charges de l'Etat devraient atteindre un niveau de 5 833,7 milliards en lien avec la mise en œuvre de certaines mesures salariales d'un coût annuel de 58,2 milliards issues des accords signés entre le Gouvernement et les syndicats de fonctionnaires. Les dépenses d'investissement devraient ressortir à 1 658,9 milliards. Ce niveau d'investissement est en lien avec la mise en œuvre du PND 2016-2020, dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse significative. Ils sont passés de 297,5 milliards en 2015 à 379,5 milliards en 2017, soit une croissance annuelle moyenne de 12,9% liée essentiellement aux intérêts payés sur les émissions d'eurobond.

En 2018, le niveau des intérêts de la dette devrait s'établir à 426,2 milliards.

Le **déficit budgétaire** est passé de 2,8% du PIB en 2015 à 4,0% du PIB en 2016. En 2017, le déficit s'est affiché à 4,5% du PIB, imputable à la prise en compte des revendications sociales, couplée à la chute des prix du cacao et la hausse du cours du baril de pétrole à l'international.

En 2018, ce déficit budgétaire se réduirait pour s'afficher à 4,0% du PIB afin de respecter les normes communautaires à moyen terme.

II.1.2.3 Opérations de financement

Le **financement** de ces déficits budgétaires a été rendu possible grâce aux ressources mobilisées sur les marchés de 1 277,4 milliards en 2015 (dont 584,8 milliards d'eurobond), 1 688,1 milliards en 2016, et 2 362 milliards en 2017 (dont 1 143,5 milliards d'eurobond). En 2018, le déficit serait couvert par le recours au marché international par l'émission de 1 115,1 milliards d'eurobond, et au marché monétaire et financier de l'UEMOA à hauteur de 475,6 milliards. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires prévus à 230 milliards.

II.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2019-2021

II.2.1 Politiques des finances publiques 2019-2021

II.2.1.1 Au titre de la fiscalité

La politique fiscale sur la période 2019-2021 sera essentiellement orientée vers la poursuite des efforts de modernisation de l'administration fiscale, de facilitation de l'accomplissement des obligations fiscales, de renforcement de l'efficacité en matière de recouvrement des recettes, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et de rationalisation des incitations fiscales du Code des Investissements sur la base des recommandations de l'étude qui est en cours de réalisation.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les principales mesures à mettre en œuvre concernent :

- la maîtrise de la valeur et de la classification tarifaire et le transfert des compétences Webb Fontaine à la Direction Générale des Douanes ;
- la poursuite de la rationalisation des exonérations ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne et d'audit ;
- la sécurisation et la simplification des procédures douanières ;
- le renforcement des contrôles après dédouanement et de la lutte contre la fraude ;
- l'organisation de contrôles conjoints DGI et DGD ;
- l'interconnexion de la DGI et de la DGD en vue d'améliorer le contrôle fiscal et douanier ;
- le renforcement du contrôle des régimes de transformation sous-douane ;
- le renforcement du cadre réglementaire et législatif, et l'adoption de mesures complémentaires pour mieux lutter contre l'optimisation et l'évasion fiscales.

Au titre de **la fiscalité intérieure**, les réformes sur la période 2019-2021 devraient s'inscrire dans la dynamique des mesures mises en œuvre par l'Etat et qui visent principalement à prendre en compte les effets de l'application des Accords de Partenariats Economiques (APE) au niveau du commerce international et de la mondialisation, et leur impact sur les recettes de porte et sur les recettes fiscales intérieures.

Ces réformes concernent entre autres, l'amélioration du système de gestion de l'information, la simplification du système fiscal, notamment par l'harmonisation et l'extension de la base imposable de certains impôts, la rationalisation des régimes et barèmes d'imposition et l'abandon progressif de mesures d'incitation à l'investissement au profit d'une approche plus globale d'incitation basée sur une fiscalité de droit commun, à taux modérés.

Ainsi, les réformes envisagées sur la période 2019-2021 s'articulent autour des axes principaux ci-après :

- **la réforme de l'administration fiscale**, axée sur l'organisation des services opérationnels et la réorientation de leurs missions ;

- **la modernisation de la gestion de l'impôt** qui sera mise en œuvre par :
 - la reprise du plan directeur informatique de la Direction Générale des Impôts ;
 - l'institution d'un système amélioré de suivi de la facturation dans les secteurs sensibles à la fraude à la TVA ;
 - l'institution de la facture électronique;
 - la mise en place du système d'archivage électronique ;
 - l'informatisation du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF) en vue de permettre la constitution de bases de données fiables et renforcer les capacités de recoupements des données des entreprises à des fins de contrôle fiscal ;
 - la poursuite de la simplification et de l'allègement des procédures, notamment la dématérialisation des procédures de délivrance des différents documents et actes administratifs (attestation de régularité fiscale, dossier fiscal, avis d'imposition, etc.) ;
 - l'implémentation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) pour une meilleure maîtrise de la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la DGI ;
 - la limitation des exonérations ponctuelles aux seuls secteurs sociaux et à ceux liés aux dons
 - la prise de dispositions relatives à la capitalisation restreinte ;
- **la réforme de la fiscalité directe**, d'une part, des personnes physiques notamment par la simplification du mode de détermination de l'impôt sur le revenu, des impôts sur les traitements et salaires, et d'autre part, des entreprises, avec pour finalité à terme la mise en place d'un système de taxation cédulaire et d'un impôt sur les sociétés ;
- **le renforcement de la fiscalisation du secteur informel et de la fiscalité des ressources naturelles** par l'imposition de secteurs non encore suffisamment fiscalisés tel que le secteur agricole, par le réaménagement du régime de l'impôt synthétique, et par la poursuite des opérations de recensement et d'élargissement de l'assiette fiscale ;
- **la réforme de la politique fiscale en matière de TVA** qui consistera à :
 - poursuivre les réaménagements nécessaires du dispositif de la taxe sur la valeur ajoutée afin de renforcer la neutralité de cette taxe au regard des entreprises ;
 - élargir l'assiette de la TVA en réduisant progressivement le champ des exonérations, notamment pour se conformer aux directives de l'UEMOA, et en étendant l'application du taux réduit à certains produits jusqu'ici exonérés ;
 - rationaliser les mécanismes de gestion de la TVA en généralisant le remboursement, en modulant les conditions de celui-ci en fonction des profils-risques des demandeurs et en sécurisant les recettes affectées au remboursement ;
- **la réforme du cadastre** en vue de sa modernisation.

II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2019-2021 sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'une politique d'endettement soutenable définie dans la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la révision de la stratégie de maîtrise de la masse salariale adoptée en mai 2014 ;
- la réduction des délais de passation des marchés publics et d'exécution des dépenses en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption, notamment au niveau des dépenses d'investissement ;
- la mise en œuvre des mesures contenues dans le schéma directeur des réformes des finances publiques, notamment :
 - la rénovation de la planification, la programmation, la budgétisation, le pilotage de l'exécution des dépenses de l'Etat ;
 - la mise en place d'un nouveau système d'information financière de la chaîne de la dépense ;
- la rédaction d'une déclaration sur les risques budgétaires jointe en annexe au Projet de loi de Finances (PLF) ;
- le basculement intégral en budget programmes ;
- la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et externe ;
- la dématérialisation progressive des procédures de passation des marchés publics en vue de faciliter la compétition dans le cadre de la commande publique, notamment pour les PME ;
- la mise en ligne du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) afin de le rendre plus accessible et contribuer ainsi à la célérité dans le traitement des opérations de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la catégorisation des entreprises, et la mise à jour de la banque de données des prix de référence.

II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2019-2021

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2019-2021 sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB réel de 7,7% sur la période susmentionnée, et les effets escomptés des mesures de politiques fiscales ainsi que les efforts d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

Les recettes tiennent compte des estimations de 2018 et intègrent les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

Tableau 6 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2019-2021

En milliards de FCFA

	2019	2020	2021
	Estimation	Estimation	Estimation
Recettes et dons	5333,6	5828,2	6258,2
Recettes fiscales	4416,3	4871,8	5308,0
Impôts intérieurs	2566,8	2800,2	3110,1
Droits et taxes à l'importation	1447,4	1646,9	1769,4
Droits et taxes à l'exportation	402,1	424,7	428,5
Recettes non fiscales	614,7	642,5	643,1
Cotisations de sécurité sociale	501,0	558,2	558,2
Autres	113,7	84,3	84,9
Dons	302,6	314,0	307,1
Projet	143,9	155,3	148,4
Programme	158,7	158,7	158,7
Dépenses et prêts nets	6124,6	6643,6	7130,7
Dépenses Courantes	3567,5	3751,8	3926,5
Personnel	1720,8	1772,6	1817,6
Prestations sociales	330,3	375,5	375,5
Subvention et transferts	391,2	410,6	432,1
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1125,2	1193,1	1301,3
Investissement	1721,9	1913,1	2241,7
/Financement intérieur	1022,4	1092,8	1243,5
/Financement extérieur	699,5	820,2	998,2
Emprunts	555,6	665,0	849,8
Dons	143,9	155,3	148,4
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	319,2	397,7	351,4
Prêts nets	0	0	0
Intérêts	516,1	581,0	611,0
Intérieur	210,3	279,8	315,8
Extérieur	305,7	301,2	295,2
Solde base ordonnancement	-791,1	-815,4	-872,5
% du PIB	-3,0%	-2,9%	-2,8%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-235,4	-150,4	-22,7
% du PIB	-0,9%	-0,5%	-0,1%
Solde primaire de base	122,0	271,9	429,7
% du PIB	0,47%	1,0%	1,4%
Financement	570,2	835,9	901,8
Extérieur	884,5	750,1	964,0
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1055,6	665,0	849,8
Amortissement	-365,3	-366,0	-207,2
Autre financement extérieur	194,2	451,2	317,5
Intérieur	-314,4	85,8	-62,2
Bancaire	-309,9	119,8	-3,4
Autre	-4,4	-34,0	-58,8
Ecart (- surfinancement)	-220,9	20,5	29,3
PIB	26010,7	28132,2	30488,5

Source : MEF/DGE/DPPSE

II.2.2.1. Les recettes et dons

En considérant les hypothèses de projections des recettes énoncées plus haut, **les recettes totales et dons** passeraient de **5 333,6** milliards en 2019 à **6 258,2** milliards en 2021, soit un taux de croissance moyen annuel de 8,3%. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (83,8% en moyenne sur la période).

Les recettes fiscales passeraient de **4 416,3** milliards en 2019 à **5 308,0** milliards en 2021. La pression fiscale serait à 17,4 % en 2021 et résulterait des mesures envisagées par les administrations fiscales et les perspectives favorables de la conjoncture nationale et internationale.

Les recettes non fiscales passeraient de **614,7** milliards en 2019 à **643, 1** milliards en 2021. Elles tiennent compte de l'impact de la réforme de la sécurité sociale y compris la prise en compte des revendications des fonctionnaires, et celui de la mise en œuvre de la stratégie de la masse salariale, ainsi que du renouvellement des licences de téléphonie cellulaire.

S'agissant des dons, ils ressortiraient à **302,6** milliards en 2019 pour atteindre **307,1** milliards en 2021 du fait de l'absence des dons programmes.

II.2.2.2. Les dépenses et prêts nets

Les **dépenses et prêts nets** passeraient de **6 124,6** milliards en 2019 à **7 130,7** milliards en 2021.

Les charges salariales progresseraient en moyenne de 2,8% sur la période, pour passer de 1 720,8 milliards en 2019 à 1 817,6 milliards en 2021. Cette hausse serait notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires ainsi que de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de gestion de la masse salariale. Cette stratégie tient compte : (i) de la poursuite des avancements indiciaires ; (ii) des recrutements notamment dans les secteurs sociaux ; (iii) des changements de situations administratives ; (iv) de l'amélioration de la gestion des effectifs, (v) des engagements salariaux du Gouvernement suite à la grève des fonctionnaires intervenue en 2017, (vi) de la loi de programmation militaire et (vii) de la loi de programmation de la sécurité intérieure.

Les dépenses de fonctionnement projetées à 1 125,2 milliards en 2019, connaîtraient une hausse moyenne annuelle de 7,5% pour atteindre 1 301,3 milliards en 2021.

Les subventions et transferts passeraient de 391,2 milliards en 2019 à 432,1 milliards en 2021. Ces subventions seront affectées essentiellement aux écoles privées, aux EPN, aux collectivités et au secteur électricité.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à **1 721,9** milliards en 2019, à 1913,1 milliards en 2020 et à **2 241,7** milliards en 2021, soit une évolution moyenne de 14,1% prenant en compte les priorités du PND 2016-2020. Le taux d'investissement passerait de 6,6% du PIB en 2019 à 6,8% en 2020 et en 7,4% en 2021. Par ailleurs, les financements sur ressources intérieures représenteraient en moyenne 57,2%.

Les intérêts sur la dette publique se chiffrent à **516,1** milliards en 2019 pour ressortir à **611,0** milliards en 2021, conformément à la politique d'endettement de l'Etat.

Au titre des **soldes budgétaires**, les finances publiques seraient caractérisées par une baisse progressive des déficits sur le moyen terme, qui passeraient de 4,0% du PIB en 2018, pour atteindre 2.8% en 2021.

II.2.2.3. Les opérations de financement

Les marchés monétaire et financier de l'UEMOA seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2019-2021. Ainsi, les mobilisations ressortiraient à **1 414,2** milliards en 2019 à **1 839,2** milliards en 2020 et à **1 415,3** milliards en 2021. Par ailleurs, des appuis budgétaires sont attendus du FMI dans le cadre du Programme Economique et Financier 2016-2019 et de la Banque Mondiale. Ils se chiffrent à 192 milliards en 2019.

II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE SUR LA PERIODE 2015-2021

II.3.1 Evolution de la dette publique sur la période 2015-2018

La dette publique suit une évolution en phase avec les normes internationales et communautaires depuis la restauration de la capacité de paiement de l'Etat. Celle-ci est consécutive à la réduction substantielle de l'encours de la dette extérieure à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012. Cette évolution est en parfaite adéquation avec le financement de l'ambitieux programme d'investissement public traduit dans les Plans Nationaux de Développement (PND 2012-2015 et PND 2016-2020), dans le but de hisser la Côte d'Ivoire au rang des Pays émergents à l'horizon 2020.

Le stock de la dette publique totale¹ est passé de 7 914,8 milliards en 2015 à 9 023,2 milliards en 2016 avant de s'établir à 10 045,1 milliards en 2017, soit respectivement 40,4%, 43,1% et 45,3% du PIB. En 2018, il ressortirait à 11 536,0 milliards, soit 48,2% du PIB.

¹ Non compris l'encours C2D de 1 283,3 milliards, d'où un stock de dette totale évalué à 9 198,1 milliards à fin 2015 (y compris le C2D). En 2016, le C2D ressort à 1 106,07 milliards, soit un encours total de 10 129,3 milliards. En 2017, le C2D ressort à 965,1 milliards et 29,4 milliards au titre du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne, soit un encours total de 11 039,7 milliards.

II.3.1.1. Stock de la dette publique

Le recours de la Côte d'Ivoire au marché des capitaux de l'UEMOA a occasionné une hausse progressive du stock de la dette intérieure. Ce stock, qui était de 2 286,6 milliards en 2012, est ressorti à 2 651,9 milliards en 2013, 3 129,8 milliards en 2014, 3 425,7 milliards en 2015, 4 049,1 milliards en 2016 et 4 275,1 milliards en 2017. Toutefois, la part de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette est passée de 48,9% en 2012 à 42,6% 2017.

Les négociations entreprises par le Gouvernement auprès de la BCEAO ont abouti, le 1er janvier 2015, à la signature d'un Accord de rééchelonnement du stock de la dette due au 31 décembre 2014, hormis les allocations spéciales de DTS dont les échéances sont honorées à date. Les caractéristiques de cette restructuration portant sur un montant global de 366,5 milliards, se déclinent comme suit :

- rééchelonnement sur 40 ans assorti d'un différé de 10 ans des arriérés sur les découverts statutaires consolidés. Le taux d'intérêt est de 3% avec un amortissement semestriel constant ;
- et rééchelonnement sur 30 ans assorti d'un différé de 10 ans des remboursements des encaisses tirées auprès des Agences de Bouaké, Man et Korhogo de la BCEAO durant la crise politico-militaire et les paiements dus au FMI payés par la BCEAO pour le compte de l'Etat. Le taux d'intérêt est nul (0%) avec un amortissement semestriel constant.

Le plan de restructuration ainsi convenu s'exécute normalement à ce jour avec le paiement d'intérêts moratoires cumulé à 6,2 milliards au 31 décembre 2017.

Le stock de la dette extérieure, réduit à 2 393,0 milliards (16,6% PIB) en 2012, s'est accru pour se situer à 4 489,1 milliards en 2015, puis 4 974,2 milliards en 2016 et 5 770,0 milliards en 2017. A fin 2018, il devrait s'afficher à 7 512,3 milliards, représentant 31,4% du PIB.

Les années 2014 et 2015 restent marquées par le retour de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions de dollars (357 milliards FCFA) et 1 milliard de dollars (584,8 milliards de FCFA). Une émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et dollars) a été émise avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1 141,3 milliards de F CFA net des rachats de dettes.

En 2018, la Côte d'Ivoire a également émis deux Eurobonds d'un montant total de 1 700 millions d'Euro (1 115,1 milliards de FCFA). Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a poursuivi la diversification de la base de ses investisseurs avec l'émission d'un deuxième SUKUK en 2016, après le succès enregistré par l'émission de novembre 2015. En effet, l'émission du SUKUK 5,75 % 2015-2020 a été un succès à plusieurs égards :

- le montant recherché (150 milliards de FCFA) a été entièrement mobilisé, soit un taux de réalisation de 100% ;
- l'objectif visant à élargir la base des investisseurs a été atteint. L'émission a enregistré une forte participation des investisseurs hors UEMOA, principalement des pays arabo-musulmans, soit 45 %. De plus, les soumissions proviennent des institutionnels, des particuliers et des entreprises avec respectivement 98,7%, 0,8% et 0,6%.

Tableau 7 : Evolution du stock de la dette publique de 2014 à 2018*En milliards de FCFA*

DETTE PUBLIQUE	2014	2015	2016	2017 Provisoire	2018 Estimé
Stock	6 438,5	7 914,8	9 023,2	10 045,1	11 536,10
<i>Encours</i>	6 018,6	7 896,5	9 023,2	10 045,1	11 536,0
<i>Arriérés</i>	419,9	18,3	-	-	-
Dettes extérieures (1)					
Stock	3 308,7	4 489,1	4 974,2	5 770,0	7 512,3
<i>Encours</i>	3 308,7	4 489,1	4 974,2	5 770,0	7 512,3
<i>Arriérés</i>	-	-	-	-	-
Dettes intérieures (2)					
Stock	3 129,8	3 425,7	4 049,0	4 275,1	4 023,8
<i>Encours</i>	2 709,9	3 407,4	4 049,0	4 275,1	4 023,8
<i>Arriérés</i>	419,9	18,3	-	-	-
Stock dette publique en % du PIB	36,9%	40,4%	43,1%	45,3%	48,2%

Source : MEF/DGTCP/DDP

II.3.1.2 Service de la dette publique

En 2015, le service de la dette publique se situe à 1 151,7 milliards et reste dominé par les remboursements de titres publics (641,7 milliards), l'échéance annuelle au titre du C2D (147,6 milliards), la dette commerciale (133 milliards dont 96,1% pour les Euro-obligations), les échéances FMI, BEI et BID (49,3 milliards). Ce service comprend 264,0 milliards de dette extérieure hors C2D et 887,7 milliards de dette intérieure.

En 2016, le service de la dette publique s'élève à 1 191,8 milliards contre une prévision de 1 340 milliards. Ce service comprend la dette extérieure pour un montant de 336,7 milliards hors l'échéance annuelle du C2D (147,6 milliards), entièrement réglé et la dette intérieure pour 855,1 milliards également honorés en totalité. Ainsi, le service payé s'élève à 1 210,1 milliards, y compris l'apurement total des arriérés résiduels (18,3 milliards) hérités des gestions antérieures à 2015.

En 2017, le service de la dette publique s'élève à 1 448,2 milliards contre une prévision de 1 459,8 milliards. Ce service comprend la dette extérieure pour un montant de 556,3 milliards y compris les échéances du C2D (147,6 milliards) et du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne (3,3 milliards), entièrement réglé et le service de la dette intérieure pour un montant de 891,9 milliards également honorés en totalité.

En 2018, le service prévisionnel de la dette inscrit au budget s'élève à 1 547,8 milliards, répartis en dette extérieure d'un montant 608,2 milliards de dette extérieure dont 147,6 milliards de C2D envers la France et en dette intérieure à hauteur de 939,7 milliards dont 828,0 milliards de titres publics. Au premier semestre de l'année 2018, ce service a été honoré à hauteur de 794,3 milliards (51,3%), soit 302,0 milliards de dette extérieure et 492,3 milliards de dette intérieure.

II.3.2 Politique de la dette publique 2018-2021

Le Gouvernement s'est engagé sur la période 2019-2023 à maintenir un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la politique d'endettement contenue dans la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'État et de respecter ses obligations de paiement au moindre coût possible à court, moyen et long termes, en maintenant le risque à un niveau prudent. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long termes).

Les besoins de financement de l'année 2019 sont estimés à 2 217,3 milliards de FCFA. Sur la période 2019-2023 ces besoins sont estimés en moyenne à 1 924,4 milliards de FCFA selon la SDMT 2018-2023. Les emprunts extérieurs devraient représenter 70% du financement en moyenne sur la période. Les emprunts extérieurs seraient composés de 9% d'emprunts concessionnels, de 41% d'emprunts semi-concessionnels, et de 50% d'emprunts non concessionnels.

Les emprunts intérieurs devraient permettre de combler les besoins bruts de financement à hauteur de 30%. Ces emprunts seraient émis sous forme d'instruments de court terme (10%), sous forme d'instruments de moyen terme (40%), sous forme d'instruments de long terme (40%) et de 10% sous forme de crédits auprès de bailleurs tels que la BOAD et le FMI.

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Montant indicatif à mobiliser de 2018 à 2021*En milliards de FCFA*

Années	Montant indicatif des titres à émettre
2018	1 418,8
2019	1 429,0
2020	1 400
2021	1 400

*Sources : MEF/SEPMBPE***II.3.3 Evolution de la dette publique 2019-2021****➤ Encours de la dette**

L'encours de la dette publique est projeté à 11 536,0 milliards en 2018, à 12 572,0 milliards en 2019 et à 13 520,7 milliards en 2020 et 14 302,5 milliards en 2021. Le profil de l'encours de la dette publique de 2018 à 2021 enregistrerait une tendance haussière, en raison des nouveaux emprunts nets à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme.

Tableau 9 : Evolution de l'encours de la dette publique de 2018 à 2020 (basée sur la SDMT 2018-2022)*En milliards de FCFA*

Encours	2019	2020	2021
Dette publique (1) + (2)			
<i>Encours</i>	12 572,0	13 520,7	14 302,5
Dette extérieure (1)			
<i>Encours</i>	8 525,7	10 018,6	10 728,9
Dette intérieure (2)			
<i>Encours</i>	4 046,3	3 819,6	3 573,7
Stock dette publique en % du PIB	48,3%	48,1%	46,9%

Sources : MEF/DGTCP/DDPD

➤ **Service de la dette**

En 2019, 2020 et 2021, le service de la dette totale est attendu à la hausse en comparaison à celui de 2018 (1 547,8 milliards). Cette évolution se justifie par les importantes échéances du FMI, C2D et Eurobonds. Il en est de même pour le service de la dette intérieure qui subit le poids important des échéances de titres publics.

Les prévisions du service de la dette totale y/c passifs audités à titriser ressortiraient comme ci-après détaillées :

- ✓ en 2019 à 1 906,1 milliards avec 1 147,0 milliards de dette intérieure (971,2 milliards de titres publics) et 759,1 milliards de dette extérieure (y/c C2D et PCD de 158,7 milliards) ;
- ✓ en 2020 à 2 119,7 milliards dont 1 363,5 milliards sur la dette intérieure (1 208,4 milliards de titres publics) et 742,1 milliards sur la dette extérieure (y/c C2D et PCD de 158,7 milliards).
- ✓ en 2021 à 1 852,6 milliards avec 1 243,8 milliards de dette intérieure (1 088,9 milliards de titres publics) et 608,8 milliards de dette extérieure.

Tableau 10 : Evolution du service de la dette publique de 2019 à 2021

(En milliards de F CFA)

Service de la dette publique	2019	2020	2021
TOTAL DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE y/c passifs audités à titriser (1) + (2)	1 906,1	2 119,7	1 852,6
Intérieure (1)	1 147,0	1 363,5	1 243,8
dont Remboursement de titres publics	971,2	1 208,4	1 088,9
<i>soit Bons du Trésor</i>	173,3	132,3	182,3
<i>Emprunts obligataires TPCI& Obligations du Trésor</i>	722,6	1 004,3	868,1
Extérieure (2)	759,1	742,1	608,8
dont Club de Paris	199,4	179,7	9,7
<i>dont AFD (C2D)</i>	147,6	147,6	0,0
Eurobonds	289,7	294,3	290,9

Source : SEPMBPE/DGTCP/DDPD

II.4 CRITERES DE CONVERGENCE 2015-2021

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a institué par Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015, un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA en vue de (i) renforcer la convergence des économies des Etats membres, (ii) conforter la stabilité macroéconomique, (iii) accélérer la croissance économique et, (iv) approfondir la solidarité entre les Etats. Ce Pacte constitue un instrument communautaire et un engagement formel des Etats membres pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union. Les performances des Etats membres de l'Union en matière de convergence économique sont mesurées à l'aide d'indicateurs macroéconomiques, à savoir à titre principal les critères de convergence. Les critères de convergence sont constitués de critères de premier rang (au nombre de trois (03)) et de critères de second rang (au nombre de deux (02)) ci-dessous indiqués.

Critères de premier rang

- le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (norme : $\geq -3\%$) ;
- le taux d'inflation annuel moyen (norme : $\leq 3\%$) ;
- le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme : $\leq 70\%$).

Critères de second rang

- le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (norme : $\leq 35\%$) ;
- le taux de pression fiscale (norme : $\geq 20\%$).

A l'horizon de convergence fixé au 31 décembre 2019, tous les critères de premier rang doivent être respectés.

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA seront maintenus. La situation de convergence de la Côte d'Ivoire est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Situation des critères de convergence 2015-2021

Critères	Normes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Critères de 1er rang</i>								
Solde budgétaire global (dons compris) ² / PIB nominal (en %)	≥ - 3	-2,8	-4,0	-4,5	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	1,2	0,7	0,7	0,5	0,5	1,0	1,0
Encours de la dette publique ³ totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	40,4	43,1	45,3	48,2	48,3	48,1	46,9
<i>Nombre de critères de premier rang respectés</i>		3	2	2	2	3	3	3
<i>Critères de 2nd rang</i>								
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	45,1	41,8	41,5	41,4	39,0	36,4	34,2
Taux de pression fiscale (en %) ⁴	≥ 20	15,1	16,0	16,5	16,5	17,0	17,3	17,4
<i>Nombre de critères de second rang respectés</i>		0	0	0	0	0	0	0
<i>Nombre total de critères respectés</i>		3	2	2	2	3	3	3

Source : MEF/DGE/DAFER

NB : les cases grisées correspondent aux critères respectés.

II.4.1 Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal est ressorti à -4,5% en 2017 après -4,0% en 2016 et -2,8% en 2015. Ce critère n'a donc pas été conforme à la norme communautaire (supérieur ou égal à -3%). Cette dégradation du solde en 2017 est due à une plus forte augmentation des dépenses totales et prêts nets de 9,9% par rapport à celle des recettes totales et dons qui ont augmenté de 8,8%. Ce ratio devrait s'améliorer en 2018, pour se situer à -4,0% du fait d'une consolidation de la mobilisation des recettes fiscales (+8,2%) et d'une meilleure rationalisation des dépenses (+5,9%). Cette dynamique devrait se poursuivre en 2019. En effet, le solde budgétaire global rapporté au PIB nominal devrait se stabiliser à -3,0% en 2019, en 2020 et en 2021 en conformité avec la norme communautaire fixée à -3%.

Le taux d'inflation annuel moyen est resté conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) en 2016 et 2017, se stabilisant à 0,7% sur les deux années. En 2018 et 2019, il devrait se stabiliser à 0,5%. Les efforts de maintien des prix devraient se poursuivre jusqu'en 2019, grâce aux mesures de lutte contre la cherté de la vie. Le taux d'inflation se maintiendrait en dessous de 3% en 2020 et 2021.

² Y compris les recettes affectées et les dépenses affectées

³ Encours hors C2D

⁴ Les recettes fiscales à partir de 2016 intègrent désormais les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

L'encours de la dette publique totale (hors C2D) rapporté au PIB a représenté 45,3% du PIB en 2017, après un taux de 43,1% en 2016, respectant la norme communautaire (inférieur à 70%). En 2018, ce ratio devrait ressortir à 48,2% du fait du recours au marché financier régional et international pour le financement des investissements. La mise en œuvre de la nouvelle politique d'endettement devrait permettre de maintenir ce ratio largement en deçà du seuil communautaire de 70%. Il passerait de 48,3 % en 2019 à 46,9% en 2021.

A l'horizon de convergence en 2019, l'ensemble des critères de 1^{er} rang serait respecté grâce aux efforts de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses, aux mesures de lutte contre la cherté de la vie ainsi que l'application de la stratégie d'endettement.

II.4.2 Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de 45,1% en 2015 à 41,8% en 2016 et à 41,5% en 2017, au-delà de la norme communautaire fixée à un maximum de 35%. Ce ratio devrait rester au-dessus de cette norme en 2018 (41,4%) et 2019 (39,0%), du fait de la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi que les recrutements dans les secteurs sociaux. Toutefois, il enregistrerait une amélioration progressive pour atteindre 34,2% en 2021 après 36,4% en 2020, en cohérence avec la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté), est passé de 16,0% en 2016 à 16,5% en 2017. En 2018, ce ratio se stabiliserait à 16,5%, et connaîtrait une amélioration pour se situer à 17,0% en 2019, 17,3% en 2020 et 17,4% en 2021. Il convient de noter que ce taux de pression fiscale est déterminé sur la base des encaissements effectifs et se limite aux recettes de l'administration centrale budgétaire.

Les efforts du Gouvernement en vue de maîtriser la masse salariale et d'améliorer le niveau des recettes devraient permettre à terme de respecter l'ensemble des critères de second rang.

II.4.3 Recommandations⁵

Pour renforcer les performances en matière de convergence, des dispositions devraient être prises pour poursuivre :

- les efforts en vue de la transformation des produits primaires agricoles, notamment le cacao, le café et l'anacarde ;
- l'amélioration du climat des affaires ;
- le dialogue entre les partenaires sociaux afin de parvenir à un accord pour garantir un climat social apaisé ;

⁵ Recommandations issues du Rapport de Surveillance Multilatérale (juin 2017)

- le recouvrement des recettes notamment les actions d'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement des contrôles, la maîtrise des régimes suspensifs et des exonérations ;
- la mise en œuvre effective des réformes dans les secteurs des hydrocarbures et de l'électricité ;
- les efforts visant la maîtrise des dépenses courantes, particulièrement celles liées à la masse salariale.

III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

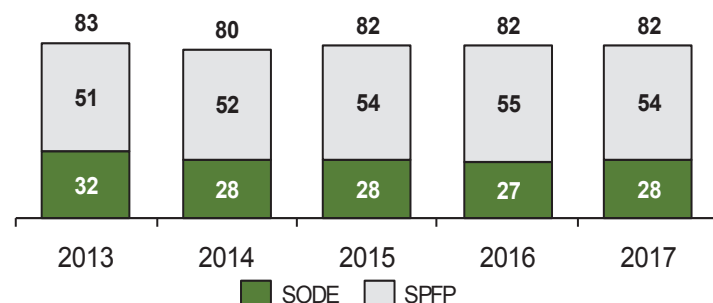
Au 31 décembre 2017, le portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire est constitué de **82** entreprises publiques dont 28 sociétés d'Etat (SODE) et 54 Sociétés à participation financière publique (SPFP).

III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat de 2015 à 2017

Le portefeuille de l'Etat comptait 82 sociétés au 31 décembre 2017, comme en 2016, du fait, d'une part de l'entrée de quatre (4) sociétés (Lagune Exploitation Bongouanou (LEB), Compagnie Minière du Bafing (CMB), Bondoukou Manganèse (BMSA) et Société Ivoirienne de Télédiffusion (SIDT)) dans le portefeuille, et d'autre part, de la cessation d'activité des sociétés SILS TECHNOLOGY et Société Abidjanaise de la Salubrité (SAS), et des privatisations de SN SOSUCO et NSIA Banque CI.

Pour rappel, le portefeuille comptait 82 entreprises en 2015 et 2016. En 2015, il avait enregistré la sortie de deux (2) sociétés (NEI-CEDA et COTIVO) et l'entrée de quatre (4) entreprises à savoir, Newcrest Hiré (NHCI), Ivoire Manganèse, Agence pour le Développement de la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADCI), et Perseus Mining Côte d'Ivoire (PMCI). En 2016, SUCRIVOIRE a été privatisée et l'ANARE transformée en autorité administrative indépendante, pendant que deux nouvelles sociétés (Shiloh Manganèse SA (SM), Newcrest Dougbafla Côte d'Ivoire (NDCI)) faisaient leurs entrées dans le portefeuille.

Graphique 3 : Evolution du portefeuille des Entreprises Publiques de l'Etat de 2015 à 2017



Source : DGPE

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et quote-part de l'Etat

Les entrées et les sorties des sociétés du portefeuille de l'Etat sur la période 2015-2017, ont influencé le montant du capital social cumulé des entreprises publiques (SODE et SPFP).

Le montant du capital social cumulé a connu une baisse en se fixant à 422,3 milliards en 2015 en liaison avec la sortie de deux sociétés (NEI-CEDA et COTIVO) du portefeuille de l'Etat et la cession de 39% des parts détenues par l'Etat dans la Société Ivoirienne de Banque (SIB).

En 2016, ce capital (sans tenir compte des participations réciproques entre entreprises du portefeuille) s'est élevé à 437,4 milliards.

En 2017, ce sont quatre (04) sociétés (NSIA BANQUE, SN SOSUCO, SILS TECHNOLOGY, SAS) qui se retirent du portefeuille pour laisser la place à quatre autres qui ont intégré le portefeuille de l'Etat. Cette situation, ajoutée à l'augmentation du capital de la société de transport aérien Air Cote d'Ivoire, a entraîné une hausse du portefeuille de l'Etat qui s'est établi à 294,1 milliards représentant 61,5% du capital de l'ensemble des entreprises publiques en 2017 contre 251,8 milliards en 2016, et 240,2 milliards en 2015.

Cette capital se répartit comme suit :

- Sociétés d'Etat : 169,7 milliards en 2017 contre 164,7 milliards en 2016 ;
- Sociétés à participation financière publique majoritaire (participation supérieure à 50% du capital social) : 87 milliards en 2017 contre 48,5 milliards en 2016 ;
- Sociétés à participation financière publique avec minorité de blocage (participation comprise entre 33,33% et 50% du capital social) : 20,1 milliards 2017 contre 20,7 milliards en 2016 ;
- Sociétés à participation financière publique minoritaire (participation inférieure à 33,33% du capital social) : 17,3 milliards en 2017 contre 17,9 milliards en 2016.

L'analyse de la situation financière des sociétés du portefeuille de l'Etat à fin décembre 2017 a porté sur 75 sociétés en raison de la non transmission des états financiers de sept (7) sociétés à la DGPE. Il s'agit de :

- YAOURE MINING, en phase de liquidation ;
- TRCI, en situation de litige opposant les actionnaires ;
- PMCI, SHILOH MAGANESE et BMSA, sociétés minières en phase d'exploitation ;
- LEB, société minière en phase de construction de sa mine ;
- SIDT, en début d'activité.

III.1.3 Chiffre d'affaires

En 2017, le chiffre d'affaires, généré par les soixante-quinze (75) sociétés suivies, s'est établi à **4 220,6** milliards, contre **3 790,1** milliards en 2016 et **3 935,9** milliards en 2015. Cette hausse a été occasionnée par les bonnes performances commerciales de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), dont le chiffre d'affaires a augmenté de 228,9 milliards en 2017.

III.1.4. Résultat net

Le résultat net global des entreprises du portefeuille de l'Etat s'est soldé par un **bénéfice** de 306,5 milliards en 2017, contre un bénéfice de **224,5** milliards en 2016 et un **bénéfice** de 80,3 milliards au 31 décembre 2015. Ainsi, après une chute globale en 2014, le résultat net cumulé desdites entreprises s'est amélioré de 82 milliards en 2015, puis de 161,1 milliards en 2016.

Tableau 12 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques 2016-2017

Secteur	<i>En milliards de FCFA</i>					
	Chiffres d'affaires 2017	Chiffres d'affaires 2016	Var. Chiffres d'affaires (%)	Résultats nets 2017	Résultats nets 2016	Var. Résultats nets (%)
Agriculture et agro-industrie	66,6	62,8	6,1%	-2,5	-3,6	
Bâtiment & Infrastructures	26,9	37,8	-28,9%	1,8	0,5	245,4%
Eau et assainissement	94,9	91,0	4,3%	2,9	2,9	-2,3%
Electricité	670,8	662,9	1,2%	28,7	36,5	-21,2%
Finance	108,8	97,6	11,5%	-5,8	12,7	
Hydrocarbures	1627,8	1338,2	21,7%	65,3	2,4	2676,1%
Média	20,7	21,1	-2,1%	2,5	-2,3	-210,0%
Mines	626,4	570,9	9,7%	62,0	53,1	16,7%
Services	510,9	491,6	3,9%	134,7	104,4	29,0%
Technologie, Télécom et Poste	134,4	113,3	18,6%	3,8	5,2	-25,7%
Transports	332,4	303,0	9,7%	13,0	12,6	3,4%
Total Général	4220,7	3790,1	11,4%	306,5	224,5	36,5%

Source : DGPE

III.1.5 Subventions

En 2017, **trente (30) entreprises du portefeuille ont bénéficié de subventions de l'Etat**. Le montant total des subventions s'est établi à 167,7 milliards, contre 167,6 milliards en 2015, soit une hausse de 0,1%.

Ce montant se décompose comme suit :

- subventions d'exploitation et d'équilibre : 162,4 milliards contre 152,8 milliards en 2016 et 237,9 milliards en 2015 ;
- subventions d'investissement : 5,4 milliards contre 14,8 milliards en 2016 et 20,3 milliards en 2015.

Tableau 13 : Subventions de l'Etat aux entreprises publiques 2015-2017

TYPE DE SUBVENTION	En milliards de FCFA		
	2017	2016	2015
SUBVENTION D'EXPLOITATION	162,4	152,8	237,9
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	5,4	14,8	20,3
TOTAL SUBVENTIONS	167,8	167,8	167,8

Source : DGPE

III.1.6 Endettement

En vue d'encadrer et d'assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, le Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat a signé un arrêté fixant le seuil d'emprunt et de garanties des sociétés d'Etat (Cf. arrêté N°399/MPMB/DPP du 1^{er} juin 2015).

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, le stock de la dette des entreprises publiques était de 1 021,8 milliards contre 740,1 milliards en 2016, et 674,7 milliards en 2015, soit des hausses respectives de 38,1% et 9,7%.

Quant à la dette garantie par l'Etat, elle ne concerne que l'entreprise Air Côte d'Ivoire pour un montant de 39,4 milliards en 2017 contre 30,4 milliards en 2016 et 13,8 milliards en 2015.

III.2 - SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS A CARACTERE PUBLIC 2015-2017

A fin Décembre 2017, la Côte d'Ivoire dénombre 93 EPN fonctionnels dont 60 à caractères administratifs (EPA), 21 à caractères industriels et commercial (EPIC) et 12 assimilés.

Tableau 14 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2017

Catégorie d'EPN	Nombre	Pourcentage
Etablissements Publics Administratifs (EPA)	60	64,5%
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	21	22,6%
Structures Assimilées aux EPN (ASS)	12	12,9%
TOTAL	93	100%

Source : SEPMBPE/DGBF/DCB

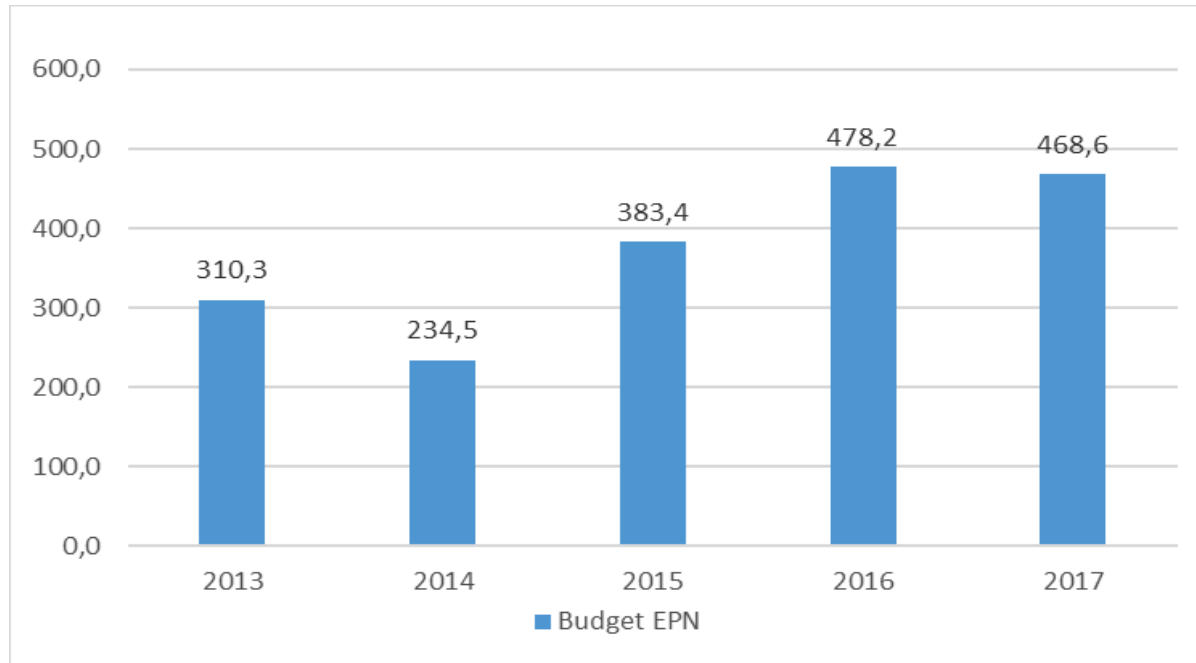
III.2.1 Evolution du budget des EPN de 2015 à 2017

Pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissements, les Etablissements Publics reçoivent des subventions de l'Etat en complément des ressources propres qu'ils génèrent et des appuis extérieurs dont certains bénéficient.

Sur la période 2015-2017, le budget des EPN est passé de 383,4 milliards à 468,6 milliards, soit une croissance moyenne annuelle de 10,6%. Cependant, cette croissance a été constatée sur la période 2015-2016 (24,7%) tandis qu'en 2017, on note une baisse de 2,0%.

Ce niveau important du budget des EPN s'explique d'une part, par l'évolution du nombre des EPN au fil des années (77 EPN en 2014 puis 91 EPN en 2015-2016 et 94 EPN en 2017) et d'autre part, par les intégrations des excédents de gestion dans le budget initial des EPN et la prise en compte des actions spécifiques du Gouvernement notamment la mise en œuvre de la gratuité ciblée dans les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), la rénovation et la création des Universités (Université Virtuelle de Côte d'Ivoire) et grandes écoles, les politiques de l'autosuffisance en riz (Office National du Développement du riz) et de l'emploi Jeunes (Agence Emploi Jeune).

Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2013 à 2017



Source : SEPMBPE/DGBF/DCB

III.2.2 Gestion budgétaire 2017

➤ Les ressources

Les ressources allouées aux EPN en 2017 se sont élevées à 468,6 milliards. Elles ont été exécutées à hauteur de 427,1 milliards, soit un taux de réalisation de 91%.

La proportion des ressources du budget 2017 par grande masse se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 15 : Présentation de la proportion des ressources du budget 2017 par grande masse

En FCFA

Catégorie de Ressources	Dotation	Part du budget total(%)
Ressources Propres	41 659 315 598	8,9%
Subvention Fonctionnement	207 508 088 323	44,3%
Autres Ressources	110 244 897 030	23,5%
S/T Ressources de Fonctionnement	359 412 300 951	76,7%
Subvention Investissement	74 915 443 631	16,0%
Autres Ressources	34 223 362 912	7,3%
S/T Ressources Investissement	109 138 806 543	23,3%
TOTAL GENERAL	468 551 107 494	100,0%

Source : SEPMBPE/DGBF/DCB

Au niveau de ces grandes masses, il faut noter une prédominance des subventions qui représentent 60,3% de l'ensemble du budget. Les autres ressources représentent 30,8%. Les ressources propres ne représentent que 8,9%.

Le **tableau 16**, ci-dessous, donne la réalisation globale des ressources des EPN par grande masse.

Tableau 16 : Taux de réalisation des ressources globales des EPN par grande masse en 2017

En FCFA

Catégorie de Ressources	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux de réalisation
Ressources Propres	41 659 315 598	39 595 779 167	-2 063 536 431	95,0%
Subvention Fonctionnement	207 508 088 323	201 100 914 090	-6 407 174 233	96,9%
Autres Ressources	110 244 897 030	110 579 731 804	334 834 774	100,3%
S/T Ressources de Fonctionnement	359 412 300 951	351 276 425 061	-8 135 875 890	97,7%
Subvention Investissement	74 915 443 631	46 211 272 287	-28 704 171 344	61,7%
Autres Ressources	34 223 362 912	29 594 801 421	-4 628 561 491	86,5%
S/T Ressources Investissement	109 138 806 543	75 806 073 708	-33 332 732 835	69,5%
TOTAL GENERAL	468 551 107 494	427 082 498 769	-41 468 608 725	91,1%

Source : SEPMBPE/ DGBF/ DCB**➤ Les dépenses**

Les dépenses du budget 2017 des EPN s'élèvent à 468,6 milliards. Elles ont été exécutées à hauteur de 364,1 milliards, soit un taux d'exécution de 77,7%. Elles se composent de 359,4 milliards de dépenses de fonctionnement et de 109,1 milliards de dépenses d'investissement.

La proportion des dépenses du budget 2017 par grande masse se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17 : Proportion des dépenses du budget 2017 des EPN par grande masse

En FCFA

Catégorie de Dépenses	Dotation	Part des grandes masses (%)
Abonnement	6 043 785 211	1,3%
Personnel	134 886 692 659	28,8%
Autres dépenses	218 481 823 081	46,6%
S/T Dépenses de Fonctionnement	359 412 300 951	76,7%
Dépenses Investissement	109 138 806 543	23,3%
S/T Dépenses d'Investissement	109 138 806 543	23,3%
TOTAL GENERAL	468 551 107 494	100,0%

Source : SEPMBPE/DGBF/DCB

Les dépenses de personnel représentent 28,8% du budget 2017 et 37,5% des dépenses de fonctionnement, les autres dépenses de fonctionnement représentent 46,6%, les dépenses d'abonnement, 1,3% et les dépenses d'investissement, 23,3%.

L'exécution de ces dépenses par grande masse est donnée par le tableau, ci-après.

Tableau 18 : Taux d'exécution du budget 2017 des EPN par grande masse

Catégorie de Dépenses	En FCFA			
	Dotation	Exécution	Disponible	Taux d'Exécution
Abonnement	6 043 785 211	5 633 673 505	410 111 706	93,2%
Personnel	134 886 692 659	126 165 274 557	8 721 418 102	93,5%
Autres dépenses	218 481 823 081	181 132 365 144	37 349 457 937	82,9%
S/T Dépenses de Fonctionnement	359 412 300 951	312 931 313 206	46 480 987 745	87,1%
Dépenses d'Investissement	109 138 806 543	51 204 427 866	57 934 378 677	46,9%
S/T Dépenses d'Investissement	109 138 806 543	51 204 427 866	57 934 378 677	46,9%
TOTAL GENERAL	468 551 107 494	364 135 741 072	104 415 366 422	77,7%

Source : SEPMBPE/DGBF/DCB

III.2.3 Projections financières de 2019 à 2021

Le budget 2018 des EPN s'inscrit dans la poursuite de l'accroissement de l'offre d'infrastructures sociales et de services de base de qualité, de l'amélioration du système éducatif, du renforcement du système de santé et de l'amélioration de la situation nutritionnelle de la population tout en renforçant le dispositif sécuritaire et de défense en lien avec les grandes orientations définies dans les lois de programmation militaire et de sécurité.

Pour 2018, la subvention de l'Etat aux EPN et assimilés s'élève à 259,0 milliards, dont 91,6 milliards pour les subventions d'achats de biens et services, 128,3 milliards pour les subventions d'équilibre-personnel et 38,8 milliards pour les investissements.

Cette contribution de l'Etat est répartie comme suit :

- EPA : 184,8 milliards ;
- EPIC : 53,6 milliards ;
- Etablissements Assimilés : 20,7 milliards.

Les actions des EPN, au titre de la gestion 2018, seront financées par les subventions allouées par l'Etat, les ressources propres qu'ils projettent mobiliser, les intégrations d'excédents de ressources des gestions antérieures et d'autres ressources additionnelles intégrées au budget 2018.

Le budget cumulé des EPN sur la période 2019-2021 pourrait atteindre les 1 803,8 milliards.

III.3 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application de la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale, la Côte d'Ivoire compte 230 collectivités territoriales au 31 décembre 2016, à savoir :

- 02 districts autonomes ;
- 31 régions ;
- 197 communes.

La loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales prévoit des mesures d'accompagnement en matière de ressources humaines, financières et matérielles.

Pour la prise en charge de leur fonctionnement et la réalisation de leurs investissements, l'Etat alloue annuellement aux collectivités, des dotations inscrites au budget, conformément à la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales. Le District Autonome d'Abidjan et ses dix (10) principales communes ne peuvent bénéficier de subventions qu'à titre exceptionnel pour des opérations spécifiques, compte tenu de leur grande capacité de mobilisation de ressources propres et de l'importance de la quote-part d'impôts qui leur est reversée.

III.3.1 Evolution récente

En raison des contraintes de disponibilité des données financières exhaustives des gestions 2016 et 2017, l'analyse portera sur les années 2014 et 2015 et se limitera aux régions et communes.

III-3-1-1 Les ressources des régions et des communes

Les ressources des collectivités comprennent les ressources propres, les quotes-parts des impôts et les subventions de l'Etat.

- **Les impôts rétrocédés aux collectivités**

Les impôts d'Etat rétrocédés aux collectivités correspondent à la quote-part reversée à chaque collectivité.

La répartition entre les collectivités se fait conformément à l'arrêté interministériel n°285/MEMIS/MPMEF/MPMB du 21 juillet 2014 portant modalités de répartition de la quote-part des impôts rétrocédés aux collectivités et aux districts autonomes au titre de la gestion 2014.

Au niveau des **communes**, la quote-part d'impôt rétrocédé d'un montant de 50,3 milliards en 2014, représente 49,2% de leurs recettes. Ce montant est passé à 49,0 milliards en 2015 (44,9% des recettes des communes), en baisse de 2,6% par rapport à 2014.

Au niveau des **régions**, les impôts rétrocédés en 2014 sont de 10,1 milliards représentant 11,4% de leurs recettes. Ce montant est passé à 11,5 milliards en 2015 représentant 11,3% de leurs recettes en hausse de 13,9%. Les impôts d'Etat rétrocédés aux collectivités correspondent à la quote-part reversée à chaque collectivité.

La répartition entre les collectivités se fait conformément à l'arrêté interministériel n°285/MEMIS/MPMEF/MPMB du 21 juillet 2014 portant modalités de répartition de la quote-part des impôts rétrocédés aux collectivités et aux districts autonomes au titre de la gestion 2014.

Au niveau des **communes**, la quote-part d'impôt rétrocédé d'un montant de 50,3 milliards en 2014, représente 49,2% de leurs recettes. Ce montant est passé à 49,0 milliards en 2015 (44,9% des recettes des communes), en baisse de 2,6% par rapport à 2014.

Au niveau des **régions**, les impôts rétrocédés en 2014 sont de 10,1 milliards représentant 11,4% de leurs recettes. Ce montant est passé à 11,5 milliards en 2015 représentant 11,3% de leurs recettes en hausse de 13,9%.

- **Les ressources propres**

Les ressources propres des collectivités sont des recettes que les collectivités créent elles-mêmes, collectent ou font collecter en lien avec leurs activités.

Ces ressources d'un montant de 24,2 milliards en 2014, représentent 23,7% des ressources des communes. Ce montant est passé à 29,1 milliards en 2015 soit une hausse de 2,6%.

En ce qui concerne les régions, ces ressources sont estimées à 0,7 milliard en 2014 représentant 0,8% de leurs ressources. En 2015, ces ressources sont de 1,3 milliards (1,2% de leurs ressources), en hausse de 79% par rapport à 2014.

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation globale d'équipement (DGE)**

Elles correspondent aux subventions du budget de l'Etat allouées aux collectivités pour leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Au niveau des communes, la DGF s'est établie à 9,0 milliards en 2014. Elle a enregistré une hausse de 2% de 2014 à 2015 pour s'établir à 9,2 milliards en 2015. Pour la DGE, le montant est de 7,5 milliards en 2014. Ce montant est de 7,2 milliards en 2015, soit une baisse de 4%.

Au niveau des régions, la DGF est d'un montant de 13,1 milliards en 2014, puis de 13,2 milliards en 2015, soit une hausse de 2% entre 2014 et 2015. Pour la DGE, le montant est de 22,4 milliards en 2014. En 2015, la DGE est passée à 15,7 milliards, affichant une baisse de 30%.

- **Les recettes diverses des communes et régions**

Elles sont constituées de prélèvements sur fonds de réserve ordinaire et de recettes accidentelles.

Au niveau des communes, les recettes diverses s'élèvent à 12,1 milliards en 2014 et de 18,5 milliards en 2015 soit une hausse de 52,5%.

Tableau 19 : Ressources des communes 2014-2015

En milliards de francs CFA

NATURE DE LA RECETTE	2014		2015		variation
	montant	taux	montant	taux	
IMPOTS	50,3	49,2%	49,0	43,4%	-2,6%
RECETTES PROPRES	24,2	23,7%	29,1	25,8%	20,2%
DGF/subvention de l'Etat (fonctionnement)	9,0	8,4%	9,2	8,1%	2,2%
DGE/subvention de l'Etat (investissement)	7,5	6,9%	7,2	6,4%	-4,0%
RECETTES DIVERSES	12,1	11,8%	18,5	16,4%	52,9%
TOTAL	102,2	100,0%	113,0	100,0%	10,6%

Source : DGDDL

Au niveau des régions, elles se chiffrent à 42,5 milliards en 2014 et 59,1 milliards en 2015, soit une hausse 39,0%.

Tableau 20 : Ressources des régions 2014-2016

En milliards de francs CFA

NATURE DE LA RECETTE	2014		2015			2016		
	montant	taux	montant	taux	variation	montant	taux	variation
IMPOTS	10,1	11,4%	11,5	11,30%	13,9%	10,5	17,50%	-8,7%
RECETTES PROPRES	0,7	0,8%	1,3	1,20%	85,7%	2,7	4,50%	107,7%
DGF/subvention de l'Etat (fonctionnement)	13,1	14,8%	13,2	12,60%	0,8%	7,7	12,70%	-41,7%
DGE subvention de l'Etat (investissement)	22,4	25,2%	15,7	16,90%	-29,9%	12,3	20,50%	-21,7%
RECETTES DIVERSES	42,5	47,9%	59,1	58,00%	39,1%	27	44,80%	-54,3%
TOTAL	88,8	100,0%	101,9	100,00%	14,8%	60,2	100%	-40,9%

Source : DGDDL

III-3-1-2 Evolution des dépenses des communes et régions

III-3-1-2-1 Dépenses de fonctionnement

Les charges du personnel sont composées des salaires et indemnités du personnel ainsi que des charges sociales. La part des charges de personnel dans le budget des communes est de 34,6% en 2014 et de 20,6% en 2015.

Tableau 21 : Dépenses de fonctionnement des communes 2014-2015

en milliards de francs CFA

NATURE DE LA DEPENSE	2014		2015		variation
	montant	taux	montant	taux	
CHARGES DE PERSONNEL	23,9	34,5%	21,6	20,6%	-9,7%
CHARGES D'INTERVENTION ET ENTRETIEN	45,4	65,45	83,4	79,4	83,9%
TOTAL	69,3	100	105,0	100	51,5%

Source : DGDDL

S'agissant des régions, cette part est de 30,8% en 2014 et de 26,4% en 2015 soit une baisse de 7 points. Ces taux restent en dessous des 30% du budget de fonctionnement de chaque collectivité pour respecter les dispositions du décret n°2003-476 du 26 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement du cadre organique des emplois des collectivités territoriales.

Les charges d'intervention et d'entretien se composent notamment, des frais d'abonnements, de carburant, des interventions et transferts, des fournitures de bureau, des entretiens de bâtiments.

Tableau 22 : Dépenses de fonctionnement des régions 2014-2015

en milliards de francs CFA

NATURE DE LA DEPENSE	2014		2015		variation
	montant	taux	montant	taux	
CHARGES DE PERSONNEL	5,8	30,8%	5,4	26,4%	-6,8%
CHARGES D'INTERVENTION ET ENTRETIEN	12,9	69,2%	15,0	73,6%	15,6%
TOTAL	18,7	100,0%	20,3	100,0%	8,7%

Source : DGDDL

III-3-1-2-2 Dépenses d'investissement des régions et communes

Les priorités des collectivités ont porté sur les secteurs des transports et voirie, éducation, santé, hydraulique-assainissement-électrification qui représentent plus de deux tiers de leurs dépenses d'investissement en 2014 et 2015.

- Au niveau des communes, la répartition des dépenses se présente comme suit

Tableau 23 : Dépenses d'investissement des communes 2014-2015

en milliards de francs CFA

SECTEUR DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2014		2015		variation
	montant	taux	montant	taux	
SANTE	1,3	10,5%	1,0	8,4%	-22,5%
EDUCATION	3,1	25,1%	2,9	24,2%	-6,8%
TRANSPORT ET VOIRIE	3,1	25,6%	3,4	29,2%	9,8%
HYDRAULIQUE-ASSAINISSEMENT-ELECTRIFICATION	0,8	6,6%	1,7	14,9%	117,6%
SOUS TOTAL SECTEURS PRIORITAIRES	8,3	67,8%	9,0	76,7%	9,1%
AUTRES	3,9	32,2%	2,7	23,3%	-30,3%
TOTAL	12,2	100,0%	11,8	100,0%	-3,6%

Source : DGDDL

➤ Au niveau des régions, la répartition des dépenses se présente comme suit

Tableau 24 : Dépenses d'investissement des régions 2014-2015

En milliards de FCFA

SECTEUR DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2014		2015		variation
	Montant	Part	Montant	Part	
SANTE	2,72	15,5%	4,68	19,3%	71,8%
EDUCATION	6,93	39,5%	9,59	39,5%	38,4%
TRANSPORT ET VOIRIE	3,83	21,8%	3,62	14,9%	-5,5%
HYDRAULIQUE-ASSAINISSEMENT-ELECTRIFICATION	2,72	15,5%	3,81	15,7%	40,0%
SOUS TOTAL SECTEURS PRIORITAIRES	16,20	92,4%	21,70	89,4%	33,9%
AUTRES	1,33	7,6%	2,57	10,6%	93,1%
TOTAL	17,53	100,0%	24,27	100,0%	38,4%

Source : DGDDL

III-3-2 Prévisions 2019-2021

Tableau 25 : Prévisions des ressources fiscales affectées et des subventions allouées aux collectivités de 2019 à 2021

En milliards de FCFA

	Budget	Budget	Project.	Project.
	2018	2019	2020	2021
Recettes fiscales affectées	149,3	159,4	166,6	183,4
Subventions pour dépenses de fonctionnement	28,3	28,5	28,5	28,5
<i>dont pour dépenses de personnel</i>	6,2	6,2	6,2	6,2
<i>pour autres dépenses de fonctionnement</i>	22,1	22,3	22,3	22,3
Subventions pour dépenses d'investissement	37,4	48	48	48

Source : SEPMBPE/DGBF

Les ressources affectées aux collectivités sur la période 2019-2021 devraient passer de 159,4 milliards en 2019 à 166,6 milliards en 2020 et à 183,4 milliards en 2021. Les subventions de l'Etat, aussi bien au titre du fonctionnement (y compris les charges de personnel) que de l'investissement, devraient s'établir à 76,5 milliards annuellement sur toute la période.

III.4 - SITUATION FINANCIERE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE 2015-2018

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est gérée par trois (03) Institutions :

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012 tel que modifié par l'Ordonnance n° 2017-107 et le décret n° 2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les cotisations et les subventions prélevées sur les personnels et structures de l'État en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite, mais également pour offrir à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par la gestion des excédents de cotisations ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. A ce titre, un contrat programme, avec l'Etat de Côte d'Ivoire révisé chaque trois (03) ans, fixe les orientations et les objectifs de l'Institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, afin d'assurer la gestion, le service des prestations, le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU⁶).

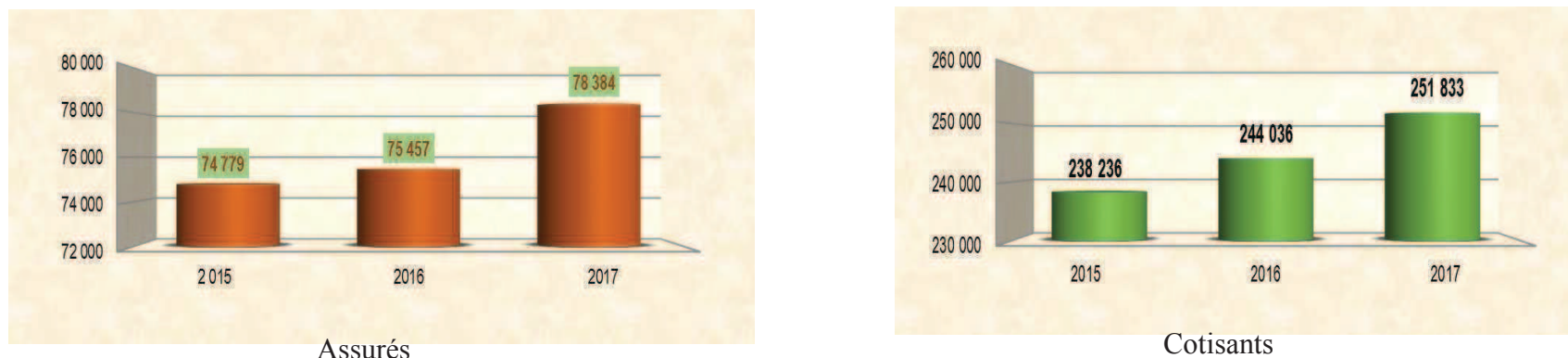
Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs, calculées sur un salaire brut plafonné.

⁶ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

III.4.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat

III.4.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2015 à 2017

Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2015 à 2017 de la CGRAE



Source : IPS-CGRAE

La tendance à la hausse des effectifs des assurés est due à la poursuite des départs à la retraite des fonctionnaires civils, après la réforme de 2012. En effet, le nombre des bénéficiaires de prestations sociales s'élève à 78 384 à fin 2017 contre 75 457 à fin 2016, soit une hausse de 3,9%.

La croissance du nombre d'assurés, observée en 2017, en ce qui concerne les assurés principaux et les conjoints survivants de fonctionnaires et agents de l'Etat décédés en activité, s'explique par deux (2) phénomènes essentiels, à savoir :

- la reprise des départs à la retraite qui avaient été retardés du fait du recul de l'âge de la retraite ;
- la prise en compte des nouvelles mesures issues de l'ordonnance n°2017-107 du 15 février 2017 portant modification de l'ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012 et de son décret d'application n°2017-108 du 15 février 2017 concernant la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant (pensions de réversion de veuves ou de veufs).

Par ailleurs, il importe de relever que la politique de lutte contre la fraude et le suivi des départs à la retraite à travers le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), ont permis de maîtriser la population sortante.

Quant à l'effectif des cotisants, il connaît un accroissement significatif moyen de 2,8% par an et qui s'explique par :

- des recrutements dans les secteurs publics à fort caractère social, notamment les secteurs de l'éducation-formation et de la santé ;
- l'entrée en solde de 14 028 actifs contre 6 231 sorties de carrière à fin 2017.

Sur la période 2019-2021 les projections de cotisation ont été faites selon les hypothèses suivantes :

- les cotisations sociales correspondent aux cotisations déclarées ;
- ces cotisations ont été évaluées en tenant compte d'un taux de croissance moyen annuel de 3,2% observé sur les trois (03) dernières années au niveau des effectifs de cotisants.

Ainsi, les effectifs de cotisants s'élèveront à 268 208 en 2019 ; 276 791 en 2020 et 285 648 en 2021.

En ce qui concerne les assurés bénéficiaires de prestations, compte tenu du ratio de dépendance qui se situe à 3,2 (3,2 cotisants pour un assuré) depuis plus de trois (03) années et des études actuarielles du régime, les effectifs prévisionnels se présentent comme suit : 83 815 en 2019, 86 497 en 2020 et 89 265 en 2021.

III.4.1.2. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2018 à 2021

Les prévisions indiquent une augmentation significative des dépenses de prestations qui passeraient de 130,6 milliards en 2017 à 169,9 milliards en 2018, soit 30,0% de hausse par rapport à 2017, qui se justifie par l'impact de la révision de certains points de la réforme du système de gestion des pensions publiques de 2012 suite aux négociations entre le Gouvernement et les organisations syndicales début 2017. Ces révisions ont porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- les allocations familiales ;
- la pension de conjoint survivant ;
- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension).

Ainsi, l'année 2018 serait marquée dans une moindre mesure par :

- la poursuite des départs à la retraite des assurés maintenus en activité à la faveur de la réforme de 2012 ;
- la mise en œuvre des mesures sociales du Gouvernement (ordonnance de 2017), avec le paiement des accessoires de pension, des capitaux décès ainsi que la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant et la prise en compte du dernier indice pour la détermination des droits à pensions ;
- le paiement d'arriérés concernant la revalorisation des pensions militaires ;
- la hausse des cotisations de 210,2 milliards en 2017 à 212,4 milliard en 2018. Ainsi, les excédents de gestion connaîtraient une baisse significative de 46,6 %, en passant de 79,5 milliards en 2017 à 42,5 milliards en 2018 ;

- la baisse du résultat net de 28,2 milliards, passant ainsi de 54,1 milliards en 2017 à 25,9 milliards en 2018, soit une baisse de 52,1%. Cette situation serait due à la forte hausse des dépenses de prestations comme indiqué ci-dessus.

Sur la période 2019-2021, le solde technique moyen se situerait à 44,2 milliards en raison de la stabilisation des dépenses techniques. Toutefois, le résultat net passerait de 30,3 milliards en 2019 à 29,0 milliards en 2020 puis à 28,9 milliards en 2021 s'expliquant par l'impact des charges de fonctionnement dont le poids important des amortissements liés aux investissements en immobilier, d'une part et par la bonne maîtrise des dépenses en frais généraux et administratifs, d'autre part.

Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2018 à 2021

En milliards de FCFA

	2018	2019	2020	2021
PRODUITS	215,7	223,9	233,6	245,1
Recettes (Cotisations C)	212,4	219,5	230,5	242,0
Autres produits	1,0	2,4	1,1	1,1
Produits financiers	2,3	2,0	2,0	2,0
CHARGES	189,8	193,6	204,6	216,2
Dépenses (Prestations P)	169,9	175,7	186,2	197,4
Charge de fonctionnement	19,9	17,9	18,3	18,8
Solde technique (C-P)	42,5	43,8	44,2	44,6
RESULTAT NET	25,9	30,3	29,0	28,9

Source : IPS-CGRAE

III.4.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

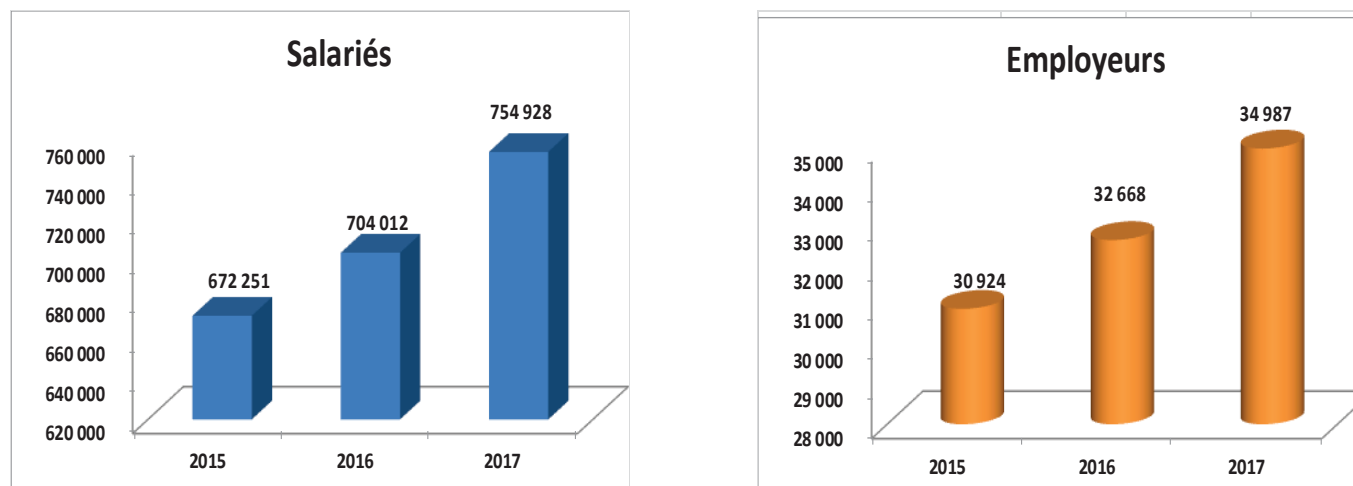
III.4.2.1. Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2015 à 2021

Avec la finalisation du PND 2012-2015 en plus d'un environnement socio-économique favorable renforçant ainsi la confiance des investisseurs privés, les activités de la Caisse Nationale Prévoyance Sociale (CNPS) ont connu un certain dynamisme.

L'effectif des salariés en activité du secteur privé déclarés à la CNPS est passé de 672 251 en 2015 à 704 012 en 2016 puis à 754 928 en 2017, soit une hausse moyenne d'environ 6% sur la période 2015-2017. De même, l'évolution des employeurs en activité du secteur privé a enregistré

une hausse de 7% entre 2015-2017 en passant de 30 924 en 2015 à 32 668 en 2016, puis à 34 987 en 2017. Les secteurs les plus représentés sont le commerce, l'industrie manufacturière et l'agriculture.

Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2015 à 2017 de la CNPS



Source : CNPS

Cette tendance en hausse des assurés et employés affiliés est due à la mise en œuvre de la réforme paramétrique du système de retraite des salariés du privé qui a eu notamment pour effet :

- ✓ l'augmentation du taux de cotisation, qui est passé de 8% à 12% en 2012 et de 12 % à 14% depuis janvier 2013 ;
- ✓ l'évolution des parts salariales et patronales dans le taux de cotisation, respectivement à 45 et 55%, au lieu de 40 et 60% ;
- ✓ l'augmentation de l'âge de la retraite, qui passe de 55 ans à 60 ans ;
- ✓ le nombre de salaires annuels requis comme base de calcul de la pension porté à 15 au lieu de 10.

Dans ce dynamisme et tenant compte d'un taux de croissance moyen de l'activité estimé à 8% sur les cinq (5) dernières années, les prévisions des « Employeurs » se situeraient à 37 785 en 2018 ; 40 809 en 2019 ; 44 074 en 2020 et 47 600 en 2021.

De même, le nombre des « Salariés » pourrait connaître une évolution moyenne projetée à 5,8% sur la période 2018-2021 en passant de 798 715 en 2020 à 945 908 en 2021 en lien avec la croissance moyenne de l'activité de la CNPS des cinq (5) dernières années et l'évolution démographique (taux de natalité, taux de mortalité) ainsi que les agrégats macroéconomiques (PIB, taux de chômage).

III.4.2.2. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'Institution de 2018 à 2021

➤ Les produits

En 2017, les produits de l'Institution sont estimés à 296,2 milliards. Ils sont projetés à 309,5 milliards en 2018, soit une hausse de 4% par rapport à 2017. Pour les années 2019, 2020 et 2021, ils s'estimeraient respectivement à 338,9 milliards, 371,3 milliards et 406,9 milliards. Ces produits sont constitués des principales composantes suivantes :

- les cotisations sociales correspondant aux cotisations déclarées, représentent environ 94% du total des produits et sont estimées à 279,1 milliards en 2017. En 2018, 2019 et 2020, elles sont projetées respectivement à 289,8 milliards, 318,8 milliards puis 350,6 milliards et se situeraient à 385,7 milliards en 2021.
- l'évolution des produits techniques en moyenne de 10% sur la période 2018-2021, résulte du taux de progression moyen national de l'activité (environ 10%) sur les trois (3) derniers exercices couplé à une croissance moyenne du PIB estimée à 7,7% ;
- les produits de services et loyers liés en grande partie au recouvrement des loyers pourraient s'élever à 3,2 milliards en 2017 et estimés à 3,1 milliards jusqu'en 2021 ;
- les produits financiers s'évaluent à 12,8 milliards en 2017. En 2018, 2019, 2020 et 2021, ils s'estiment respectivement à 15,1 milliards, 15,5 milliards, 16 milliards et 16,5 milliards en 2021, soit une évolution moyenne de 3% sur la période 2018-2021. Cette projection résulte de la dynamique des investissements sur les marchés financiers et monétaires et de l'encaissement des revenus sur participation, des intérêts attendus des obligations et des prêts ;
- les autres produits composés des *produits exceptionnels*, des *reprises sur provisions* et des *autres produits techniques*, s'estiment à 1,5 milliard en 2017 et pourraient s'évaluer à 1,5 milliard en 2018 et 2019. Elles se projetteraient à 1,6 milliard en 2020 et 2021, soit une évolution moyenne de 3% sur la période 2018-2021.

➤ Les charges

Les charges de l'Institution s'élèvent à 215,3 milliards en 2017. Elles pourraient connaître une croissance moyenne annuelle de 3,8% passant de 219,1 milliards en 2018 à 245,3 milliards en 2021. Ces projections tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution. Ces charges sont constituées des principales composantes suivantes :

- les charges techniques représentent en moyenne 63% des charges et se chiffrent à 136,2 milliards en 2017. Elles devraient évoluer en moyenne de 4% sur la période 2018-2021, en liaison avec la hausse des départs à la retraite ;

- les charges de fonctionnement se sont affichées à 41,4 milliards en 2017. Elles évolueraient en moyenne de 5% sur la période 2018-2021 pour s'établir à 47,5 milliards en 2021. Ces prévisions tiennent compte de l'effet conjugué de la hausse prévisionnelle de la masse salariale et de l'inflation ;
- les charges financières s'élèvent à 1,5 milliard en 2017. Elles sont estimées à 1,8 milliard en 2018, à 1,4 milliard en 2019, à 0,9 milliard en 2020 et enfin à 0,4 milliard en 2021 sur la base des tableaux d'amortissement prévisionnels des emprunts contractés ;
- les autres charges composées des *charges exceptionnelles* et des *dotations aux amortissements et provisions* s'estiment à 36,2 milliards en 2017 et à 27,7 milliards en 2018. Avec un taux d'évolution moyen de 3% projeté sur la période 2018-2021, ces charges s'évalueraient à 28,5 milliards en 2019, à 29,4 milliards en 2020 et enfin à 30,3 milliards en 2021.

Il convient d'indiquer que la progression moyenne de 3% des *autres charges* et *autres produits* est indexée principalement sur les dépenses prévisionnelles en équipements sur la période 2018-2021.

Tableau 27 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2017 à 2021

	En milliards de FCFA				
	2017	2018	2019	2020	2021
PRODUITS (P)	296,2	309,5	338,9	371,3	406,9
Produits techniques	279,1	289,8	318,8	350,6	385,7
Produits de services et loyers	3,2	3,1	3,1	3,1	3,1
Produits financiers (A)	12,8	15,1	15,5	16,0	16,5
Autres produits	1,1	1,5	1,5	1,6	1,6
CHARGES (C)	215,3	219,1	227,4	236,2	245,3
Charges Techniques	136,2	148,6	154,5	160,7	167,1
Charges de fonctionnement	41,4	41,0	43,0	45,2	47,5
Charges financières(B)	1,5	1,8	1,4	0,9	0,4
Autres charges	36,2	27,7	28,5	29,4	30,30
Résultat financier (A-B)	11,3	13,3	14,1	15,1	16,1
RESULTAT NET (P-C)	80,9	90,4	111,5	135,1	161,6

Source : IPS-CNPS

III.4.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

III.4.3.1. Evolution des effectifs des personnes enrôlées et assurées de 2015 à 2017

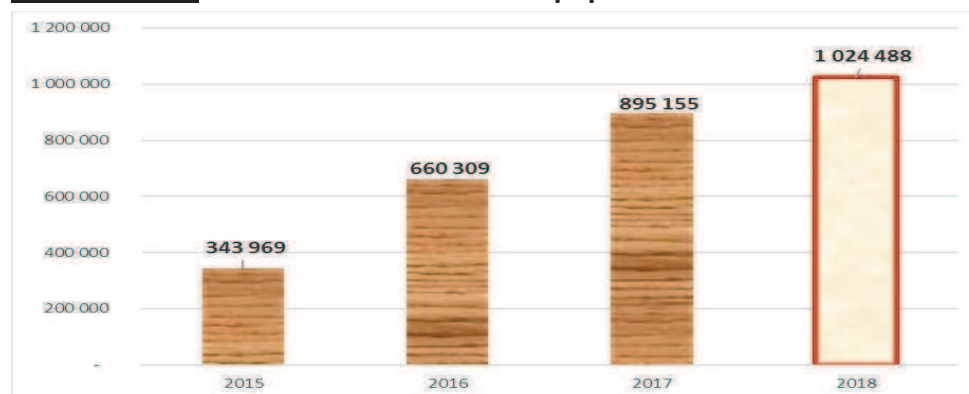
L'engagement pris par l'Etat de Côte d'Ivoire de garantir aux populations résidant sur le territoire national un égal accès à la santé, s'est concrétisé par le vote de la Loi n°2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle et la création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Nationale d'Assurance Maladie, en abrégé IPS-CNAM, par décret n°2014-395 du 25 juin 2014. A cet effet, l'enrôlement biométrique de la population a démarré le 30 décembre 2014 par l'enrôlement de Son Excellence Monsieur ALASSANE OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Le processus d'enrôlement est pleinement opérationnel depuis le mois de juin 2015, à travers 142 sites installés sur toute l'étendue du territoire contre 59 sites prévus au contrat PPP avec la Société SNEDAI. Le parc des kits d'enrôlement se présente comme suit : 400 kits d'enrôlement dont 250 kits fixes et 150 kits mobiles conformément au contrat. Au 22 mai 2018, 317 kits d'enrôlement sont déployés dont 186 kits fixes et 131 kits mobiles.

Sur une estimation globale d'environ 4 000 000 de personnes à enrôler pour l'année 2015, comme consigné dans le contrat de partenariat entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la SNEDAI, au 31 décembre 2015, 343 969 ont été enrôlés. Pour les années 2016 et 2017, ce sont respectivement 660 309 et 895 155 personnes qui ont été enrôlées.

Au total, le nombre d'enrôlés physiques s'élève à 1 024 488 enrôlés à la date du 22 mai 2018.

Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2015 à 2018 de la CNAM



2018 : Chiffres provisoires des enrôlements au 22 mai 2018

Source : CNAM

Le dispositif de pré-enrôlement électronique du secteur formel mis en place à la CNAM a permis de pré-enrôler 1,5 million de personnes ce qui porte la base de données des assurés de la CNAM à 2 118 490 personnes (soustraction faite des personnes enrôlés) pour une population de démarrage de 3 169 382 personnes.

En vue de garantir le succès de la généralisation des prestations de soins de santé des assurés de la Couverture Maladie Universelle, à l'échelle nationale, au 1^{er} trimestre 2018, le choix a été fait de mener une phase d'expérimentation. Lancée officiellement le mardi 25 avril 2017 par son Excellence Monsieur Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, la phase expérimentale de la CMU a débuté par l'Université NANGUI ABROGOUA. Cette phase a pour but de tester le dispositif afin d'identifier les obstacles, les difficultés et de proposer des pistes d'amélioration pour préparer la généralisation de la CMU.

La phase expérimentale est une étape cruciale du projet et un prérequis indispensable à la généralisation de la CMU. Le public cible retenu est celui des étudiants des universités et grandes écoles publiques et privées, soit une population estimée à 150 000 personnes réparties dans cinq (05) grandes localités du pays (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et Daloa). Cette phase a enregistré 109 544 étudiants physiquement enrôlés au 22 mai 2018.

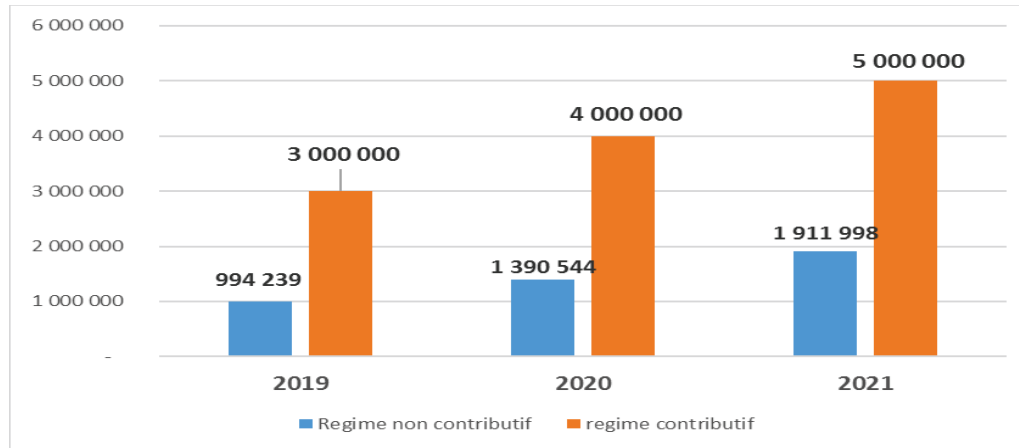
Sur cet effectif, 58 441 cartes ont été distribuées, permettant à ces étudiants d'accéder aux prestations dans les 09 centres de santé universitaires de la phase expérimentale et dans les 19 centres du réseau additionnel (07 FSU/CSU, 07 HG, 03 CHR et 02 CHU).

Au 22 mai 2018, les centres de santé pilotes ont délivré 73 866 prestations sur un effectif de patients de 28 185 personnes reçues. Le coût provisoire des prestations est estimé à 42 224 669 FCFA dont 28 557 268 FCFA à la charge de la CNAM. Des difficultés opérationnelles subsistent dans le cadre de la mise en œuvre au niveau des établissements de santé universitaire et des Organismes de Gestion Déléguée (OGD).

III.4.3.2. Perspective d'évolution des produits et des charges de l'Institution de 2018 à 2021

En 2018, les produits de l'Institution (les cotisations sociales, les subventions et les produits financiers) sont estimés à **24,9 milliards**. Ils sont projetés à **65,9 milliards** en 2019, à **84,4 milliards** en 2020 et à **105 milliards** en 2021.

Graphique 8 : Evolution des effectifs des populations cotisantes de la CNAM de 2019 à 2021



Source : CNAM

➤ **Les produits**

Les produits de l'Institution sont les suivants :

- les cotisations sociales sont estimées à 14,2 milliards en 2018. L'année 2018 est marquée par le démarrage effectif du prélèvement obligatoire des cotisations en octobre 2018 à raison de 1 000 francs par personne et par mois, avec une période de carence de trois mois. En 2019 et 2020, elles sont projetées respectivement à 55,2 milliards et 73,7 milliards. En 2021 elles sont projetées à 94,2 milliards et couvrent la prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des indigents évalués respectivement à 14,3 milliards en 2019, 20 milliards en 2020 et 27,5 milliards en 2021 ;
- la subvention reçue de l'Etat dans le cadre du contrat PPP, est estimée à 10,5 milliards par an sur la période 2018-2021 ;
- les produits financiers s'évaluent à 0,2 milliard en 2018. En 2019 et 2020, ils sont projetés à 0,2 milliard par an, et à 0,3 milliard en 2021. Cette projection tient compte du démarrage des prestations et des disponibilités pouvant faire l'objet de placement.

➤ **Les charges**

Les charges de l'Institution sont estimées à **14,8 milliards** en 2018. Ces charges se projetteraient à **61 milliards** en 2019, **79,2 milliards** en 2020 puis à **99,3 milliards** en 2021. Ces projections tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution du fait de la généralisation des prestations d'assurance maladie à la population ivoirienne à compter du 01 janvier 2019.

Ces charges sont constituées des principales composantes suivantes :

- les **charges techniques** représentant en moyenne **69,5%** des charges sur la période 2018-2021, sont estimées à **3,9 milliards** en 2018. Les prévisions indiquent une augmentation significative des dépenses de prestations qui passeraient de 64 millions en 2017 à 3,9 milliards en raison de l'extension de la phase expérimentale à d'autres couches de la population notamment les indigents et les enrôlés du secteur informel. En 2019, 2020 et 2021, elles se chiffreraient respectivement à **49,4 milliards**, **66,7 milliards** et **86 milliards**, soit une montée en puissance des charges liées en grande partie à la généralisation des prestations en 2019.
- les **charges de fonctionnement** prennent en compte le contrat PPP dans le cadre de l'enrôlement des populations et les autres charges de fonctionnement de l'Institution.

Les autres charges de fonctionnement sont estimées à **4,6 milliards** en 2018. Avec un taux d'évolution moyen de **15%** sur la période prévisionnelle, elles s'établiraient à **5,3 milliards**, **6,1 milliards** puis à **7 milliards** respectivement en 2019, 2020 et 2021. Elles sont évaluées en tenant compte de l'augmentation du niveau d'activité et de l'inflation.

Le résultat net passerait de 9,7 milliards en 2018 à 5 milliards en 2019, à 5,3 milliards en 2020 puis à 5,7 milliards en 2021.

Tableau 28 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2018 à 2021

En milliards de FCFA

	2 018	2019	2020	2021
PRODUITS	24,9	65,9	84,4	105
Produits techniques (Cotisations C)	14,2	55,2	73,7	94,2
Subventions reçues	10,5	10,5	10,5	10,5
Produits financiers	0,2	0,2	0,2	0,3
CHARGES	14,8	61	79,2	99,3
Charges Techniques (Prestations P)	3,9	49,4	66,7	86
Charges de fonctionnement	10,9	11,6	12,4	13,3
Solde technique (C-P)	10,4	5,8	6,9	8,2
RESULTAT NET	9,7	5	5,3	5,7

Source : IPS-CNAM

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2019-2021

La programmation budgétaire 2019-2021 s'inscrit dans les grandes orientations du PND 2016-2020 dont la bonne mise en œuvre permet à la Côte d'Ivoire d'être classée parmi les économies africaines pré-émergentes selon les institutions de Bretton Woods. Elle prend en compte les priorités du Gouvernement à savoir :

- le renforcement des institutions pour la paix, la cohésion sociale et la bonne gouvernance ;
- la transformation de l'économie ;
- l'amélioration des conditions de vie ;
- et la promotion de la jeunesse et de la femme.

IV.1 RESSOURCES BUDGETAIRES 2019-2021

Les ressources du budget de l'Etat pour l'année 2019 s'élèvent à **7 334,3** milliards. Elles sont projetées à **7 894,3** milliards et **8 110,6** milliards respectivement en 2020 et 2021. Elles progressent de 578,1 milliards (+8,6%) entre 2018 et 2019, de 559,9 milliards (+7,6%) entre 2019 et 2020 et de 216,4 milliards (+2,7%) entre 2020 et 2021. Cette hausse du rythme de progression résulte entre autres du renforcement des efforts de productivité des services des régies et de la consolidation des relations avec les partenaires financiers extérieurs.

Ces prévisions de ressources tiennent compte des hypothèses macroéconomiques et des politiques fiscales à mettre en œuvre sur la période 2019-2021.

IV.1.1 Projection des ressources intérieures 2019-2021

Le budget de l'Etat pour la période **2019-2021**, à l'instar des budgets précédents, devrait être financé essentiellement par les ressources intérieures représentant en moyenne 81,6% de l'ensemble des ressources.

IV.1.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales, constituant en moyenne 63,2% des ressources intérieures, ont été projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes fiscales, de la déclaration en ligne et du télépaiement des impôts, du paiement des impôts par mobile money, de l'instauration du formulaire unique de déclaration et de paiement de l'impôt, de l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale et des efforts de recouvrement des arriérés d'impôts et de l'amélioration de l'encadrement des services fiscaux. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes suivantes :

- **l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (hors pétrole-gaz)** devrait connaître une évolution de 12,4% en passant de **401,5** milliards en 2019 à **451,5** milliards en 2020. En 2021, cet impôt est projeté à **511,0** milliards, soit une progression de 13,2% par rapport à

2020. Ces évolutions reposeraient notamment, sur l'amélioration du niveau des activités économiques, sur le renforcement des efforts des services fiscaux en matière de lutte contre la fraude fiscale et d'évasion fiscale, sur le recouvrement des arriérés et sur la mise en œuvre des réformes visant entre autres, le renforcement de la sincérité des états financiers transmis à la Direction Générale des Impôts ;

- l'**impôt sur les Revenus et Salaires** est projeté à **573,1** milliards en 2019, **574,5** milliards en 2020 et **614,2** milliards en 2021, soit une hausse moyenne de 7,2% sur la période. Ces projections tiennent compte de l'aménagement prévu de l'Impôt Général sur le Revenu, des créations d'entreprises et d'emplois dans le privé, des recrutements dans la fonction publique et du renforcement des opérations de recouvrement des arriérés ;
- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** qui passe de **484,4** milliards en 2019 à **532,9** milliards en 2020 et à **597,9 milliards** en 2021, est en lien avec la bonne tendance de l'économie, la croissance de la consommation, la politique de rationalisation des exonérations et le renforcement des actions de contrôle fiscal ;
- les **droits d'enregistrement et timbres** sont fixés à **114,8** milliards en 2019, **91,3** milliards en 2020 et **102,7** milliards en 2021, tenant compte de l'augmentation du volume d'actes sur les sociétés et des transactions immobilières. Les droits perçus sur les enregistrements sur le cacao sont fixés à un taux de 1,5% en 2019 ;
- les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **115,2** milliards en 2019, **88,9** milliards en 2020 et **93,4** milliards en 2021. Sur toute la période, la production de pétrole et de gaz évolue de façon croissante tandis que les cours du baril de pétrole sont en baisse ;
- les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **86,7** milliards en 2019, **95,4** milliards en 2020 et **104,9** milliards en 2021. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie, la hausse des consommations téléphoniques et les actions de contrôle et de lutte contre la fraude ;
- les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **229,4** milliards pour 2019, **253,7** milliards pour 2020 et **282,8** milliards pour l'année 2021. Ces projections sont basées sur des hausses moyennes annuelles des volumes mis à la consommation de 3,0% et 25,0% sur la période 2019-2021 respectivement pour le gasoil et le super carburant ;
- les **taxes sur les marchandises générales** évolueraient de **942,2** milliards en 2019 à **994,5** milliards en 2020, puis à **1 048,7** milliards en 2021, en prenant en compte un taux de croissance du commerce extérieur de 6,0% sur toute la période ;
- les **taxes à l'exportation** qui sont attendues respectivement à **402,1** milliards, **424,7** milliards et **428,5** milliards en 2019, 2020 et 2021, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2019-2021 de 1 244,1 FCFA/Kg pour le cacao, 802,6 FCFA/Kg pour le café et 671,4 FCFA/Kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent sur une exportation moyenne de cacao de 1,3 million de tonnes, de café de 62 250 tonnes et de noix de cajou de 706 548 tonnes.

IV.1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à **188,8** milliards en 2019, **76,6** milliards en 2020 et à **80,8** milliards en 2021. Le niveau élevé des recettes non fiscales en 2019 se justifie par la cession d'actifs dans le portefeuille de l'Etat pour un montant de 102 milliards.

IV.1.1.3. Emprunts

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **1 429,0** milliards en 2019 et à **1 400** milliards en 2020 et 2021. Ces prévisions tiennent compte de la capacité de mobilisation de l'Etat aussi bien sur le marché sous-régional que sur le marché international, conformément à la stratégie de l'endettement à moyen terme.

Tableau 29 : Prévisions de ressources intérieures budgétaires de l'Etat 2018-2021

En milliards de FCFA

RESSOURCES INTERIEURES	2018 Budget	2019 Budget	2020 Projection	2021 Projection
RECETTES FISCALES	3 406,0	3 669,1	4 013,9	4 356,1
DGI	1 891,5	2 085,9	2 175,6	2 406,6
TRESOR	9,4	9,4	9,5	9,6
DGD	1 505,1	1 573,7	1 672,9	1 760,0
RECETTES NON FISCALES	116,2	188,8	76,6	80,8
dont Dividendes PETROCI	5,0	5,0	5,0	5,0
Autres Dividendes (SIB SGBCI autres)	9,6	9,0	9,0	9,0
Recettes des services	17,5	18,5	19,7	20,3
Revenus du domaine	23,6	32,3	36,1	39,7
Redevance téléphonie cellulaire	57,0	20,6	0,0	0,0
Produits de la privatisation et vente d'actifs	2,8	102,0	5,3	5,3
DIVERS AUTRES FINANCEMENTS	1 310,7	1 429,0	1 400,0	1 400,0
dont Emprunts sur marchés	1 281,8	1 429,0	1 400,0	1 400,0
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	638,1	727,5	801,0	891,4
TOTAL RESSOURCES INTERIEURES	5 471,1	6 014,4	6 291,5	6 728,3

Source : SEPMBPE/DGBF

IV.1.2 Projection des ressources extérieures 2019-2021

Les ressources extérieures prévues sur la période 2019-2021 sont fondées sur la mobilisation des concours extérieurs attendus dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020.

Ces ressources sont prévues à **1 319,9** milliards en 2019, à **1 135,7** milliards en 2020 et à **1 164,7** milliards en 2021. Elles se composent d'appuis budgétaires et de financements extérieurs des projets sous forme d'emprunts et de dons.

IV.1.2.1. Appuis budgétaires

Les appuis budgétaires attendus s'élèvent à **379,6** milliards en 2019, intégrant les appuis budgétaires du FMI au titre du nouveau programme économique et financier (152,5 milliards), de l'Union Européenne (13,4 milliards) dans le cadre du contrat de bonne gouvernance et de développement et du programme d'appui au foncier rural, de l'AFD (147,6 milliards) dans le cadre du C2D, du Gouvernement espagnol (11,1 milliards) dans le cadre du programme de conversion de dettes (PCD) et de la Banque mondiale (55 milliards). Ces appuis sont attendus à **171,5** milliards en 2020 et **158,7** milliards en 2021.

IV.1.2.2. Financement extérieur des projets

Le financement extérieur des projets est prévu à **940,2** milliards en 2019 comprenant **780,4** milliards d'emprunts-projets et **159,8** milliards de dons-projets.

Pour les années 2020 et 2021, les tirages au titre des emprunts et dons projets sont prévus respectivement à **964,2** milliards et à **1 006** milliards.

Tableau 30 : Prévisions de ressources extérieures budgétaires de l'Etat 2018-2021*En milliards de FCFA*

RESSOURCES EXTERIEURES	Budget 2018	Budget 2019	Projections	
			2020	2021
- Appuis budgétaires	369,1	379,6	171,5	158,7
FMI	162,0	152,5	0,0	0,0
Banque Mondiale	30,0	55,0	0,0	0,0
AFD (C2D)	147,6	147,6	147,6	147,6
GVT Espagnol	8,5	11,1	11,1	11,1
UE	21,0	13,4	12,8	0,0
- Financement extérieur des projets	916,1	940,2	964,2	1 006,0
Emprunts-projets	755,8	780,4	791,6	849,8
Dons-projets	160,3	159,8	172,5	156,2
TOTAL RESSOURCES EXTERIEURES	1 285,2	1 319,9	1 135,7	1 164,7

Source : SEPMBPE/DGBF

IV.2. DEPENSES BUDGETAIRES 2019-2021

La programmation des dépenses budgétaires 2019-2021 s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire du Gouvernement orientée vers les investissements structurants à fort impact social, tout en respectant les engagements de l'Etat avec les partenaires économiques et financiers notamment la réduction du solde budgétaire au niveau de la norme communautaire de -3%.

IV.2.1 Politique de dépenses 2019-2021

La politique budgétaire sur la période 2019-2021, en matière de dépenses, vise la maîtrise des charges de fonctionnement et la soutenabilité de l'endettement public afin de dégager des marges substantielles au profit des investissements. Le renforcement des dépenses d'investissement devrait permettre au Gouvernement de poursuivre sa politique de croissance économique à travers la mise en œuvre du PND 2016-2020⁷ en vue d'améliorer de manière significative le bien-être de la population et d'atteindre l'émergence à l'horizon 2020.

⁷ PND II : Plan National de Développement 2016-2020

IV.2.2 Analyse des projections des dépenses 2019-2021 par nature économique

Les dépenses budgétaires pour l'année 2019 s'élèvent à **7 334,3 milliards**. Elles sont projetées à **7 894,3 milliards** et **8 110,6 milliards** respectivement en 2020 et 2021.

Tableau 31 : Projections des dépenses budgétaires de l'Etat 2018-2021

En milliards de FCFA

DEPENSES	Budget 2018		Budget 2019		Projection 2020		Projection 2021	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	1 547,3	22,9%	1 821,4	24,8%	2 119,7	26,9%	2 011,3	24,8%
Intérieure	919,0	13,6%	1 062,4	14,5%	1 363,5	17,3%	1 243,8	15,3%
Extérieure	628,3	9,3%	759,1	10,3%	179,7	2,3%	9,7	0,1%
DEPENSES DE PERSONNEL	1 635,4	24,2%	1 720,8	23,5%	1 772,6	22,5%	1 817,6	22,4%
DEPENSES DE SUBVENTION ET TRANSFERT	386,7	5,7%	391,2	5,3%	410,6	5,2%	432,1	5,3%
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	715,8	10,6%	765,7	10,4%	860,0	10,9%	866,5	10,7%
dont Abonnement	97,9	1,4%	104,1	1,4%	115,0	1,5%	127,3	1,6%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris FIMR, FER et dépenses sur parafiscalité anacarde)	1 997,2	29,6%	2 095,2	28,6%	2 144,3	27,2%	2 338,7	28,8%
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	13,4	0,2%	12,5	0,2%	12,5	0,2%	12,5	0,2%
Programme d'entretien routier / FER	127,2	1,9%	148,3	2,0%	174,7	2,2%	207,7	2,6%
Dépenses sur parafiscalité anacarde	23,6		26,6	0,4%	26,6	0,3%	26,6	0,3%
AUTRES DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	474,0	7,0%	540,0	7,4%	587,1	7,4%	644,5	7,9%
TSU SIR	55,6	0,8%	53,1	0,7%	68,8	0,9%	78,8	1,0%
Dépense des collectivités sur recettes affectées	149,3	2,2%	159,4	2,2%	166,6	2,1%	183,4	2,3%
Contributions PCS-PCC	49,6	0,7%	56,2	0,8%	68,2	0,9%	71,9	0,9%
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	6,1	0,1%	8,3	0,1%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)			0,0	0,0%	0,0		0,0	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	3,0	0,0%	4,8	0,1%	5,0	0,1%	5,5	0,1%
Autres dépenses sur recettes affectées	210,4	3,1%	258,1	3,5%	278,5	3,5%	304,8	3,8%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6 756,3	100,0%	7 334,3	100,0%	7 894,3	100,0%	8 110,6	100,0%

Source : SEPMBPE/DGBF

Sur la période 2019-2021, la structure des dépenses du budget fait ressortir une prédominance des dépenses d'investissement (28,2%) suivies du service de la dette publique (25,5%) et des dépenses de personnel (22,8%).

La projection de dépenses se décline par grande masse comme suit :

IV.2.2.1. Personnel

Les prévisions de la masse salariale sur les années 2019, 2020 et 2021 sont fixées respectivement à **1 720,8** milliards, **1 772,6** milliards et **1 817,6** milliards, représentant en moyenne 36,7% des recettes fiscales (y compris les recettes affectées).

Ces projections sont basées sur la **Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale** sur la période 2014-2020 adoptée par le Gouvernement le 5 mai 2014. Cette stratégie vise la mise en place d'un dispositif assurant une évolution contrôlée de la masse salariale afin de garantir, à moyen et long terme, le respect du critère de convergence de l'UEMOA fixée à 35% des recettes fiscales.

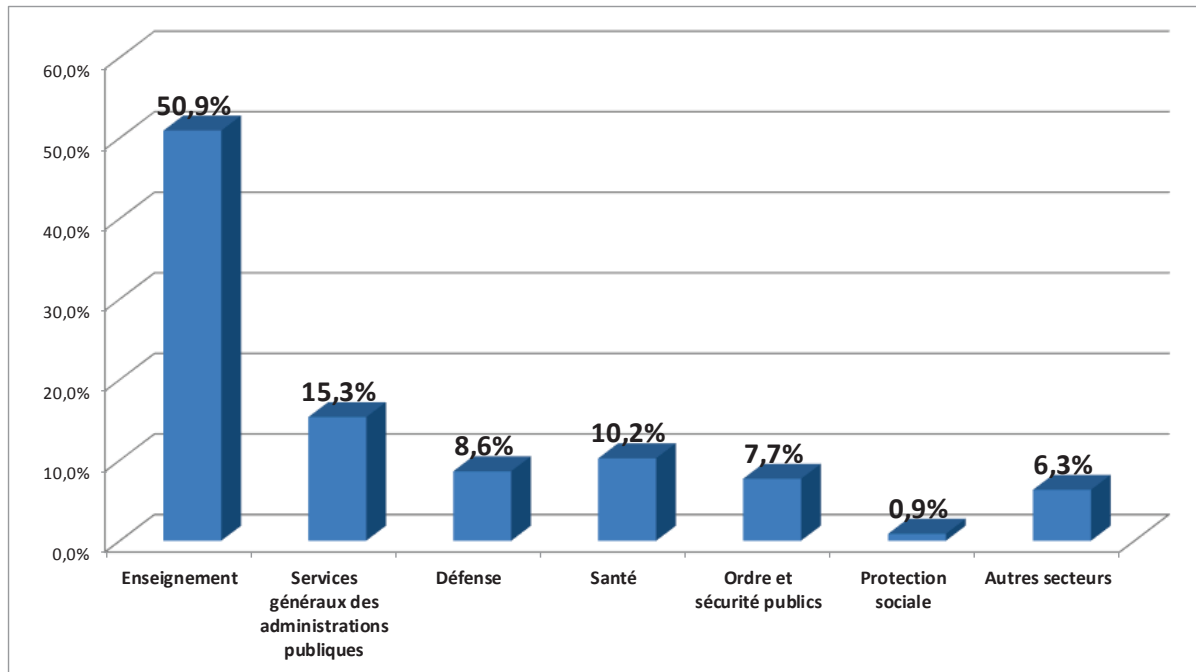
Les projections de la masse salariale pour la période 2019-2021, principalement basées sur les hypothèses de cette stratégie, intègrent également :

- ✓ les besoins nouveaux de recrutement du secteur Education/formation dans le cadre de la Politique de l'Ecole Obligatoire ;
- ✓ le recrutement d'un agent pour deux sorties de carrière dans les secteurs autres que ceux de l'Education/Formation et de la Santé ;
- ✓ la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure.

Les principales mesures nouvelles qui ont un impact significatif sur l'évolution de la masse salariale sur la période 2019-2021, sont les suivantes :

- ✓ la poursuite des avancements indiciaires des fonctionnaires tous les deux ans, pour un coût annuel moyen de 15,1 milliards ;
- ✓ l'impact des recrutements nouveaux de 17 226 agents en 2019 pour 76,3 milliards, 12 468 agents en 2020 pour 60,9 milliards et 11 729 agents en 2021 pour 57,7 milliards. Particulièrement, pour le secteur Education/Formation, les prévisions de recrutements nouveaux sont de 6 039 agents en 2019 pour 34,4 milliards, 6 058 agents en 2020 pour 34,5 milliards et 6 125 agents en 2021 pour 35,1 milliards ;
- ✓ la promotion de façon régulière des fonctionnaires du grade A4 aux grades supérieurs. En 2014, certains fonctionnaires de grade A4 totalisant au moins sept (7) années dans ce grade ont été promus au grade A5. Cette opération de promotion se poursuivra, chaque année par voie de concours dans les grades A5, A6 et A7 pour un coût annuel moyen de 3 milliards.

Graphique 9 : Répartition de la masse salariale de l'Etat 2019-2021 par grande fonction



Source : SEPMBPE//DGBF

La répartition de la masse salariale projetée sur la période 2019-2021 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (50,9% en moyenne) qui absorbe plus de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

Encadrée 1 : Grandes mesures mises en œuvre à travers la stratégie de maîtrise de la masse salariale

- Déblocage des avancements indiciaires interrompus depuis 1988.
- Reprise des avancements indiciaires tous les deux ans.
- Réajustement du taux de cotisation de la charge patronale de l'Etat de 19% à 16,67% dès la dernière année du déblocage.
- Promotion des fonctionnaires de grade A4 aux grades supérieurs.
- Traitement de la situation des ingénieurs et des techniciens.
- Maîtrise de la gestion des effectifs.
- Conception et déploiement du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE).
- Réalisation du Fichier Unique de Référence (FUR).
- Institution du poste de Directeur des Ressources Humaines (DRH) dans tous les Ministères.
- Identification des fonctionnaires et reprise de la notation.
- Contrôle des diplômes et des arrêtés d'admission en vue de la fiabilité des recrutements.

IV.2.2.2. Abonnement

Les dépenses de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité devraient connaître une évolution sur la période avec des montants respectifs de **104,1** milliards, **115,0** milliards et **127,3** milliards en 2019, 2020 et 2021 pour tenir compte des consommations attendues des nouveaux services, de la consommation des nouvelles universités et structures connexes, de l'augmentation des puissances souscrites, de l'extension du réseau d'électrification rurale et de l'éclairage public.

Cependant, certaines dispositions de maîtrise et de rationalisation seront mises en œuvre, notamment :

- le suivi permanent des sites à grande consommation par le Laboratoire des Bâtiments et des Travaux Publics (LBTP) et par l'Office Nationale de l'Eau Potable (ONEP) ;
- du réajustement des puissances souscrites afin d'éviter le surcoût lié aux consommations;
- la réalisation des travaux de réparation des fuites d'eau ;
- l'intensification des missions de la Brigade de Contrôle des Abonnements et du Patrimoine de l'Etat (BCAPE) contre les fraudes sur le réseau électrique et d'adduction d'eau de l'Etat ;
- la sensibilisation des consommateurs ;
- le renforcement du contrôle de la facturation ;
- le remplacement des équipements vétustes ou défectueux ;
- la résiliation des abonnements non utilisés.
- la restriction des lignes téléphoniques en surconsommation ;

IV.2.2.3. Subventions et Transferts

Les subventions et transferts accordés par l'Etat à certains de ses démembrements et organismes extérieurs sont projetés à **391,2** milliards en 2019, **410,6** milliards en 2020 et **432,1** milliards en 2021. Ces subventions sont destinées notamment :

- **aux écoles privées** pour couvrir les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat dans ces établissements ;
- **aux Etablissements Publics Nationaux** pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- **aux Collectivités Décentralisées** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **aux élèves et étudiants** au titre des bourses, des kits scolaires et des frais de transport.

Tableau 32: Evolution des subventions et transferts de l'Etat 2018-2021*En milliards de FCFA*

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	Budget	Budget	Projection	Projection
	2018	2019	2020	2021
Subvention aux écoles privées	141,1	130,0	141,8	153,6
Subventions aux EPN	85,3	91,4	91,4	91,4
Subvention coton	0,0	0,0	0,0	0,0
Subvention au secteur électricité	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de réserves café cacao	1,0	1,0	1,0	1,0
Collectivités décentralisées	22,1	22,3	22,3	22,3
Bourse, kits scolaires et transports	67,2	69,2	71,0	73,2
Autres subventions	70,0	77,3	83,2	90,7
TOTAL	386,7	391,2	410,6	432,1

Source : SEPMBPE/ DGBF

IV.2.2.4. Autres achats de Biens et Services

Les autres dépenses d'achats de biens et services intégrant les charges de fonctionnement courant des services de l'administration sont prévues en 2019, 2020 et 2021 à des montants respectifs de **661,5** milliards, **745** milliards et **739,2** milliards. L'évolution proportionnée de ces natures de dépenses, montre la volonté du Gouvernement de contenir ses dépenses en vue du respect de la norme communautaire de 3% de déficit budgétaire.

IV.2.2.5. Investissement

Les investissements publics prévus sur la période 2019-2021 sont en cohérence avec la politique d'investissement déclinée dans le PND 2016-2020.

Ces investissements (y compris le FIMR, le Programme d'entretien routier et les dépenses sur parafiscalité anacarde) se situeraient à **2 095,2** milliards en 2019, **2 144,3** milliards en 2020 et **2 338,7** milliards en 2021, avec une progression moyenne de 6,3%. Ils intègrent des appuis extérieurs respectifs de **940,2** milliards, **964,2** milliards et **1 006** milliards pour 2019, 2020 et 2021 (soit 44,2% des investissements publics de la période).

Tableau 33: Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat 2018-2021*(En milliards de FCFA)*

Dépenses d'investissement	Budget	Budget	Projections	
	2018	2019	2020	2021
Total dépenses d'investissement yc FIMR, FER et dépenses sur Parafiscalité anacarde	1 997,2	2 095,2	2 144,3	2 338,7
Financement intérieur des projets	1 081,1	1 155,0	1 180,1	1 332,7
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	13,4	12,5	12,5	12,5
Programme d'entretien routier / FER	127,2	148,3	174,7	207,7
Dépenses sur parafiscalité anacarde	23,6	26,6	26,6	26,6
Financement extérieur des projets	916,1	940,2	964,2	1 006,0
Variation annuelle	14,1%	4,9%	2,3%	9,1%
Pourcentage du budget total	29,6%	28,6%	27,2%	28,8%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6 756,3	7 334,3	7 894,3	8 110,6
Variation annuelle	10,2%	8,6%	7,6%	2,7%
PIB	23 953,4	26 010,7	28 132,2	30 488,5

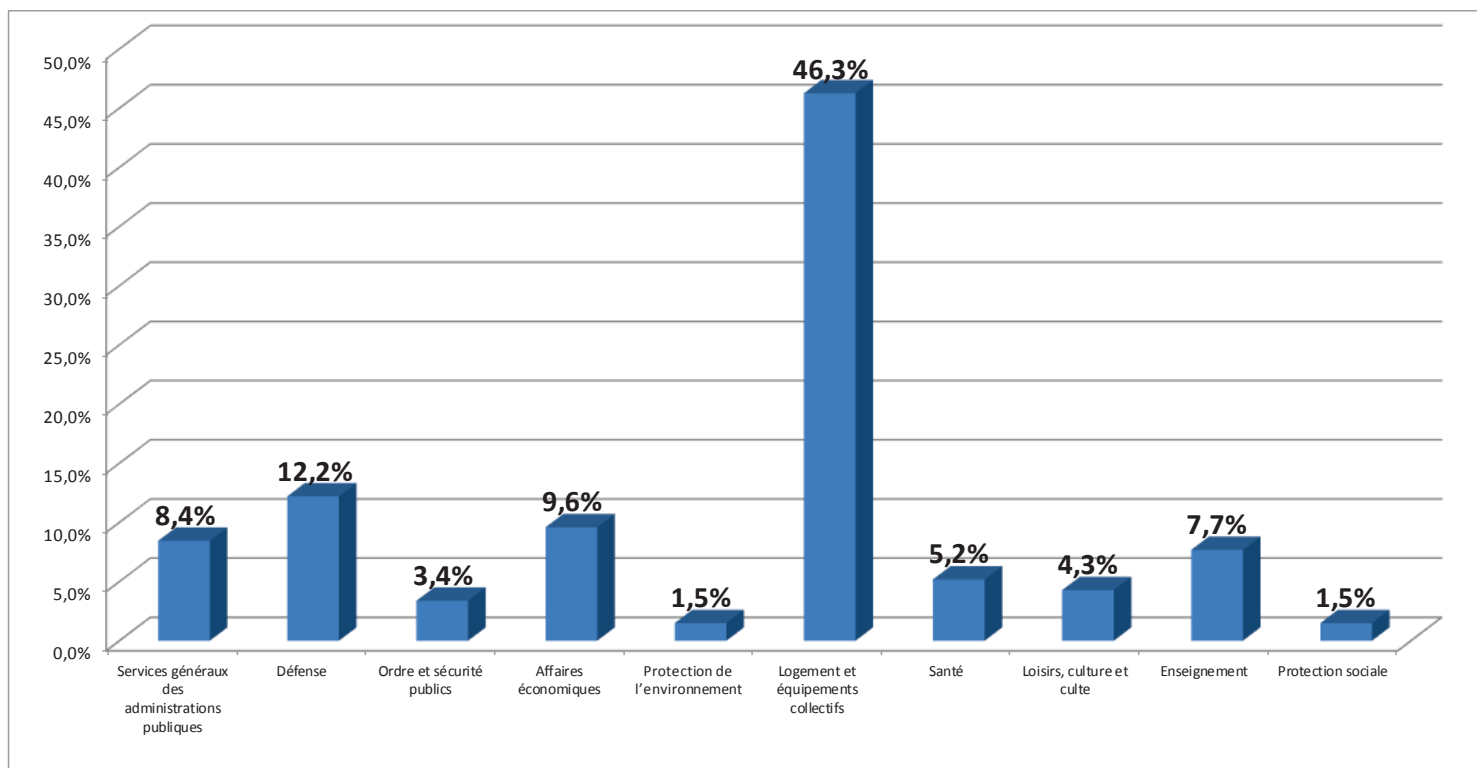
Source : SEPMBPE/ DGBF

Ces investissements publics représentant en moyenne 28,2% des dépenses totales budgétaires et 7,8% du PIB sur la période, concernent notamment :

- **les grands projets prioritaires du Gouvernement** tels que la construction des infrastructures du train urbain d'Abidjan, le programme de transport urbain d'Abidjan, la construction des infrastructures de la CAN 2021, la construction du stade olympique d'Ebimpé, l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, la réalisation d'infrastructures scolaires pour accompagner le programme école obligatoire, la réalisation des logements sociaux, la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle, la réhabilitation des infrastructures sanitaires, etc. ;
- la mise en œuvre de la **Loi de programmation militaire et la Loi de programmation de sécurité intérieure** ;
- **les projets financés dans le cadre du C2D et du PCD** dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé, de l'agriculture, du développement rural, de la biodiversité, du développement urbain, de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures routières, du transport, de la justice de l'énergie et de l'hydraulique ;

- **les transferts au profit des collectivités décentralisées et districts** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

Graphique 10: Répartition des dépenses d'investissement de l'Etat par grande fonction en moyenne sur la période 2019-2021



Source : SEPMBPE/DGBF

La répartition par grandes fonctions des dépenses d'investissement fait ressortir une prédominance des secteurs des logements et équipements collectifs avec une proportion de 46,3%. Ce secteur est suivi de la Défense (12,2%), des affaires économiques (9,6%) et des services généraux des administrations publiques (8,4%).

Cette politique d'affectation des dépenses d'investissement principalement dans les secteurs porteurs de croissance est conforme à la volonté du Gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

IV.2.3 Analyse des projections de dépenses budgétaires de l'Etat 2019-2021 par grandes fonctions

L'allocation sectorielle des dépenses budgétaires sur la période 2019-2021 a été faite en tenant compte de l'impulsion qui sera donnée aux secteurs productifs sans toutefois, détériorer les ratios des charges récurrentes des secteurs sociaux.

Tableau 34: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonctions 2016-2021

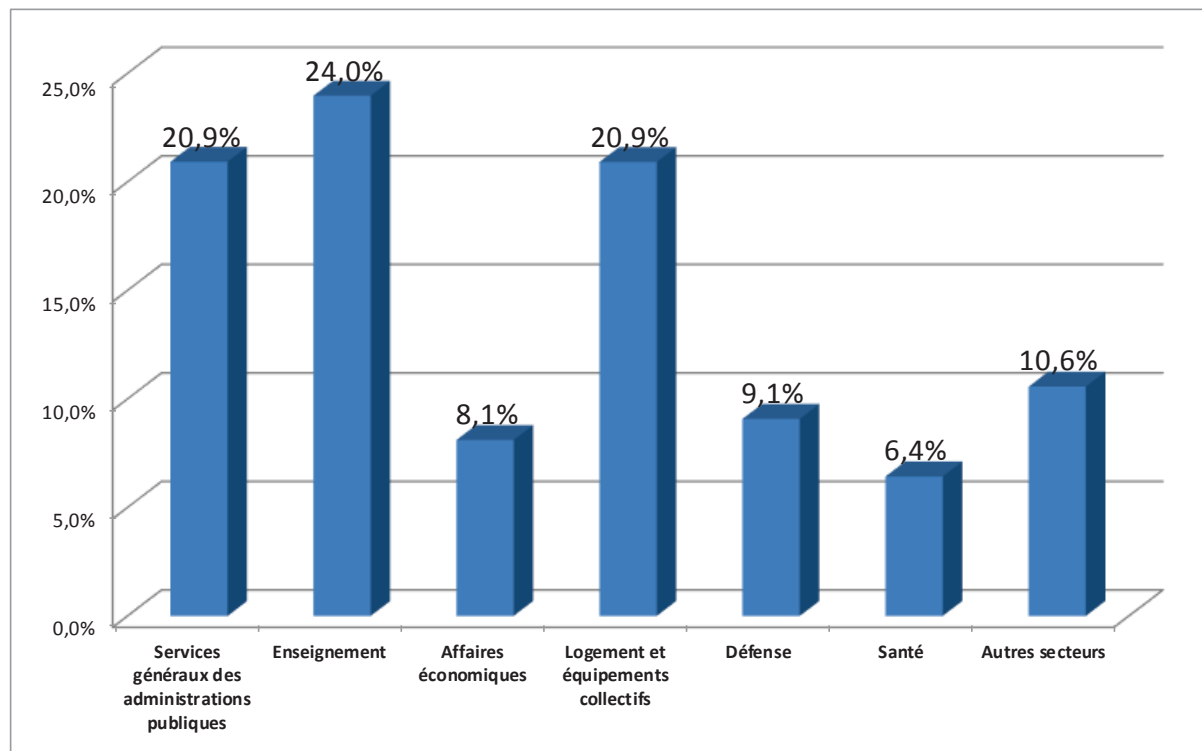
en millier FCFA

	Exécution	Exécution	Budget	Budget	Projection			Moyenne 2019-2021			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021					
Services généraux des administrations publiques	1 195 850	1 163 310	1 093 020	1 265 978	23,0%	1 174 012	20,3%	1 197 492	19,6%	1 212 494	20,9%
Défense	276 941	327 580	336 568	334 434	6,1%	577 206	10,0%	667 462	10,9%	526 367	9,1%
Ordre et sécurité publics	212 431	209 970	234 679	256 770	4,7%	276 690	4,8%	276 360	4,5%	269 940	4,7%
Affaires économiques	367 785	332 755	402 994	417 151	7,6%	410 002	7,1%	582 468	9,5%	469 874	8,1%
Protection de l'environnement	69 957	72 072	79 431	133 680	2,4%	119 927	2,1%	115 445	1,9%	123 017	2,1%
Logement et équipements collectifs	545 344	925 272	1 217 513	1 190 533	21,6%	1 253 600	21,7%	1 192 768	19,6%	1 212 300	20,9%
Santé	300 288	329 811	345 192	372 358	6,8%	343 993	6,0%	401 592	6,6%	372 648	6,4%
Loisirs, culture et culte	115 326	143 506	162 485	136 515	2,5%	162 895	2,8%	173 644	2,8%	157 685	2,7%
Enseignement	1 201 610	1 176 221	1 283 885	1 341 272	24,3%	1 398 189	24,2%	1 428 886	23,4%	1 389 449	24,0%
Protection sociale	66 882	52 086	53 214	64 211	1,2%	58 027	1,0%	63 204	1,0%	61 814	1,1%
Reserve de programmation	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	4 352 415	4 732 584	5 208 980	5 512 901	100,0%	5 774 540	100,0%	6 099 321	100,0%	5 795 588	100,0%
Dette Publique	1 520 437	1 973 417	1 547 278	1 821 400	0	2 119 711	0	2 011 326	0	1 190 487	
TOTAL (y compris dette publique)	5 872 852	6 706 001	6 756 258	7 334 301		7 894 251		8 110 648		7 779 733	

Source : SEPMBPE/ DGBF

L'analyse des projections hors dette⁸ afficherait une prédominance des dotations affectées à l'enseignement (**24,0%**), aux logements et équipements collectifs (**20,9%**), suivi des services généraux de l'administration publique (**20,9%**), de la défense (**9,1%**) et des affaires économiques (**8,1%**).

Graphique 11: Répartition des dépenses de l'Etat hors dette par grandes fonctions de 2019-2021



Source : SEPMBPE/ DGBF

⁸ Le service de la dette publique représente 25,3% des dépenses totales

V. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

La programmation pluriannuelle 2019-2021 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. Pour ce faire, les allocations budgétaires sectorielles ont pour objectif la réalisation effective des projets et programmes de développement économique et social inscrits dans le PND 2016-2020 en vue de contribuer à l'atteinte des cinq (05) résultats stratégiques que sont :

- le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ;
- l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social ;
- l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation;
- le développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement ;
- le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

Tableau 35: Récapitulatif par axe des allocations des dépenses de l'Etat 2016-2021

en milliards de FCFA

AXES STRATEGIQUES	2016		2017		2018	2019	2020	2021	Total sur la période 2019-2021	Proportion sur la période
	Progr.	Estimé	Progr.	Estimé	Budget	Budget	Prévision	Prévision		
AXE STRATEGIQUE 1: le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ;	1 789,3	1 737,0	1 864,8	1 771,1	1 714,3	1 933,5	2 072,8	2 186,3	6 192,5	35,6%
AXE STRATEGIQUE 2: l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social ;	1 673,7	1 597,7	1 677,7	1 601,7	1 770,9	1 845,7	1 907,6	2 010,4	5 763,8	33,1%
AXE STRATEGIQUE 3: l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation;	487,3	389,2	594,0	587,6	496,5	599,0	637,1	673,2	1 909,2	11,0%
AXE STRATEGIQUE 4 : le développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement ;	875,8	539,9	892,6	684,9	1 139,5	1 034,2	1 057,1	1 117,9	3 209,2	18,5%
AXE STRATEGIQUE 5: le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.	93,3	88,6	87,9	87,4	87,8	100,5	101,4	111,6	313,4	1,8%
Reserve de programmation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL (hors dette)	4 919,3	4 352,4	5 117,0	4 732,6	5 209,0	5 512,9	5 775,9	6 099,3	17 388,1	
Dette Publique	1 340,3	1 520,4	1 999,6	1 973,4	1 547,3	1 821,4	2 119,7	2 011,3	5 952,4	
TOTAL	6 259,6	5 872,9	7 116,6	6 706,0	6 756,3	7 334,3	7 894,3	8 110,6	23 340,6	

Source : SEPMBPE/DGBF

V.1 RESULTAT STRATEGIQUE I : RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES INSTITUTIONS ET DE LA BONNE GOUVERNANCE

La programmation budgétaire 2019-2021 concourt à la consolidation de ce premier résultat stratégique du PND en y consacrant en moyenne **35,6%** des prévisions budgétaires. Les allocations affectées pour atteindre ce résultat passeraient de **1 933,5** milliards en 2019 à **2 186,3** milliards en 2021 et contribueraient à la réalisation des actions prévues dans plusieurs secteurs :

- **Défense :**

Les actions prévues dans ce secteur seraient principalement orientées vers la mise en œuvre de la Loi de Programmation Militaire à travers le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions de défense et la mise à disposition des ressources humaines de qualité au sein des institutions de défense. Il s'agira de la construction et de la réhabilitation des infrastructures militaires, (administration centrale de la défense, groupements des sapeurs-pompiers et hôpitaux militaires), de la création des académies de défense et des métiers de l'air, du pôle de formation hélicoptère, du centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'ouest, de la rénovation de l'EMPT et de la réhabilitation de l'Ecole des Forces Armées.

- **Intérieur et sécurité :**

Pour renforcer la sécurité des populations sur la période 2019-2021, la priorité sera mise sur la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure en vue de l'adaptation du dispositif sécuritaire aux nouvelles menaces (le terrorisme), du renforcement du dispositif de gestion des armes et des risques et catastrophes. Ces actions porteront sur la construction et la réhabilitation des infrastructures de sécurité ainsi que le recrutement de policiers prévus par la loi de programmation de la sécurité intérieure, l'intégration des « gender desk » dans les commissariats de police et les gendarmeries, la construction d'un auditorium et de salles de classe à l'Ecole Nationale de Police et la construction de 28 commissariats de police sur le territoire national.

- **Fonction Publique :**

Au niveau de la fonction publique, il s'agira de renforcer la performance et l'efficacité de l'Administration publique par la poursuite de la réalisation des actions telles que la formation des cadres, la restructuration de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), le développement de l'e-administration, l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) dans toutes les composantes de l'Administration et sur toute l'étendue du territoire ainsi que de la mise en œuvre du projet de Gouvernance électronique.

- **Communication :** La politique dans ce secteur vise entre autres la garantie de la liberté d'expression et l'accès à l'information publique de qualité à travers notamment le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication, l'accroissement des appuis accordés au secteur des médias privés, le renforcement de la régulation du secteur de la communication,

l'accélération du passage de l'analogie à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et la libéralisation du secteur audiovisuel avec l'autorisation de quatre groupes (Life TV, optimum media ci, société audiovisuelle de CI et SORANO-CI) à exploiter un service de télévision privée commerciale en clair sur le réseau TNT.

- **Justice et Droits de l'homme :**

Pour faciliter l'accès des populations au système judiciaire, améliorer la politique carcérale et le respect des droits humains sur l'ensemble du territoire, certaines actions sont prévues. Il s'agit de la révision de la carte judiciaire en fonction des besoins de la population et de l'activité économique, le renforcement des actions sociales en milieu carcéral et post carcéral et la construction/réhabilitation des infrastructures pénitentiaires selon les normes internationales.

- **Planification du développement et système statistique :**

Il sera question dans ce secteur du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques en Côte d'Ivoire afin de définir la charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation. Les actions viseront en outre à assurer la souveraineté nationale sur la production des données statistiques en Côte d'Ivoire à travers notamment la mise en place d'un mécanisme de programmation des interventions et des projets d'investissement, la mise en place d'un système national intégré de suivi et évaluation des politiques publiques, l'intégration dans les curricula de formation des écoles, universités et instituts, des modules sur la chaîne PPPBSE, le renforcement de la coordination et la coopération statistique au niveau national et international.

- **Budget, Economie et Finances :**

La poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie se fera à travers le financement des actions majeures telles que le renforcement de la qualité de la projection et de l'analyse macroéconomique, la mise en place du nouveau Système d'Information Budgétaire, le renforcement du système de mobilisation de ressources intérieures et extérieures, la gestion rigoureuse de la dette publique, le développement et l'assainissement du marché des assurances et l'amélioration de la capacité des banques et établissements financiers à financer l'économie.

- **Institutions :**

Pour garantir la transparence, la crédibilité et la régulation des Institutions de la République, des dotations sont prévues pour le renforcement de la prévention et de la lutte contre la corruption, la création et le fonctionnement des hautes juridictions (Haute Cour de Justice, Cour de Cassation et Conseil d'Etat), la réforme de la Magistrature et du Conseil Supérieur de la Magistrature ainsi que la moralisation du secteur judiciaire.

V.2 RESULTAT STRATEGIQUE II : ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET DU BIEN-ETRE SOCIAL

Le capital humain étant un des déterminants importants du rythme de la croissance économique, la marche de la Côte d'Ivoire vers l'émergence socio-économique nécessite des ressources humaines qualifiées, performantes et en bonne santé pour assurer son développement économique et social. La programmation budgétaire devrait contribuer à la réalisation de ce résultat à travers une allocation de **5 763,8** milliards sur la période 2019-2021 dont **1 845,7** milliards en 2019. Ces crédits permettront de financer les actions majeures, les projets et programmes structurants dans plusieurs secteurs :

- **Education Nationale :**

Les dotations consacrées à l'éducation nationale s'inscrivent dans l'ambition du Gouvernement d'accroître l'accès des populations, notamment les plus vulnérables, à l'éducation. Ces efforts consentis par l'Etat sur la période visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Les interventions prioritaires portent sur l'acquisition de manuels scolaires et l'équipement en mallettes pédagogiques des Ecoles Primaires Publiques, la pérennisation des cantines scolaires, le programme de construction de collèges et lycées d'enseignement général, la construction de 3000 classes au primaire, les projets de promotion de l'accès des filles à l'éducation secondaire ISTISNA et IJARA et la construction du Lycée d'excellence de Grand-Bassam. Pour rendre effectif la politique de scolarisation obligatoire et poursuivre l'amélioration de la qualité de l'éducation, le Gouvernement entend poursuivre les initiatives d'extension du préscolaire dans les zones rurales et veiller à l'enregistrement administratif de toutes les naissances et des enfants de moins de seize (16) ans. Le souci du Gouvernement est aussi d'améliorer l'impact des dépenses d'éducation de sorte que les apprenants acquièrent effectivement les compétences pour être performant sur le marché du travail.

- **Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique :**

Au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, il est prévu en moyenne **249,1** milliards par an pour l'amélioration de la gouvernance des universités et grandes écoles publiques, le renforcement des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur et l'amélioration de l'employabilité des diplômés. Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé à renforcer la gouvernance du secteur, et améliorer le climat social et l'environnement dans les universités et grandes écoles. L'accent serait mis sur les projets et programmes tels que l'extension et l'équipement des infrastructures des universités FHB de Cocody, Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo et Lorougnon Guédé de Daloa, la construction de nouvelles universités (Bondoukou, San Pedro), l'achèvement de la construction de l'Université de Man et l'équipement de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire ainsi que la mise en œuvre de programmes nationaux de recherche.

- **Santé et Lutte contre le SIDA :**

Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, la qualité et l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé maternelle et infantile-juvénile, plusieurs actions seront mises en œuvre. Ce sont notamment la garantie de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et au niveau périphérique, la mise à niveau des établissements sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre du Projet de Renforcement du Système de la Santé et réponse aux urgences Epidémiques (PRSSE) et des programmes de renforcement de la lutte contre le VIH/Sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles, de renforcement des services intégrés de prise en charge de la santé de la mère, du passage à échelle des interventions coût-efficacité à haut impact à l'endroit des populations les plus vulnérables, de renforcement des services de prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant, de la promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) et la vaccination ainsi que la mise en œuvre du Programme National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) en vue d'une faim zéro en Côte d'Ivoire et le Développement de la Petite Enfance (PMNDE)..

- **Affaires Sociales et Formation Professionnelle :**

Dans ce secteur, l'accent serait mis sur la réforme de la formation professionnelle et des Affaires Sociales notamment la suppression du Brevet d'Etude Professionnelle, la révision du Brevet de Technicien Supérieur et des curricula de formation à l'Institut National de Formation Sociale (INFS). Les priorités concernent entre autres, la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle et la stratégie nationale de protection sociale, le renforcement des capacités techniques et matérielles des centres de formation professionnelle, l'accroissement des antennes de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) et des centres sectoriels et la construction du centre de formation aux métiers des TIC et du centre multisectoriel BTP, Hôtellerie du tourisme.

- **Culture et Francophonie :**

La politique sectorielle sera axée sur le développement économique des arts et de la culture ainsi que l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national. Les principales actions sont notamment la construction des centres culturels intégrés, des centres techniques des arts appliqués et des foyers et centres culturels, la restauration et la valorisation de la ville historique de Grand Bassam inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, la création de pôles de développement culturels, l'inscription du Parc Archéologique d'Ahouakro et du Parc National des îles Ehotilés ainsi que les mosquées de type soudanais du Nord de la Côte d'Ivoire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'inventaire du patrimoine culturel et la construction de mémoriaux commémoratifs de l'esclavage. A cela, il faut ajouter la réalisation de la Bibliothèque de la Renaissance Africaine (BRAA).

- **Sport et Loisirs :**

Les priorités dans ce secteur sur la période 2019-2021 concernent la construction du stade olympique d'Abidjan, la réalisation de la cité olympique d'Ebimpé et la construction/réhabilitation des infrastructures pour l'organisation de la CAN 2021.

V.3 RESULTAT STRATEGIQUE III : ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION

Le CDMT global 2019-2021 consacrerait en moyenne **636,4 milliards** par an au développement des secteurs de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Ces principaux secteurs sont :

- **Industries et Mines :**

Pour soutenir les efforts du secteur minier à la création de richesse, la programmation budgétaire devrait concourir à la gouvernance minière, intensifier l'exploration de son potentiel géologique et minier et diversifier l'exploitation minière. Les actions prévues concernent l'actualisation des cartes géologiques de la Côte d'Ivoire, la modernisation du cadastre minier ivoirien par son informatisation, la délivrance des titres et autorisations liées aux activités minières que sont les permis d'exploration et d'exploitation minière et les autorisations d'exercice d'activités d'exploitation minière semi-industrielle et artisanale, de production et de commercialisation de substances minérales et en particulier de diamant, la poursuite de la mise en œuvre du Programme de rationalisation de l'orpaillage et la mise en œuvre des actions de développement des activités minières en Côte d'Ivoire en matière de contenu local. Par ailleurs, le secteur minier sera marqué par le projet de construction de deux (02) mines d'or, d'une mine de manganèse, d'une mine de nickel latéritique et d'une mine de bauxite.

En ce qui concerne la politique industrielle, l'objectif serait d'accroître de manière significative la contribution du secteur industriel dans la création de richesse et d'emplois. Pour ce faire, la programmation triennale viserait à réhabiliter et restructurer les zones industrielles, créer de nouvelles zones industrielles et de nouvelles zones franches, développer la propriété intellectuelle et réduire la contrefaçon, renforcer la compétitivité des entreprises du secteur industriel, accélérer la transformation des matières premières agricoles et minières et promouvoir l'initiative privée dans le secteur industriel.

- **Commerce :**

En vue de la dynamisation et la modernisation du commerce intérieur, la programmation budgétaire devrait contribuer à la réalisation d'opérations majeures notamment, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Exportation (SNE), la construction et la gestion du parc d'exposition d'Abidjan, la réhabilitation du marché de gros, l'acquisition d'un lot de matériels métrologiques, l'appui à la commercialisation des produits vivriers et l'encadrement des associations de consommateurs ainsi que la création de centres de formalités pour faciliter l'investissement dans le commerce. En outre, dans le cadre de la lutte contre la vie chère, plusieurs actions se poursuivront notamment le déploiement du comparateur de prix, qui permet aux consommateurs de comparer les prix des différents produits repartis par catégories (informatique, produits électroménagers, artisanaux, alimentaires), la distribution de balances aux commerçantes de

produits vivriers des marchés de Treichville, d'Agban et des II Plateaux, afin de permettre aux commerçants de tirer réellement avantages de leurs activités mais également aux consommateurs d'acheter les produits de qualité au juste prix.

- **Artisanat, Entrepreneuriat et PME :**

Au titre de l'artisanat, de l'entrepreneuriat et des PME, il est alloué dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2019-2021, des dotations pour contribuer au développement de ce secteur et l'accroissement de sa capacité à générer plus d'emplois et de revenus. Les actions majeures seront orientées vers la mise en œuvre de la stratégie de développement des PME (programme Phoenix), la mise en place d'un système de normalisation, de codification et de labellisation des produits et services de l'artisanat ainsi que la création des zones d'implantation artisanales.

- **Agriculture :**

L'agriculture constitue l'un des pôles importants de croissance économique pour le pays. Pour contribuer à renforcer son rôle dans la dynamique de l'économie, il est prévu sur la période 2019-2021 des dotations budgétaires devant concourir à sa compétitivité et à assurer la sécurité alimentaire. Les principaux projets prévus à cet effet concernent la mise en œuvre du PNIA 2, l'appui à la production agricole et à la commercialisation, le projet d'aménagement et de mise en valeur des bas-fonds, le projet de sécurisation foncière, le programme d'accélération et de relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire, la création et le développement de pôles agro-industriels des régions du Bélier et du Tonkpi, le développement de la bourse des matières premières agricoles, le Programme de sécurité Alimentaire et l'appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness (PAEJAA).

- **Ressources animales et halieutiques :**

Le secteur des ressources animales et halieutiques bénéficie sur la période 2019-2021 de dotations budgétaires qui contribueront à la réduction de la pauvreté et de la faim en Côte d'Ivoire à travers la mise en œuvre des actions telles que la construction et la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques, l'appui à la recherche-développement en vue de l'amélioration génétique et l'alimentation animale, la construction et la réhabilitation des infrastructures d'appui à l'amélioration génétique et de contrôle des maladies animales et des zoonoses, la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité et l'amélioration substantielle des productions avicole, porcine, laitière, bovine et ovine.

- **Hydrocarbure et Electricité :**

En matière énergétique, les dotations budgétaires prévues devraient contribuer au développement des infrastructures énergétiques de qualité qui assurent les besoins croissants de l'économie. Les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des actions telles que la réalisation des projets de centrales solaires photovoltaïques et à biomasse cacao, la construction de plusieurs centrales hydroélectriques, la construction de microcentrales hydroélectriques, le développement de centrales thermiques à cycle combiné et à charbon, la couverture du territoire en pipelines (GPL et Muli produits) et gazoducs ainsi que le développement et la réhabilitation des réseaux électriques existants, le transport et l'accès à l'électricité pour une meilleure couverture du territoire.

- **Tourisme :**

En vue de l'accroissement de l'offre touristique, les actions seraient essentiellement portées sur la création du centre d'application des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, le développement du tourisme balnéaire, culturel et de l'écotourisme.

V.4 RESULTAT STRATEGIQUE IV : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES HARMONIEUSEMENT REPARTIES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ET LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La politique du Gouvernement en faveur du développement des infrastructures en quantité et de qualité suffisantes et une exploitation rationnelle et respectueuse de l'environnement naturel pour conduire le pays vers l'émergence bénéficierait au titre de la programmation budgétaire 2019-2021 d'une allocation moyenne annuelle de **1 069,7** milliards. Les domaines d'interventions concernés sont :

- **Transport :**

Le secteur du transport bénéficiera sur la période 2019-2021 des dotations budgétaires pour répondre à la volonté du Gouvernement d'accélérer le processus de développement par la réduction des inégalités spatiales et favoriser les opportunités. Ainsi, les actions concourant à accroître et à moderniser les services de transport et le parc automobile de transport en commun seront opérées. Dans le sous-secteur portuaire, il s'agira de procéder au déplacement et à l'extension du terminal à conteneurs du Port Autonome, à la construction d'un terminal polyvalent industriel au Port de San Pedro. En outre, dans le cadre de l'extension et de la modernisation du Port Autonome d'Abidjan, des travaux porteront sur l'élargissement et l'approfondissement de la passe d'entrée du canal de Vridi, la construction d'un deuxième terminal à conteneur et d'un terminal roulier et la création de terrains industriels avec pour but de rendre la Port Autonome d'Abidjan dynamique afin de soutenir l'économie ivoirienne.

Concernant le sous-secteur maritime et lagunaire, il est prévu la poursuite de la mise en œuvre de la délégation de service public de transport lagunaire dans la ville d'Abidjan et dans les différentes zones côtières du pays, le renforcement des capacités opérationnelles de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) et de celles du personnel de sécurité, de sûreté, de recherche et sauvetage maritime et la réalisation d'un réseau de surveillance maritime à distance.

S'agissant des sous-secteurs transport routier et ferroviaire, les projets portent sur la construction des postes de contrôle juxtaposés (Laleraba, Noé/Elubo, Gbapleu, de Prollo et de Nigouni) avec la réalisation des infrastructures connexes, la construction des infrastructures du train urbain d'Abidjan, la Construction et l'exploitation de la ligne 1 du métro d'Abidjan, la réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son extension à Tambao qui s'inscrit dans le cadre du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et la construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Pogo (Côte d'Ivoire)-Sikasso (Mali). Il faut aussi noter le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien de la gare routière interurbaine d'Abidjan. L'objectif de développement aussi visé dans ce sous-secteur est d'améliorer l'efficacité et la sécurité des services de transport en vue de la facilitation du commerce et des échanges avec les pays frontaliers.

Enfin, dans le transport aérien, les réhabilitations des aéroports de l'intérieur (San Pedro, Bouaké, Man, Korhogo et Odienné) pourraient booster le trafic aérien local. Il faut enfin relever la construction des aéroports à Kong, Korhogo, Séguéla et Daoukro.

- **Infrastructures routières :**

Pour impulser le développement des infrastructures routières, il est prévu sur la période 2019-2021 plusieurs actions notamment les travaux de réhabilitation et de renforcement de 300 ouvrages et la construction des tronçons d'un grand nombre de localités du pays telles que l'aménagement de la route Odienné Gbéléban, l'aménagement de la route Boundiali-Odienné frontière de la Guinée, aménagement de routes et de facilitation du transport au sein du fleuve Mano, l'aménagement de la route Guitry Divo, corridor Bamako Zantiébougou Kani Boundiali San Pedro, le bitumage de la route Agboville-Rubino-Cechi, l'aménagement et le bitumage de la route Adzopé-Yakassé Attobrou, la construction de l'échangeur de l'amitié Ivoiro-japonaise, la construction du pont de la cathédrale, la construction d'échangeurs et de flyover sur certains grands carrefours, la construction des autoroutes Abidjan-Lagos, Yamoussoukro-Bouaké , Abidjan-Dabou et Dabou San Pedro, le Projet de Train Urbain d'Abidjan par la construction du 4e pont d'Abidjan reliant Yopougon-Attécoubé-Plateau , le pont de Kouibly et le pont de Kani.

- **Environnement, Développement durable, Eaux et Forêts :**

Les crédits budgétaires prévus dans ce secteur sur la période 2019-2021 permettront de financer les actions de promotion et de protection de l'environnement qui portent essentiellement sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des eaux et forêts et de l'environnement, la sensibilisation des populations, la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert, la gestion intégrée des ressources en eau, la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique. Ainsi, les principaux projets concernent entre autres la réhabilitation des forêts dégradées, la mise en œuvre de la stratégie de gestion durable des conflits homme-faune et des animaux à problème, le projet de gestion intégrée des aires protégées, le projet de Conservation des Ressources Naturelles, l'appui aux résolutions de la cop21 pour le renforcement de la résilience au changement climatique/PIC, le programme d'amélioration durable de la situation d'assainissement et du drainage de la ville d'Abidjan et la construction du Centre de valorisation et d'Enfouissement Technique (CET).

- **Postes et TIC :**

En vue de vulgariser l'utilisation des TIC et d'assurer la couverture intégrale de la population ivoirienne en téléphonie et Internet ainsi que de développer le secteur postal, la programmation budgétaire prévoit de financer les actions majeures telles que l'accélération du maillage du territoire national en fibre optique destiné à relier tous les pôles administratifs et économiques du pays, la poursuite de la mise en œuvre du projet « un citoyen, un ordinateur plus une connexion Internet », la promotion du service universel postal et la réalisation du Projet courrier hybride.

- **Eau Potable :**

Face à la nécessité de résorber les déficits de production d'eau potable partout en Côte d'Ivoire, et de corriger les dysfonctionnements des réseaux de distribution, des projets structurants dans le cadre du programme « Eau pour Tous » seront mis en œuvre par le Gouvernement. Ces interventions, d'un coût total de 1320 milliards de francs CFA, sont relatives à l'accès à l'eau potable à coût abordable pour tous dans le cadre de la lutte contre la vie chère et permettront de porter le taux d'accès à l'eau potable de la population à 95% en 2020, contre environ 70% en 2018.

- **Construction, Assainissement et Urbanisme :**

La politique sectorielle sera axée sur l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et du système d'assainissement et de salubrité. A ce titre, il est prévu la contribution à la production de logements décentes et durables, la viabilisation des terrains destinés à la production de logements sociaux et économiques, la promotion des matériaux de construction écologiques et durables et l'élaboration des schémas directeurs de gestion des déchets solides, ménagers et assimilés des régions et districts autonomes et le projet d'adressage des rues de la ville d'Abidjan et des villes de l'intérieur. L'un des objectifs non moins importants de l'Etat ivoirien est de favoriser un meilleur équilibre de l'aménagement du territoire et la réduction des inégalités spatiales à travers l'émergence d'agglomérations économiques secondaires attractives. Ainsi, le Projet d'Infrastructures pour le Développement et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDCAS) concerne en priorité les agglomérations de Bouaké et San Pedro, deux (02) pôles stratégiques de par leur localisation géographique et leur patrimoine socio- économique et infrastructurel.

V.5 RESULTAT STRATEGIQUE V : RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Pour asseoir une coopération avantageuse, la politique ivoirienne en matière de diplomatie, mettra un accent particulier sur des partenariats stratégiques avec l'implantation en Côte d'Ivoire des activités industrielles délocalisées des pays émergents visant à conquérir les marchés ivoiriens et sous régional, la réalisation des joint-ventures entre les entreprises des pays émergents et le secteur privé ivoirien. Dans ce cadre, les actions à mettre en œuvre concerneront principalement le renforcement de la coopération transfrontalière, le renforcement de la contribution de la Côte d'Ivoire à l'intégration économique et monétaire en Afrique, la promotion des partenariats économiques stratégiques (Asie, Moyen orient, Amérique du sud, etc.), de la mobilisation des ressources financières extérieures et l'intensification du lobbying et de la promotion de la destination Côte Ivoire, le développement des Services de Promotion Economique Extérieure (SPEE) de la Côte d'Ivoire ainsi que l'intensification de la participation des ivoiriens de l'extérieur aux efforts de développement de la Côte d'Ivoire.

La contribution du cadrage triennal 2019-2021 à la réalisation de ces actions stratégiques serait respectivement de **100,5** milliards, **101,4** milliards et **111,6** milliards en 2019, 2020 et 2021.

CONCLUSION

Les projections économiques et budgétaires sur la période 2019-2021 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020. Elles visent la réalisation des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et de la politique volontariste du Gouvernement d'investir dans les secteurs moteurs de croissance.

A travers cette programmation triennale, le Gouvernement poursuit le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la diversification et la transformation structurelle de l'économie ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles.

L'objectif visé est de permettre à l'Etat d'atteindre l'émergence à l'horizon 2020 tout en réduisant fortement la pauvreté.

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle élaboré à cet égard, conformément à la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, devrait permettre l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, afin de renforcer l'information des parlementaires et partant, leur participation au processus de définition des choix de politique publique.

ANNEXES

Annexe 1 : Dépenses du budget de l'Etat 2015-2021

(En milliards de Francs CFA)

DEPENSES	2015	2016	2017	Budget	Budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2018	2019	2020	2021
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	1 294,4	1 520,4	1403,2	1 547,28	1 821,45	2 119,7	2011,3
- Intérieure	847,5	1 038,5	871,3	919,0	1062,4	1 363,5	1243,8
dont Remboursement de titres publics	662,2	927,4	738,0	805,6	971,2	1 208,4	1088,9
<i>dont Bons du Trésor</i>	282,7	261,8	246,6	186,4	173,3	132,3	182,3
<i>Emprunts obligataires TPCI</i>	184,7	440,6	188,3	233,4	247,3	423,0	507,0
- Extérieure	446,9	481,9	531,9	628,3	759,1	756,2	767,5
dont Club de Paris	201,4	198,3	197,4	201,7	199,4	179,7	9,7
<i>dont AFD (C2D)</i>	147,6	0,0	0,0	147,6	147,6	147,6	147,6
DEPENSES ORDINAIRES	2 377,5	2 466,1	2764,2	2 737,8	2877,7	3043,2	3116,2
- Personnel (y/c charges patronales)	1 331,6	1 400,8	1512,3	1 635,4	1720,8	1772,6	1817,6
- Abonnement	61,9	80,8	80,4	97,9	104,1	115,0	127,3
- Autres dépenses ordinaires	984,1	984,6	1171,6	1 004,6	1052,7	1155,6	1171,3
Subventions et transferts	406,8	368,3	429,7	386,7	391,2	410,6	432,1
Subvention aux écoles privées	92,7	112,8	136,7	141,1	130,0	141,8	153,6
Subventions aux EPN	68,1	69,5	77,0	85,3	91,4	91,4	91,4
Subvention coton	7,0	6,8	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subvention au secteur électricité	5,6	7,5	28,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Soutien à l'utilisation de HVO	64,2	0,0	0,0				
Fonds de réserves café cacao	0,6	0,0	1,8	1,0	1,0	1,0	1,0
Collectivités décentralisées	17,9	19,9	22,5	22,1	22,3	22,3	22,3
Bourse, kits scolaires et transports	53,9	68,3	79,5	67,2	69,2	71,0	73,2
Autres subventions	96,8	83,5	79,4	70,0	77,3	83,2	90,7
Autres dépenses de fonctionnement	577,3	616,3	741,8	617,9	661,5	745,0	739,2
Gratuité des soins ciblés	18,6	19,1	16,2	15,0	15,0	15,0	15,0
Dépenses de crise ou post crise							
CNS/Fonctionnement	34,3	8,0	30,4	10,0	10,0	15,0	10,0
Elections	49,3	37,4	13,3	5,8	6,6	74,3	12,8
Autres charges de fonctionnement	475,1	551,8	681,9	587,2	630,0	640,6	701,4

(En milliards de Francs CFA)

DEPENSES	2015	2016	2017	Budget	Budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2018	2019	2020	2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 228,3	1 452,9	1406,1	1 833,0	1 907,7	1930,4	2091,7
- Trésor	765,9	1 082,8	805,1	916,9	967,4	966,2	1085,7
Projets C2D	96,7	125,2	49,7	156,1	158,7	158,7	158,7
Collectivités décentralisées	32,2	33,6	0,0	37,4	48,0	48,0	48,0
Projet d'Assistance Post Crise	0,4	0,9	0,3				
Dépenses post crise	18,7	8,1	0,0				
CNS/Investissement	0,0	68,0	1,2	5,0	5,0	10,0	5,0
Construction du barrage de Soubré	19,8	14,2	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme Présidentiel d'Urgence	135,2	132,0	0,0				
Fonds d'Etudes	12,0	16,5	8,3	10,0	15,0	15,0	15,0
Restructuration des banques	8,6	25,0	14,2	13,0	5,0	5,0	5,0
Couverture maladie Universelle	10,0	11,6	11,6	10,5	4,5	4,5	4,5
Autres investissements	432,2	647,7	711,9	684,9	731,2	725,0	849,5
- Financement extérieur des projets	462,3	370,1	601,0	916,1	940,2	964,2	1006,0
Emprunts-projets	327,7	261,9	485,8	755,8	780,4	791,6	849,8
Dons-projets	134,6	108,2	115,2	160,3	159,8	172,5	156,2
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	70,0	433,4	555,1	638,1	727,5	801,0	891,4
Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	11,3	13,6	13,6	13,4	12,5	12,5	12,5
Programme d'entretien routier / FER	58,7	94,4	108,2	127,2	148,3	174,7	207,7
Dépenses des collectivités sur recettes affectées	0,0	92,1	100,4	149,3	159,4	166,6	183,4
TSU SIR	0,0	0,0	55,6	55,6	53,1	68,8	78,8
PCC-PCS				49,6	56,2	68,2	71,9
UA				6,1	8,3	0,0	0,0
Parafiscalité anacarde				23,6	26,6	26,6	26,6
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)				0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)				3,0	4,8	5,0	5,5
Autres dépenses sur recettes affectés				210,4	258,1	278,5	304,8
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4 970,1	5 872,8	6128,6	6 756,3	7 334,3	7 894,3	8 110,6
Masse salariale en % du PIB	7,07%	6,50%	6,41%	6,3%	6,6%	6,3%	6,0%
Masse salariale en % des recettes fiscales	43,25%	41,78%	41,84%	40,5%	39,0%	36,6%	34,5%
Investissement en % du PIB	6,90%	7,24%	6,48%	7,6%	8,1%	7,6%	7,7%

Source : SEPMBPE/DGBF

Annexe 2 : Evolution des ressources budgétaires de l'Etat 2015-2021

(En milliards de Francs CFA)

RESSOURCES	2015	2016	2017	Budget	Budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2018	2019	2020	2021
RECETTES FISCALES	2 706,0	3 086,9	2 921,7	3 406,0	3 669,1	4 013,9	4 356,1
- DGI	1 357,6	1 644,3	1 511,7	1 891,5	2 085,9	2 175,6	2 406,6
dont revenus de pétrole	45,2	12,9	19,2	26,2	49,2	24,5	29,3
revenus de gaz	49,7	78,7	54,4	66,1	66,1	64,4	64,1
- TRESOR	8,8	8,7	9,5	9,4	9,4	9,5	9,6
dont impôts sur revenus et salaires	7,2	7,6	8,1	7,8	7,8	8,0	8,1
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 339,6	1 433,9	1 400,5	1 505,1	1 573,7	1 672,9	1 760,0
dont DUS	387,1	445,6	392,3	363,9	402,1	424,7	428,5
AUTRES RESSOURCES INTERIEURES	324,4	147,8	115,1	116,2	188,8	76,6	80,8
- Privatisation et ventes d'actifs	34,1	23,1	27,0	2,8	102,0	5,3	5,3
- Transfert des entreprises/dette rétrocédée	0,5	0,9	4,9	0,7	1,5	1,5	1,5
- Autres recettes non fiscales	262,4	123,7	68,9	112,7	85,3	69,8	74,0
Recettes non fiscales Trésor	46,9	38,6	35,7	32,1	32,5	33,7	34,3
Revenus du domaine DGI	30,1	23,1	27,7	23,6	32,3	36,1	39,7
Bonus de signature secteur pétrolier	17,5	0,0	5,5				
Licences de télécommunication	167,8	62,0	0,0	57,0	20,6	0,0	0,0
- Intégration de ressources additionnelles C2D	14,7	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
-arriérés dividendes PETROCI	12,8	0,0	0,0				
DIVERS AUTRES FINANCEMENTS	1 267,9	1 583,6	1 688,3	1 310,7	1 429,0	1 400,0	1 400,0
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	1 267,9	1 583,6	0,0	1 281,8	1 429,0	1 400,0	1 400,0
RESSOURCES EXTERIEURES	809,8	1 015,3	649,5	1 285,2	1 319,9	1 135,7	1 164,7
- Appuis budgétaires	347,5	414,3	296,9	369,1	379,6	171,5	158,7
FMI	105,1	154,5	58,4	162,0	152,5	0,0	0,0
Banque Mondiale	88,0	69,5	75,7	30,0	55,0	0,0	0,0
Banque Africaine de Développement	6,8	28,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AFD (C2D)	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6
GVT espagnol (C2D)	0,0	3,3	0,0	8,5	11,1	11,1	11,1
UE				21,0	13,4	12,8	0,0

(En milliards de Francs CFA)

RESSOURCES	2015	2016	2017	Budget	Budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2018	2019	2020	2021
- Financement extérieur des projets	462,3	601,0	352,6	916,1	940,2	964,2	1 006,0
Emprunts-projets	327,7	485,8	246,7	755,8	780,4	791,6	849,8
Dons-projets	134,6	115,2	105,9	160,3	159,8	172,5	156,2
FINANCEMENT A RECHERCHER				0,0	0,0	467,1	217,6
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	70,0	555,1	433,4	638,1	727,5	801,0	891,4
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	11,3	13,6	13,6	13,4	12,5	12,5	12,5
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	58,7	108,2	94,4	127,2	148,3	174,7	207,7
Recettes affectées aux collectivités	0,0	100,4	92,1	149,3	159,4	166,6	183,4
TSU SIR	0,0	55,6	0,0	55,6	53,1	68,8	78,8
PCC-PCS				49,6	56,2	68,2	71,9
UA				6,1	8,3	0,0	0,0
Parafiscalité anacarde				23,6	26,6	26,6	26,6
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)				0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)				3,0	4,8	5,0	5,5
Autres recettes affectées et parafiscalité				210,4	258,1	278,5	304,8
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	5 178,1	6 388,7	5 807,9	6 756,3	7 334,3	7 894,3	8 110,6
GAP (-) ou EXCEDENT (+)	208,0	260,1	-64,9	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB nominal	19 595,4	20 931,4	22 150,8	23 953,4	26 010,7	28 132,2	30 488,5
Recette fiscale TOFE	2 954,9	3 614,5	3 352,6	4 042,3	4 416,3	4 838,4	5 274,7
Pression fiscale (Base TOFE)	15,1%	15,3%	15,5%	15,6%	17,0%	17,2%	17,3%

Source : SEPMBPE/DGBF

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales 2014-2021

(En milliards de Francs CFA)

	Budget 2014		Budget 2015		Budget 2016		Budget 2017		2018	2019	2020	2021
	Collectif	Réal	Collectif	Réal	Collectif	Real	Collectif	Est	Budget	Budget	Projections	Projections
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	2 539,05	2 403,9	2 719,4	2 706,0	3 043,3	2 921,6	3 070,9	3 086,9	3 406,0	3 669,1	4 013,9	4 356,1
<i>dont recettes hors DUS</i>	2 229,71	2 078,7	2 351,3	2 318,9	2 622,2	2 529,4	2 667,0	2 641,3	3 042,1	3 267,0	3 589,2	3 927,6
DGI	1 337,16	1 230,1	1 438,1	1 357,6	1 553,9	1 511,7	1 664,3	1 644,3	1 891,5	2 085,9	2 175,6	2 406,6
Impôts directs	816,78	721,8	819,8	763,8	825,9	829,4	926,9	909,7	1 068,1	1 206,4	1 260,4	1 380,2
Impôts sur bénéfices	393,38	336,1	365,9	322,3	342,4	333,7	388,6	393,8	442,6	520,4	559,0	624,8
- BIC hors pétrole	238,26	226,6	258,8	237,1	267,0	259,6	299,1	306,8	348,7	401,5	451,5	511,0
- BIC pétrole et gaz	134,12	93,0	86,0	66,5	53,6	53,7	65,8	64,1	64,5	80,6	64,6	65,4
<i>dont gaz imputé</i>	65,42	43,6	42,5	34,8	42,4	38,1	47,8	55,2	46,2	46,2	46,2	44,9
- Impôt synthétique	6	4,7	5,0	4,1	4,8	4,0	4,6	4,4	7,2	7,2	8,2	9,3
- Prélèvement AIRSI	15	11,8	16,1	14,6	17,0	16,4	19,1	18,6	22,1	31,1	34,8	39,1
Impôts sur revenus et salaires (<i>hors FDFP</i>)	332,4	310,8	366,1	354,4	397,7	403,7	445,8	430,6	518,0	565,3	566,5	606,1
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	77	61,6	77,3	76,1	85,8	79,9	92,6	85,3	107,4	120,7	134,9	149,2
Impôts indirects	520,38	508,3	618,3	593,9	728,0	682,3	737,3	734,6	792,5	871,5	915,2	1 026,4
TVA (<i>hors part secteur électricité</i>)	243,07	243,2	281,7	270,8	321,0	297,5	360,6	347,0	426,4	484,4	532,9	597,9
TOB (<i>ex TPS</i>)	40	40,6	47,3	49,0	59,5	55,8	66,0	62,4	73,0	76,9	86,9	97,7
Taxes sur boissons et tabacs	28,03	34,4	40,8	33,0	38,5	29,8	35,0	35,2	43,2	50,4	57,1	64,7
Droits d'enregistrement et de timbre	67,5	78,2	128,6	131,4	188,8	180,1	124,7	148,0	89,8	113,1	89,9	101,2
<i>dont enregistrement café cacao</i>	24,9	38,0	79,2	86,2	139,5	124,1	59,2	80,7	0,0	33,3	0,0	0,0
Patentes et Licences	10,5	9,0	10,4	10,0	11,2	13,8	12,8	24,5	23,0	11,8	13,7	15,1
Taxe sur les télécommunications	40,65	40,9	50,4	48,8	59,8	59,3	61,6	44,9	54,9	56,2	61,9	68,1
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	22	16,7	21,5	20,4	24,2	23,4	27,2	23,7	27,4	30,5	33,5	36,9
Taxe sur caoutchouc	8,6	3,1	0,0	0,1	0,0	0,2	2,0	5,1	7,0	0,0	0,0	0,0
Taxe ad valorem	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,0	14,3	18,0	11,8	13,2	14,8
Accises et autres taxes indirectes (<i>hors revenus du domaine et taxes affectées</i>)	2,55	2,3	2,4	1,9	2,0	2,6	2,2	2,0	2,1	1,8	1,9	2,1
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	57,48	39,9	35,3	28,5	23,0	19,8	28,2	27,5	27,7	34,6	24,3	28,0
<i>dont gaz imputé</i>	28,04	18,7	18,2	14,9	18,2	16,3	20,5	23,5	19,8	19,8	18,1	19,2
Exonérations fiscales										8,0		
TRESOR	6	8,4	6,2	8,8	8,8	9,5	8,5	8,7	9,4	9,4	9,5	9,6
Impôts directs	5	7,2	5,2	7,2	7,7	8,1	6,9	7,6	7,8	7,8	8,0	8,1
Impôts sur revenus et salaires	5	7,1	5,2	7,2	7,7	8,1	6,9	7,6	7,8	7,8	8,0	8,1
Impôts fonciers (<i>y/c RS 15% Loyer</i>)												
Impôts indirects	1	1,2	1,0	1,6	1,1	1,4	1,6	1,1	1,7	1,7	1,5	1,5

(En milliards de Francs CFA)

	Budget 2014		Budget 2015		Budget 2016		Budget 2017		2018	2019	2020	2021
	Collectif	Réal	Collectif	Réal	Collectif	Real	Collectif	Est	Budget	Budget	Projections	Projections
Timbres et vignettes	1	1,2	1,0	1,6	1,1	1,4	1,6	1,1	1,7	1,7	1,5	1,5
Autres indirects												
DGD	1 195,9	1 165,5	1 275,1	1 339,6	1 480,7	1 400,5	1 398,2	1 433,9	1 505,1	1 573,7	1 672,9	1 760,0
Droits et taxes à l'importation	886,5	840,3	906,9	952,5	1 059,5	1 008,2	994,3	988,3	1 141,2	1 171,6	1 248,2	1 331,5
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015)	166,7	169,7	190,9	228,8	300,6	172,9	192,4	202,8	265,8	229,4	253,7	282,8
Taxes hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC)	719,8	670,6	716,1	723,7	758,9	835,3	801,8	785,5	875,4	942,2	994,5	1 048,7
Taxes à l'exportation	309,3	325,2	368,2	387,1	421,1	392,3	403,9	445,6	363,9	402,1	424,7	428,5
REVENUS DU DOMAINE	37,0	41,9	20,7	34,6	37,3	27,7	21,0	23,1	23,6	32,3	36,1	39,7
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	126,6	127,5	204,4	214,4	451,4	433,4	550,0	555,1	638,2	727,5	801,0	891,4
FDFP	13,2	12,5	14,5	11,8	16,0	17,1	17,6	18,4	20,5	24,6	27,0	30,0
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	0,0	0,0	14,9	14,9	28,0	21,7	31,1	29,8	25,2	34,3	38,7	42,2
ONAD									10,1	8,6	9,7	10,5
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED									3,0	4,8	5,0	5,5
TVA secteur électricité	18,5	12,2	13,5	15,4	16,5	19,0	16,2	35,9	26,5	29,9	33,5	37,6
Vignettes et patentes Part FER	0,0	0,0	0,0	0,0	25,4	23,7	26,4	26,1	33,5	30,9	33,9	37,9
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	0,0	0,0	52,1	58,7	66,4	70,7	78,1	82,1	93,6	117,4	140,8	169,9
PCS, PCC,UA et SGS	58,2	63,6	66,1	76,6	80,4	80,4	88,4	83,1	89,8	105,3	111,1	117,3
Recettes affectées aux collectivités	0,0	0,0	0,0	0,0	110,0	92,1	123,4	100,4	149,3	159,4	166,6	183,4
FIMR	0,0	0,0	0,0	0,0	13,9	13,6	14,5	13,6	13,4	12,5	12,5	12,5
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	0,0	0,0	0,0	0,0	36,7	36,7	38,3	40,1	32,5	33,3	33,3	38,3
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	0,0	0,0	0,0	0,0	11,9	11,7	12,4	10,3	10,6	10,8	10,8	10,8
TSU SIR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	52,2	55,6	55,6	53,1	68,8	78,8
Parafiscalité anacarde	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,6	26,6	26,6	26,6
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)										16,0	16,0	16,0
Autres Taxes affectées	36,7	39,3	43,3	37,0	46,2	46,9	51,3	59,7	51,0	60,0	66,5	74,0
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	2702,6	2 573,3	2 944,6	2 954,9	3 518,2	3 256,1	3 627,4	3 648,3	4 054,4	4 416,3	4 838,5	5 274,7
PIB nominal		17 461,00		19 595,4		21 563,0	20 931,4	22 150,8	23 953,4	26 010,7	28 132,2	30 488,5
Pression fiscale TOFE		14,7%		15,1%		15,1%	15,4%	15,5%	15,7%	17,0%	17,2%	17,3%

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 4: Récapitulatif des allocations des dépenses de l'Etat par axe stratégique 2016-2021

En millions de FCFA

	2016		2017		2018	2019	2020	2021
	Progr.	Estimé	Progr.	Estimé	Budget	Budget	CDMT (cadrage)	CDMT (cadrage)
I. RESULTAT STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES INSTITUTIONS ET DE LA GOUVERNANCE	1 789 276	1 736 997	1 864 834	1 771 064	1 714 347	1 933 485	2 072 804	2 186 259
DEFENSE	278 212	278 212	329 288	329 069	337 802	335 579	581 192	672 275
INTERIEUR ET SECURITE	300 916	296 795	321 825	318 489	390 236	421 375	438 734	473 518
FONCTION PUBLIQUE	16 358	16 357	17 792	17 792	20 783	24 607	26 397	28 956
COMMUNICATION	52 138	52 138	66 292	66 292	50 752	72 704	63 438	68 306
JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME	51 701	51 690	51 646	51 635	70 921	81 470	98 899	84 418
PLAN ET DEVELOPPEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET SYSTEME STATISTIQUE	41 672	33 840	98 889	26 640	16 944	12 548	16 641	15 658
BUDGET, ECONOMIE ET FINANCES	633 861	601 746	581 825	563 870	581 290	765 914	576 392	610 165
INSTITUTIONS	414 419	406 218	397 278	397 278	245 619	219 287	271 110	232 964
II. RESULTAT STRATEGIQUE 2 : ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DU BIEN ETRE SOCIAL	1 673 670	1 597 716	1 677 734	1 601 671	1 770 851	1 845 747	1 907 592	2 010 416
NUTRITION	0	0	0	0	0	0	0	0
CULTURE ET FRANCOPHONIE	11 555	11 552	12 862	12 862	13 300	13 446	15 431	15 922
SPORT LOISIR	45 359	26 315	64 848	40 978	71 477	65 948	93 920	102 931
EDUCATION NATIONALE	945 620	925 095	910 215	902 044	1 020 512	1 048 932	1 110 464	1 142 825
SOLIDARITE FAMILLE, FEMME ENFANT	91 015	89 472	78 523	73 514	84 758	84 445	84 364	90 479
SANTE ET LUTTE CONTRE LE SIDA	341 809	308 517	375 078	338 854	354 609	382 654	352 737	411 842
AFFAIRES SOCIALES, FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE	238 312	236 765	236 209	233 419	226 196	250 321	250 676	246 417
III. RESULTAT STRATEGIQUE 3 : LES POPULATIONS, EN PARTICULIER LES FEMMES, LES ENFANTS ET AUTRES GROUPE VULNERABLES ONT ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE DANS L'EQUITE	487 266	389 212	593 978	587 571	496 457	598 993	637 060	673 182
INDUSTRIE ET MINES	36 738	8 167	10 142	9 055	11 025	3 865	6 783	4 190
COMMERCE ARTISANAT ENTREPRENEURIAT ET PME	0	0	0	0	0	0	0	0
ARTISANAT ENTREPRENEURIAT ET PME	14 783	14 713	11 255	11 255	11 930	18 262	23 940	21 265

	2016		2017		2018	2019	2020	2021
	Progr.	Estimé	Progr.	Estimé	Budget	Budget	CDMT (cadrage)	CDMT (cadrage)
AGRICULTURE	251 733	185 035	144 456	142 435	142 227	156 091	156 936	160 243
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	13 330	10 615	14 906	11 607	21 794	18 782	19 948	25 989
PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES	0	0	0	0	0	8 822	7 270	7 304
SOUS SECTEUR HYDROCARBURE	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS SECTEUR ENERGIE	162 699	162 699	403 443	403 443	301 068	382 993	411 810	442 960
TOURISME	7 984	7 984	9 776	9 776	8 413	10 177	10 374	11 230
IV. RESULTAT STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES HARMONIEUSEMENTREPARTIES SURLE TERRITOIRE NATIONAL ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	875 767	539 923	892 606	684 903	1 139 504	1 034 181	1 057 102	1 117 889
TRANSPORT	91 394	91 394	49 850	49 696	102 039	62 630	40 856	199 516
INFRASTRUCTURES ROUTIERES	659 390	335 282	708 077	514 126	893 484	718 539	797 452	724 766
EAU POTABLE	0	0	0	0	0	66 744	22 240	17 673
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SALUBRITE	45 890	44 400	53 078	44 267	50 113	103 181	87 036	81 166
EAUX ET FORETS	27 130	26 620	30 435	28 870	30 527	31 570	34 840	36 036
PTIC	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSTRUCTION, ASSAINISSEMENT ET URBANISME	51 963	42 228	51 166	47 945	63 341	51 517	74 678	58 731
V. RESULTAT STRATEGIQUE 5 : RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LACOOPERATION INTERNATIONALE	93 325	88 567	87 876	87 374	87 820	100 496	101 368	111 575
INTEGRATION AFRICAINE ET IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR	7 534	2 866	2 695	2 695	2 336	3 097	3 020	4 042
AFFAIRES ETRANGERES	85 791	85 701	85 181	84 679	85 484	97 398	98 348	107 533
TOTAL	4 919 303	4 352 415	5 117 027	4 732 584	5 208 980	5 512 901	5 774 540	6 099 321
Dette Publique	1 340 268	1 520 437	1 999 565	1 973 417	1 547 278	1 821 400	2 119 711	2 011 326
TOTAL BUDGET	6 259 571	5 872 852	7 116 593	6 706 001	6 756 258	7 334 301	7 894 251	8 110 648